

CC de Val'Aïgo Diagnostic social de territoire

Elaboration de la Convention territoriale globale

Avril 2023

Sommaire

00	Introduction	3
01	Partie 1 : Présentation globale du territoire	7
02	Partie 2 : Les familles, de l'enfance à la jeunesse	57
	Familles	68
	Petite enfance	66
	Enfance	81
	Jeunesse	94
03	Partie 3 : La cohésion sociale	104
	Animation de la vie sociale	105
	Accès aux droits	109
04	Synthèse des enjeux prioritaires	117
05	Partie 4 : Bilan de la consultation	120

00

Introduction

Diagnostic CTG CCVA

Retour sur la démarche de Convention territoriale globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) – un document cadre entre la CCVA, les communes et la CAF pour une vision globale et partagée du territoire

La Convention Territoriale Globale (CTG) établit « **un partenariat Collectivité(s)-Caf qui vise à construire une vision globale et partagée du territoire communal et à définir des orientations en précisant les priorités en matière d'action sociale et en direction des habitants** ».

La CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales. Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer sur une période de 4 ans le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée.

La CTG s'appuie sur un **repérage fin des problématiques, la réalisation d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté**. Elle permet, de fait, **d'optimiser les ressources sur le territoire**. Il prévoit également un échéancier et des évaluations périodiques qui s'effectueront annuellement. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG) – un large champ d'action

L'offre de services proposée par les CAF concerne les **politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'amélioration du cadre de vie, l'insertion, le handicap ainsi que l'accès aux droits et aux services**.

Un large champ d'action qui est au cœur de la Convention territoriale globale (CTG), laquelle marque une nouvelle étape dans les relations que noue la Caf avec les collectivités locales et s'inscrit dans le cadre du renforcement de la territorialisation des politiques familiales et sociales.

Pour la CAF de la Haute-Garonne, la conclusion d'une CTG permet d'apporter aux territoires concernés une vision territoriale globale de l'ensemble des problématiques qui touchent les familles. Cette approche permet d'intégrer de la transversalité dans les réflexions menées sur les services aux familles.

Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle offre un cadre structurant à l'ensemble des interventions et permet d'articuler plus efficacement les conventions et schémas existants, ou en cours d'élaboration sur le territoire, dans le cadre des services aux familles.

Méthodologie de la démarche

Phase 1

Elaboration du diagnostic social de territoire partagé

- Comité de pilotage de lancement
- Entretiens stratégiques avec les maires
- Rédaction du portrait statistique (recueil de données, cartographies)
- Entretiens avec les services et partenaires
- **Enquête à destination des familles**
- **Échange avec les habitants sous format micro-trottoirs**
- Séminaire partenarial de partage des enjeux
- Comité technique puis **comité de pilotage** de restitution des enjeux du diagnostic

Janvier – Avril 2023

Phase 2

Définition des orientations du projet social

- Séminaire stratégique avec les élus pour définir les orientations et objectifs de la CTG
- Rédaction d'une première arborescence du plan d'action

Mi-avril 2023

Phase 3

Construction du plan d'action opérationnel

- Comité technique de stabilisation
- Séminaire partenarial de co-construction des actions
- Rédaction des fiches-actions
- Comité technique de stabilisation
- Restitution en comité de pilotage
- Restitution publique finale du plan d'action

Fin avril – Juin 2023

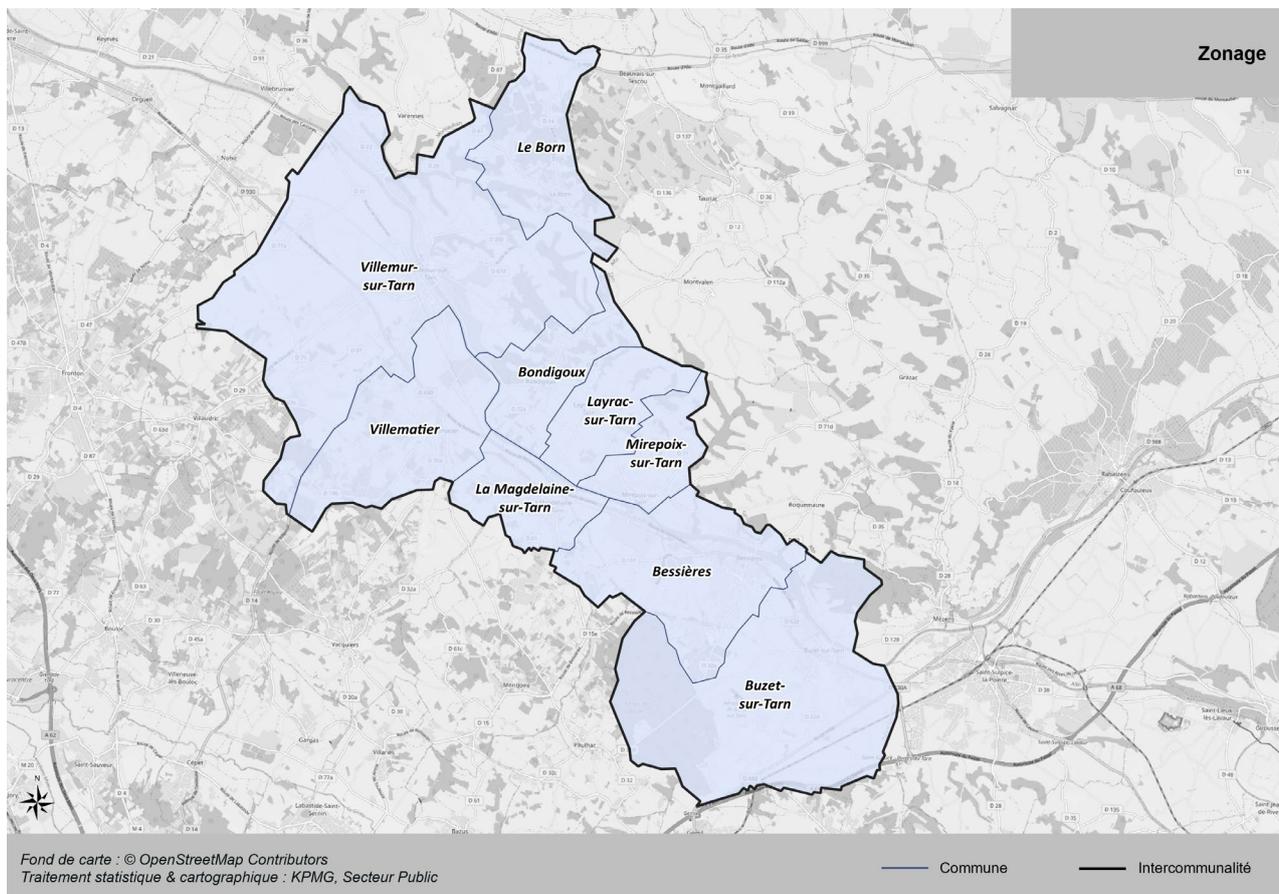
Le bilan de la consultation (enquête familles, échanges jeunes) est présenté à la fin de ce rapport.

Rappel de l'analyse des données statistiques

Les échelons de comparaison

De façon à mettre en perspective les données statistiques de la CCVA, l'analyse s'appuie sur la mise en évidence de plusieurs échelons de comparaison :

- Les communes : **Bessières, Bondigoux, Buzet-sur-Tarn, La Magdelaine-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Mirepoix-sur-Tarn, Villematier, Villemur-sur-Tarn**
- La **Communauté de communes de Val'Aigo (CCVA)**
- Le **Département de Haute-Garonne**
- La **France Métropolitaine**



Partie 1

Présentation globale du territoire

Diagnostic CTG CCVA

01

Démographie et population

Diagnostic CTG CCVA

Un territoire attractif au positionnement stratégique

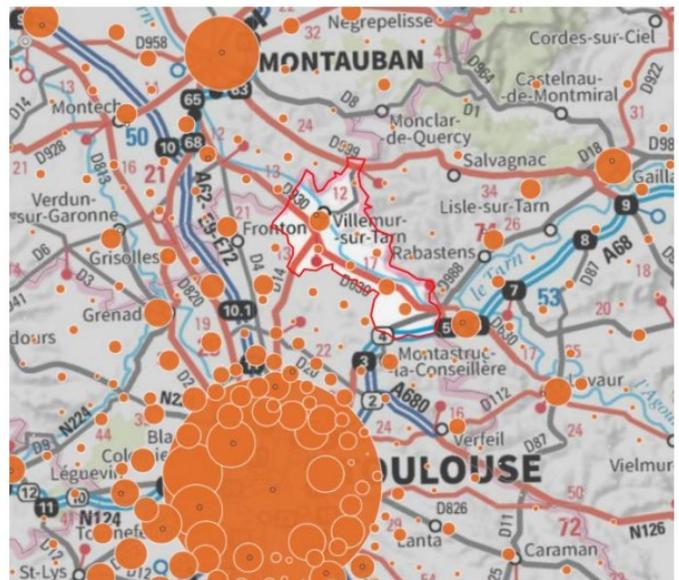
Le positionnement stratégique de la CC Val'Aïgo (abrégée en CCVA dans le présent rapport) entre une métropole de rayonnement international, Toulouse, et deux agglomérations de rayonnement régional, Montauban et, dans une moindre mesure, Albi, a une incidence directe sur les dynamiques territoriales et d'attractivité du territoire dans un contexte de périurbanisation de ménages et de relative saturation de l'offre de logements de l'agglomération toulousaine.

Néanmoins, Saint-Sulpice, Fronton et Lavar sont des polarités d'équilibre et de proximité pour les habitants du territoire.

Le diagnostic du CRTE identifie que le Frontonnais et le Girou était un bassin de vie vécu pour huit communes alors que Buzet s'inscrit davantage dans le Vaurais.

Enfin, le rattachement de la CCVA au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Tolosan, dont elle forme 14% de la population, incite à prendre en compte les dynamiques et stratégies territoriales posées à l'échelle du PETR.

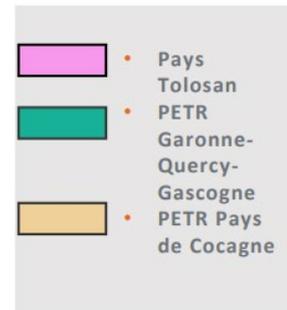
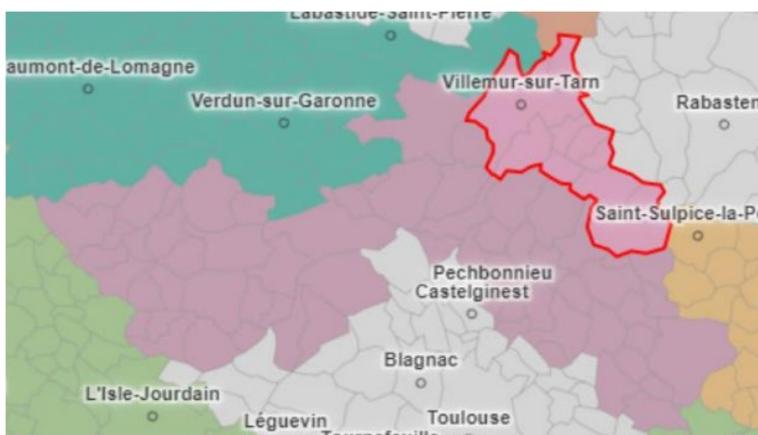
Certes IGN et Population au dernier recensement (habitants) 2018



- Villemur – Toulouse : 45 minutes
- Villemur-Montauban : 30 minutes
- Villemur-Albi : 55 minutes
- Buzet – Saint-Sulpice : 10 minutes
- Buzet – Lavar : 20 minutes
- La Magdelaine – Castelnaud d'Estrétefonds : 20 minutes

Source : CRTE, diagnostic, décembre 2021

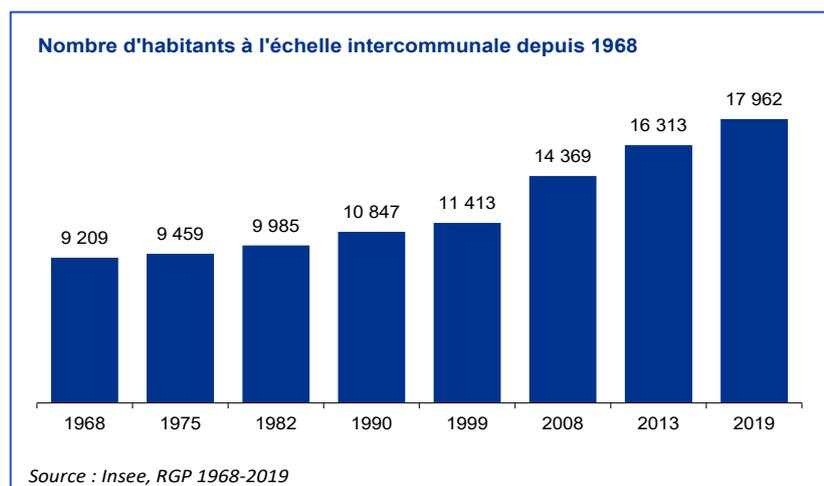
Un EPCI située sur le Pays Tolosan



Source : CRTE, diagnostic, décembre 2021

Une croissance de la population bien installée et particulièrement rapide

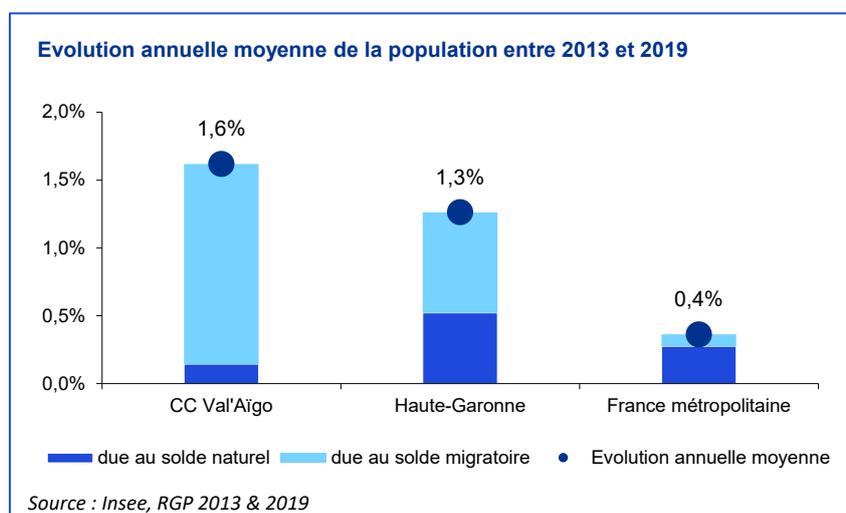
Depuis 1968, la Communauté de commune de Val'Aïgo connaît une **croissance de sa population de plus en plus rapide**, se traduisant par un **doublage de la population entre 1968 et 2019**.



Sur la dernière période intercensitaire (2013-2019), le nombre d'habitants de l'intercommunalité a augmenté de **+1,6% par an en moyenne**, soit une **croissance annuelle quatre fois plus rapide que sur la France métropolitaine (+0,4% par an)** et légèrement plus soutenue que sur le **Département (+1,3% par an)**.

Si la croissance due au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) est relativement faible au regard des territoires de comparaison (+0,1% par an), la CC s'en démarque par **l'intensité de sa croissance due au solde migratoire (excédent des entrées sur les sorties) (+1,5% par an), témoignant de son attractivité**.

En 2019, la CC de Val'Aïgo compte **17 962 habitants**, répartis au sein de neuf communes.

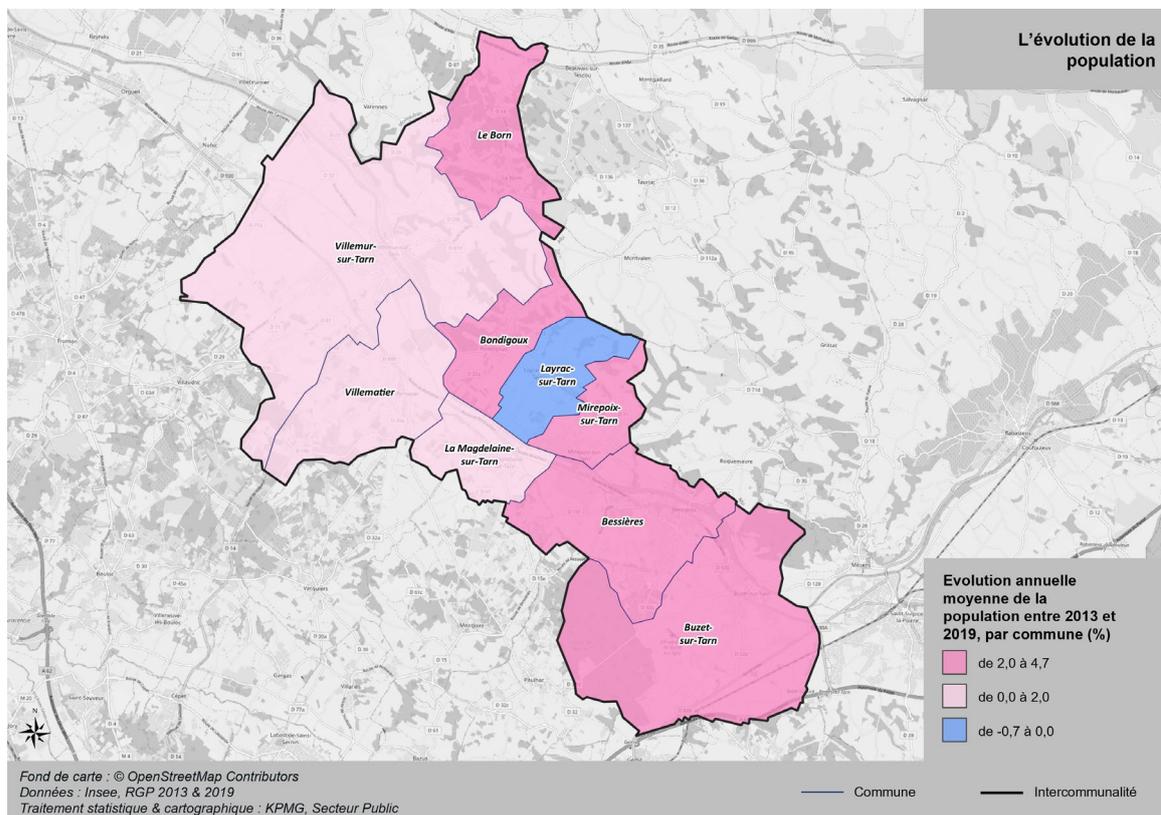


Une croissance de la population quasi généralisée sur les communes du territoire

Villemur-sur-Tarn est la commune la plus peuplée du territoire avec 6 034 habitants, représentant un tiers des habitants de l'intercommunalité, suivie de Bessières et Buzet-sur-Tarn.

A l'exception de la commune de **Layrac-sur-Tarn** qui connaît une **baisse de son nombre d'habitants (-0,7% par an)**, toutes les communes de l'intercommunalité ont connu une **croissance positive de leur population entre 2013 et 2019**.

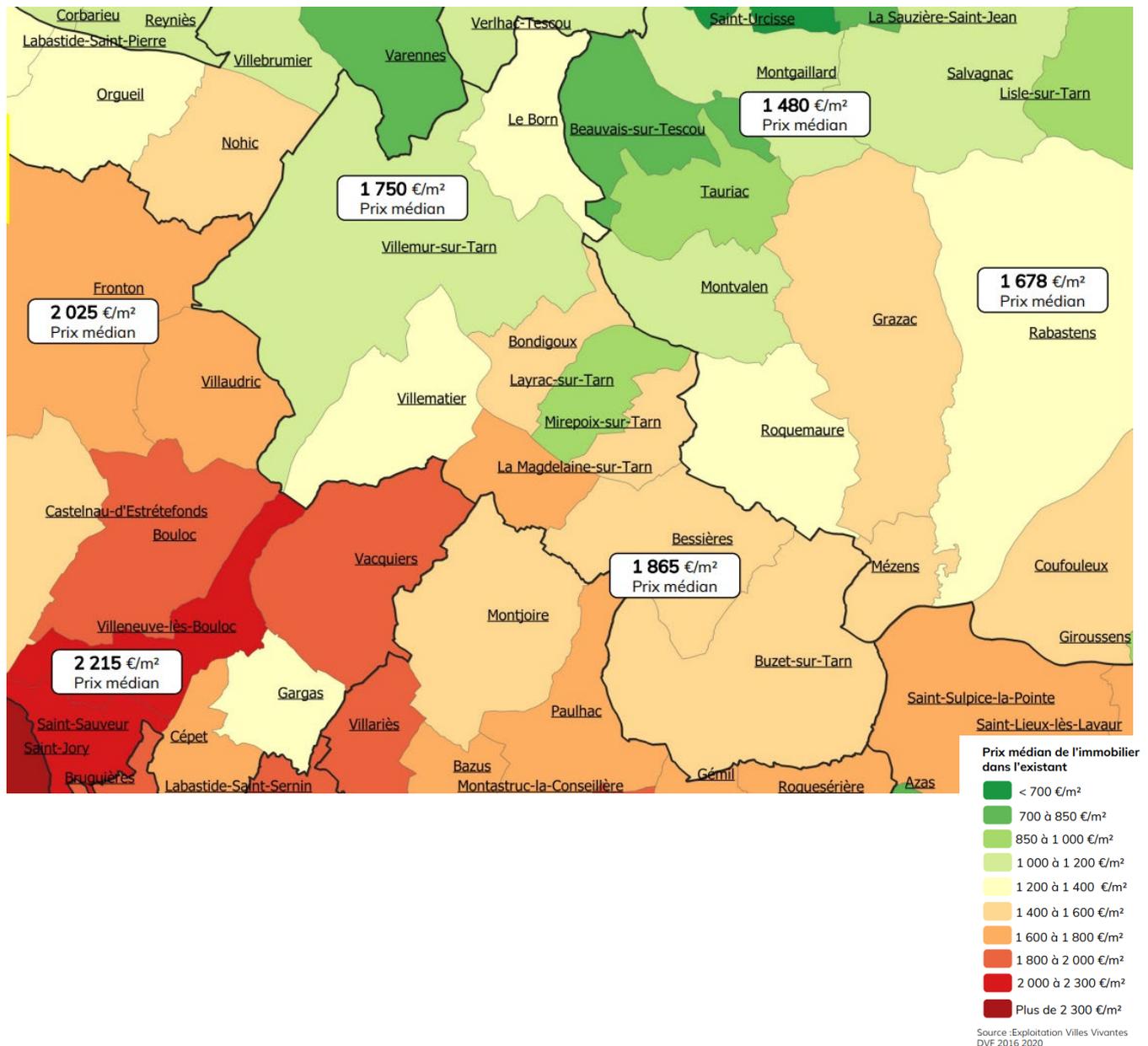
Celle-ci s'avère particulièrement soutenue à **Bondigoux** où l'on compte 159 personnes supplémentaires en 2019 (**+4,7% par an**).



Un pris de l'immobiliser encore abordable aux portes de la métropole toulousaine

Un territoire attractif en raison d'un prix de l'immobilier encore abordable aux portes de la métropole toulousaine

- Le diagnostic réalisé en 2020 pour Petite Ville de Demain montre assez nettement les différences de prix de l'immobilier en bordure de la métropole toulousaine.
- Ainsi entre Villemur et Fronton, les prix médians de l'immobilier dans l'existant atteignent une différence de 275 euros par m².
- Entre Villemur et Villeneuve-les-Bouloc, la différence de prix atteint 465 euros par m².



Un territoire en mutation impacté par la périurbanisation des ménages

Une arrivée de populations en raison d'une tendance à la périurbanisation des ménages en proximité des agglomérations

- **Le diagnostic « Petite ville de demain » identifie qu'entre 2017 et 2018, 290 ménages se sont installés sur la CCVA, parmi eux 96 venaient de Toulouse Métropole, soit un tiers du flux (33%).** Les autres ménages venaient, par ordre décroissant, de la CC Tarn-Agout, de la CC des Coteaux de Girou et de la CC des Coteaux de Bellevue.
- A l'inverse, sur ces mêmes années, **210 ménages déménagent à l'extérieur de la CC, dont 62 vers Toulouse Métropole, soit 30% du flux.** Les autres ménages se sont installés, par ordre décroissant, sur la CC du Frontonnais, la CC des Coteaux du Girou, la CC Tarn-Agout, la CC Gaillac-Graulhet.

Un territoire mais des disparités de populations et de territoires de vie en mutation

- Les services et élus témoignent d'une arrivée de populations originaires de territoires urbains denses et aux habitudes de vie plus urbaines, entraînant certaines demandes en matière de délivrance de services publics. Ces publics apportent aussi une sociologie plus diversifiée au regard de population ancrés dans le territoire et parfois plus précaires.
- **De fait, le territoire s'étend le long du Tarn et ses habitants peuvent connaître différents territoires de vie : une partie des communes peut avoir une majorité de ses habitants orientée vers Toulouse grâce à un accès facilité à l'autoroute 168 (ex. Bessières, Buzet, Mirepoix) et d'autres vers Montauban (ex. Villemur, Villematier).**
- Différents projets d'infrastructures pourraient avoir un impact sur la répartition des habitants sur le territoire :
 - Le projet de déviation de Bessières permettra également un accès plus rapide à l'autoroute
 - L'arrivée de la future LGV à la gare de Bressols, a Sud de Montauban
 - Le renforcement possible de l'offre d'entreprises sur les zones d'activité au sein ou aux abords du territoire (zone Portes du Tarn)

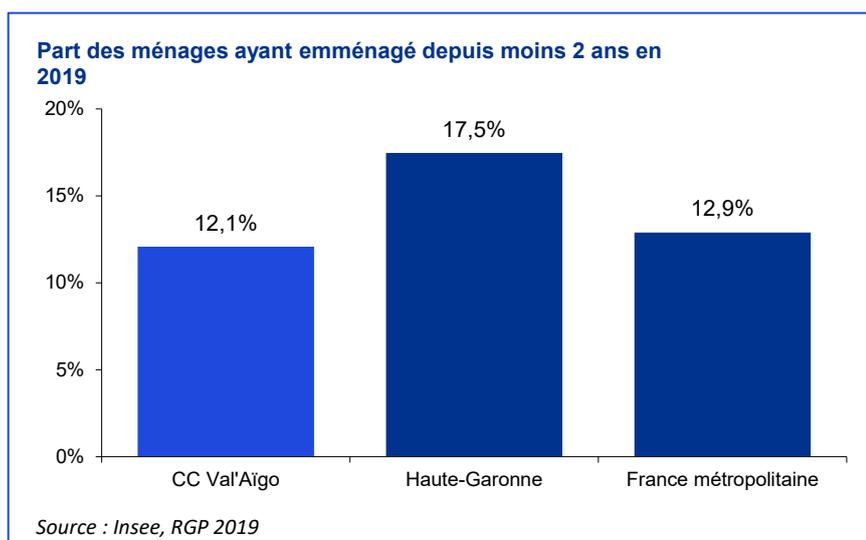
Toutefois, sur un territoire connaissant pourtant ses disparités, il demeure important de pouvoir affirmer ce qui fait du commun pour les élus et les habitants et de permettre d'esquisser par cette CTG des axes de travail partagés, afin de renforcer la cohésion des habitants et faire territoire, renforcer la réponse aux besoins en mutation et garantir l'attractivité du territoire et l'accueil de nouveaux habitants.

De fortes disparités communales en matière d'attractivité

Au sein de la CC de Val'Aïgo, **907 ménages, soit 12,1%** sont installés sur le territoire depuis moins de 2 ans. Cette proportion s'inscrit nettement en dessous de la moyenne départementale (17,5%) et apparaît proche de la moyenne nationale (12,9%).

La proportion relativement faible de ménages récemment emménagés pourrait laisser penser à une faible attractivité du territoire, mais en réalité celle-ci **s'explique par le poids de plus en plus important des ménages anciens**, qui s'explique par le fait que **rare sont ceux qui quittent le territoire une fois installés**.

Il existe néanmoins de **fortes disparités à l'échelle communale** du territoire. En effet, la part de ménages emménagés depuis moins de 2 ans en 2019 varie de **6,5% à Villematier à 14,3% à Bessières**.



Communes	Ménages emménagés depuis moins de 2 ans en 2019	Part des Ménages emménagés moins de 2 ans en 2019
Bessières	239	14,3%
Bondigoux	17	7,7%
Le Born	28	13,1%
Buzet-sur-Tarn	133	11,3%
Layrac-sur-Tarn	9	6,6%
La Magdelaine-sur-Tarn	63	13,5%
Mirepoix-sur-Tarn	37	8,6%
Villematier	30	6,5%
Villemur-sur-Tarn	351	12,9%
CC Val'Aïgo	907	12,1%

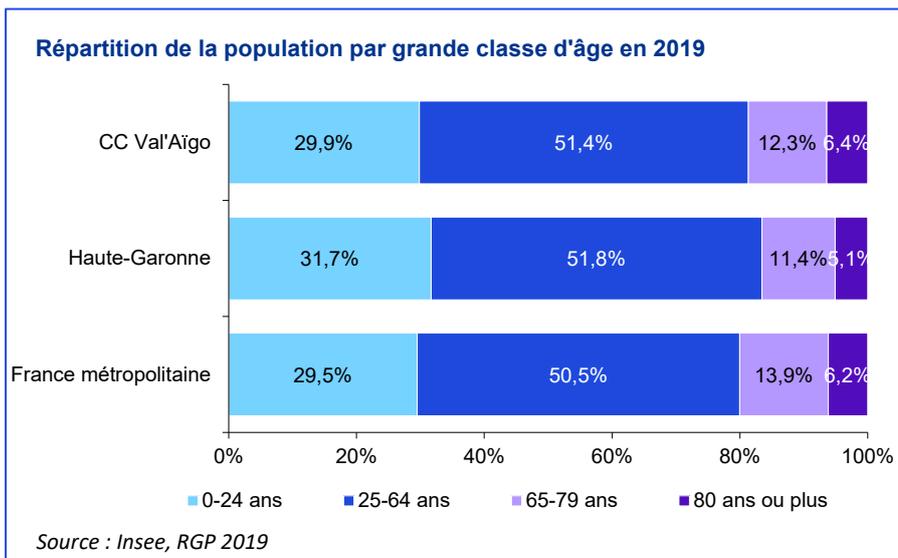
Source : Insee, RGP 2019

Des personnes âgées plus fortement représentées que sur le Département

Conformément aux tendances départementale et nationale, l'intercommunalité est majoritairement composée d'adultes âgés de 25-64 ans (51,4%).

Par ailleurs, la CC Val'Aïgo compte 5 635 jeunes de moins de 25 ans, représentant 29,9% de la population. Cette proportion s'inscrit légèrement en-dessous de la moyenne départementale (31,7%) et apparaît proche de la moyenne nationale (29,5%). Les jeunes s'avèrent fortement représentés au sein des communes de Buzet-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn et La Magdelaine-sur-Tarn (>32%).

Les personnes âgées de 65 ans et plus sont au nombre de 3 358 sur l'intercommunalité et représentent 18,7% de la population (12,3% de 65-79 ans et 6,4% de 80 ans et plus). Elles y sont ainsi plus représentées qu'à l'échelle départementale et moins qu'en France métropolitaine (respectivement 16,6% et 20,0%). Les personnes âgées sont particulièrement représentées à Bessières, Bondigoux, et Villemur-sur-Tarn, et plus encore à Layrac-sur-Tarn (28,9%).



Communes	0-24 ans	Part 0-24 ans	65 ans ou plus	Part 65 ans ou plus
Bessières	1 242	30,1%	857	20,8%
Bondigoux	166	25,2%	129	19,5%
Le Born	185	31,2%	82	13,8%
Buzet-sur-Tarn	944	32,9%	378	13,2%
Layrac-sur-Tarn	63	20,3%	90	28,9%
La Magdelaine-sur-Tarn	404	34,2%	163	13,8%
Mirepoix-sur-Tarn	367	33,2%	118	10,7%
Villematier	279	25,8%	209	19,3%
Villemur-sur-Tarn	1 715	28,4%	1 333	22,1%
CC Val'Aïgo	5 365	29,9%	3 358	18,7%

Légende :

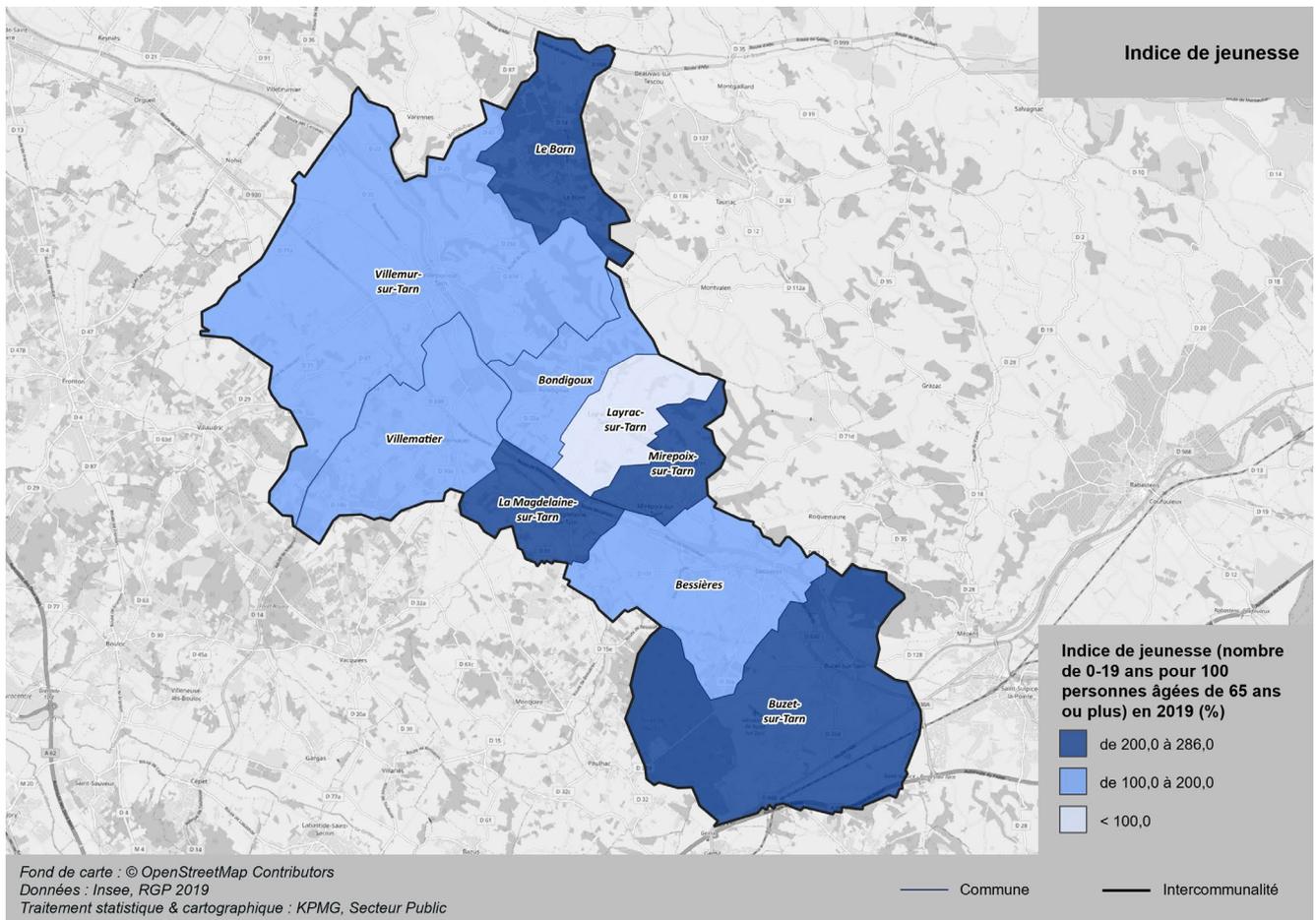
Vert : la représentation de la classe d'âge est favorable au regard des autres communes du territoire ; Rouge : la représentation de la classe d'âge est défavorable au regard des autres communes du territoire.

Source : Insee, RGP 2019

Une prédominance des personnes âgées sur la commune de Layrac-sur-Tarn

L'indice de jeunesse, révélateur du vieillissement d'un territoire, met là encore en lumière les disparités entre la commune de Layrac-sur-Tarn et les autres communes du territoire. En effet, sur ladite commune, l'indice de jeunesse apparaît inférieur à 100, signifiant une prédominance des personnes âgées (65,6%).

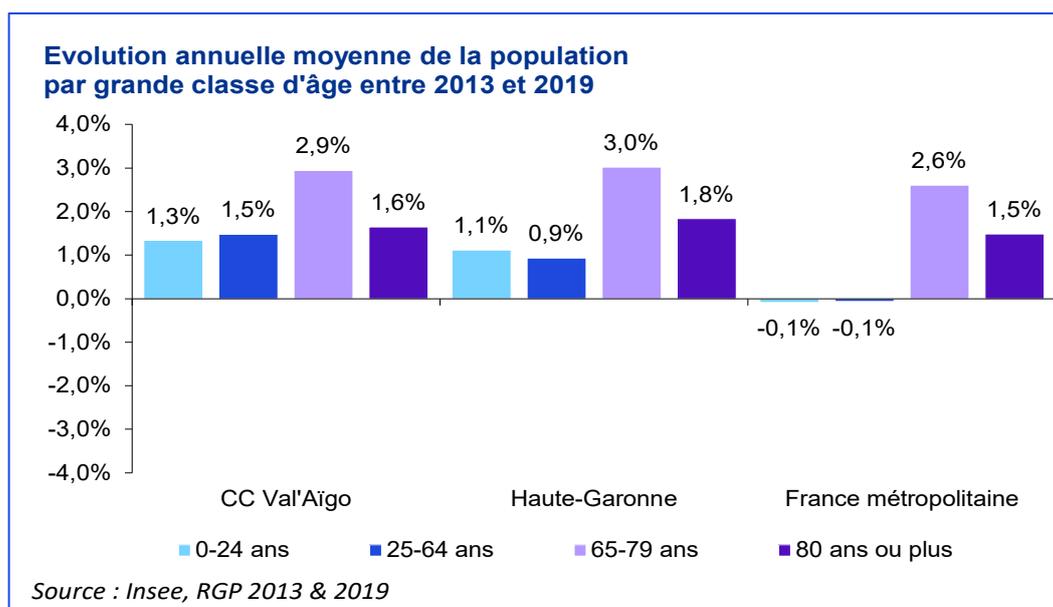
A l'inverse, les communes de Le Born, Buzet-sur-Tarn, La Magdelaine-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn comptent plus de 210 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées. Notons toutefois que parmi ces communes, à l'exception de Le Born, toutes ont connu un vieillissement important de la population entre 2013 et 2019.



Une croissance particulièrement rapide des personnes âgées des effectifs de 65-79 ans

Si la population intercommunale semble déjà relativement vieillie au regard du Département, l'intercommunalité fait face à un **important vieillissement** par le haut de la pyramide (hausse du nombre de personnes âgées), à l'instar des territoires de comparaison. En effet, les populations âgées de **65-79 ans et 80 ans ou plus augmentent respectivement de l'ordre +2,9% et +1,6%** par an en moyenne, soit 460 personnes âgées supplémentaires en six ans. La hausse du nombre de personnes âgées apparaît très importante à **Bondigoux** où les 65-79 ans et les 80 ans et plus augmentent respectivement de **+8,8% et +15,7% par an en moyenne**. La croissance du nombre de 65-79 ans est également plus de **deux fois plus soutenue à Le Born et La Magdelaine-sur-Tarn** que sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de l'intensité de ces hausses, les **enjeux de perte d'autonomie, prise en charge de la dépendance et soutien des aidants** doivent trouver une place centrale dans l'action publique.



Il semble néanmoins important de souligner que, contrairement au territoire national qui connaît également un vieillissement par la bas de la pyramide, l'intercommunalité est marquée par une **hausse soutenue du nombre de jeunes de moins de 25 ans et d'adultes (respectivement +1,3% par an et +1,5% par an)**. A **Le Born** et à **Mirepoix-sur-Tarn**, la hausse du nombre de jeunes de moins de 25 ans apparaît **plus de trois fois plus rapide que sur l'intercommunalité (respectivement +3,9% et +4,4% par an en moyenne)**.

Une croissance particulièrement rapide des personnes âgées des effectifs de 65-79 ans

Evolution annuelle moyenne de la population par grande classe d'âge entre 2013 et 2019

Communes	0-24 ans	25-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
Bessières	1,7%	2,0%	4,2%	2,6%
Bondigoux	0,5%	5,2%	8,8%	15,7%
Le Born	3,9%	3,3%	6,5%	-3,6%
Buzet-sur-Tarn	1,4%	2,4%	2,5%	1,4%
Layrac-sur-Tarn	-5,0%	-0,2%	1,8%	3,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	-0,0%	0,2%	6,7%	-1,0%
Mirepoix-sur-Tarn	4,4%	3,6%	-0,0%	-2,4%
Villematier	-0,3%	0,4%	4,8%	3,2%
Villemur-sur-Tarn	1,2%	0,3%	1,3%	0,9%
CC Val'Aïgo	1,3%	1,5%	2,9%	1,6%

Source : Insee, RGP 2013 & 2019

EN SYNTHÈSE :

- **Parmi les tranches d'âge connaissant une augmentation :**
 - L'ensemble des tranches d'âge a connu une augmentation de leurs effectifs.
 - Proportionnellement, les 45-59 ans et les 60-74 ans ont connu une augmentation dans la population totale entre 2008 et 2019.
- **Parmi les typologies de ménages connaissant une augmentation de leur proportion parmi l'ensemble des ménages :**
 - **Ménages d'une personne**
 - **Familles monoparentales**
 - **Couples sans enfants**
 - Malgré une hausse des effectifs, la proportion de **couples avec enfants** a baissé entre 2008 et 2019

01

Séniors

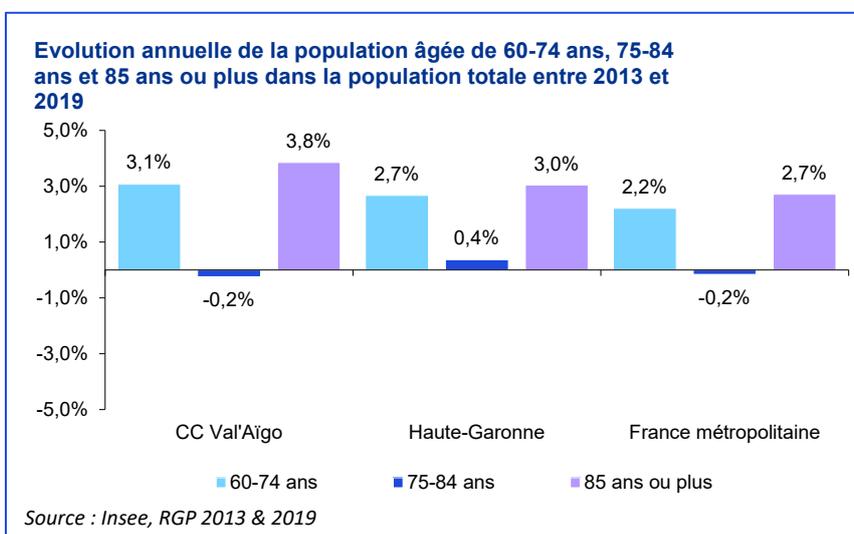
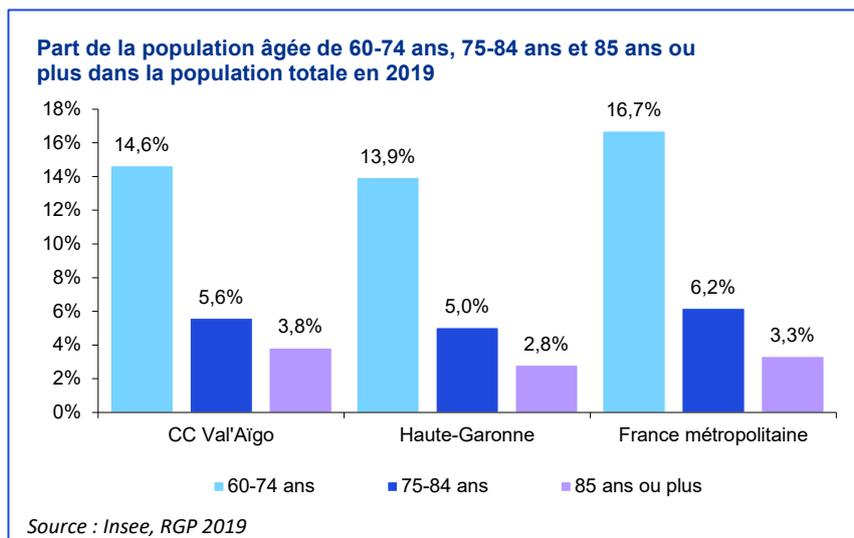
Diagnostic CTG CCVA

Une croissance du nombre de personnes très âgées particulièrement rapide

Les personnes âgées de **60 ans ou plus** représentent **24,0% de la population de la CC** de Val'Aïgo, soit une proportion comprise entre les valeurs départementale et nationale (respectivement 21,8% et 26,2%). En revanche, les personnes âgées de **85 ans et plus y sont plus représentées que sur les territoires de comparaison (3,8%)**.

Par ailleurs, à l'exception des effectifs de 75-84 ans qui diminuent comme en France métropolitaine, les effectifs de personnes âgées augmentent fortement. Si ces augmentations sont également observées sur les territoires de comparaison, les effectifs de 60-74 ans et de 85 ans et plus augmentent plus rapidement sur l'intercommunalité.

En effet, entre 2013 et 2019, les effectifs de **60-74 ans et de 80 ans et plus ont connu des croissances respectives de l'ordre de +3,1% et +3,8% par an en moyenne, soit 437 et 139 personnes supplémentaires dans ces classes d'âges**.



Une croissance du nombre de seniors disparate selon les communes

Toutes les communes de l'intercommunalité sont marquées par une **augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus**. Notons que ce phénomène est généralisé sur l'ensemble du territoire national, du fait du vieillissement des classes nombreuses du baby-boom et des avancées de la médecine.

Toutefois, des **disparités en matière d'intensité** sont observées à l'échelle communale de la **CC de Val'Aïgo**. En effet, la commune de **Bondigoux** qui présente une **part de personnes âgées de 60 ans et plus supérieure à la moyenne intercommunale (25,7%)** connaît une **croissance de cette classe d'âge de l'ordre de +11,0% par an en moyenne**. Ainsi, le nombre de personnes âgées sur la commune est passé de 91 en 2013 à 170 en 2019.

La commune de **Layrac-sur-Tarn**, où plus d'un tiers de la population est âgée de 60 ans et plus (**36,0%**), connaît quant à elle une **croissance** de cette classe d'âge **nettement plus lente (+1,5% par an)**.

Ce constat soulève un fort enjeu en matière de prise en charge de la dépendance et de soutien aux aidants.

La population âgée de 60 ans et plus		
Communes	Proportion	Evolution annuelle moyenne
Bessières	25,0%	2,6%
Bondigoux	25,7%	11,0%
Le Born	20,1%	3,0%
Buzet-sur-Tarn	17,3%	2,3%
Layrac-sur-Tarn	36,0%	1,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	18,4%	2,1%
Mirepoix-sur-Tarn	15,4%	0,8%
Villematier	26,4%	2,7%
Villemur-sur-Tarn	28,5%	1,8%
CC Val'Aïgo	24,0%	2,3%

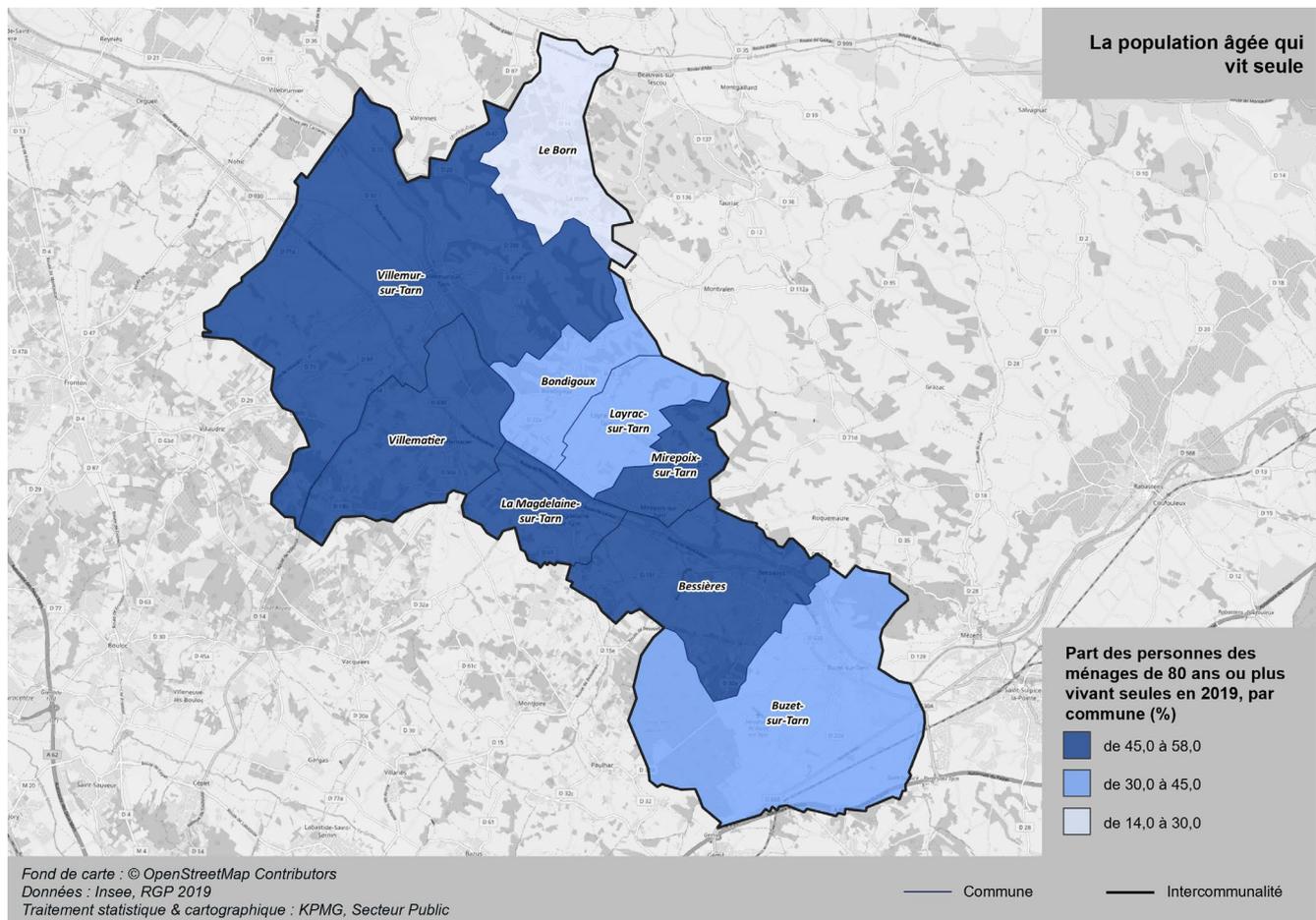
Source : Insee, RGP 2013 & 2019

Des personnes âgées isolées fortement représentées à Mirepoix-sur-Tarn et Villematier

Au sein de la CC de Val'Aïgo, **46,5% de la population âgée de 80 ans et plus vit seule**, soit **417 personnes**. Cette proportion s'inscrit entre les moyennes départementale (44,4%) et nationale (48,8%).

A l'échelle communale, la proportion de personnes de 80 ans et plus concernées varie de **14,3% à Le Born** à **plus de 50% à Mirepoix-sur-Tarn et Villematier**.

A noter également que, à l'instar des territoires de comparaison, mais dans une plus forte mesure, le nombre de **80 ans et plus vivant seuls est en augmentation sur la CC (+2,0% par an)**.



01

Logement et cadre de vie

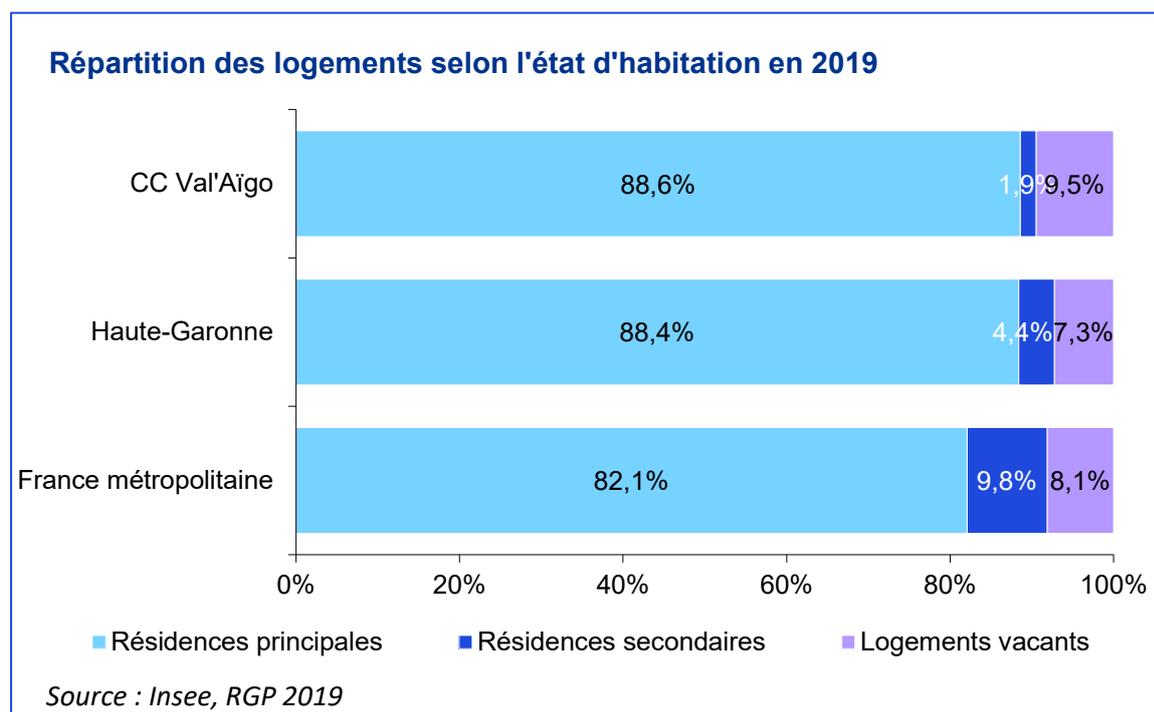
Diagnostic CTG CCVA

Une offre importante de logements questionnant des logiques d'attractivité et/ou de réhabilitation de l'existant

88,6% des logements de la CC de Val d'Aïgo sont des **résidences principales**, proportion relativement proche de la moyenne départementale mais supérieure à la moyenne nationale (82,1%).

Par ailleurs, l'intercommunalité compte **800 logements vacants, représentant 9,5% du parc de logements en 2019**. Cette proportion apparaît **élevée au regard du Département et, dans une moindre mesure, de la France métropolitaine (respectivement 7,3% et 8,1%)**. Or on considère que le fonctionnement du marché immobilier est optimal lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5% et 7,5%. Au-dessus de la borne supérieure, le taux de vacance soulève des **enjeux en matière d'attractivité du territoire et/ou de réhabilitation du parc de logements**.

A **Layrac-sur-Tarn et à Villemur-sur-Tarn**, le taux de vacance apparaît **particulièrement élevé, il dépasse 10%**. A l'inverse, **seuls 3,9% des logements de la commune de La Magdelaine-sur-Tarn** sont vacants, révélateur d'un **parc de logements en tension**.

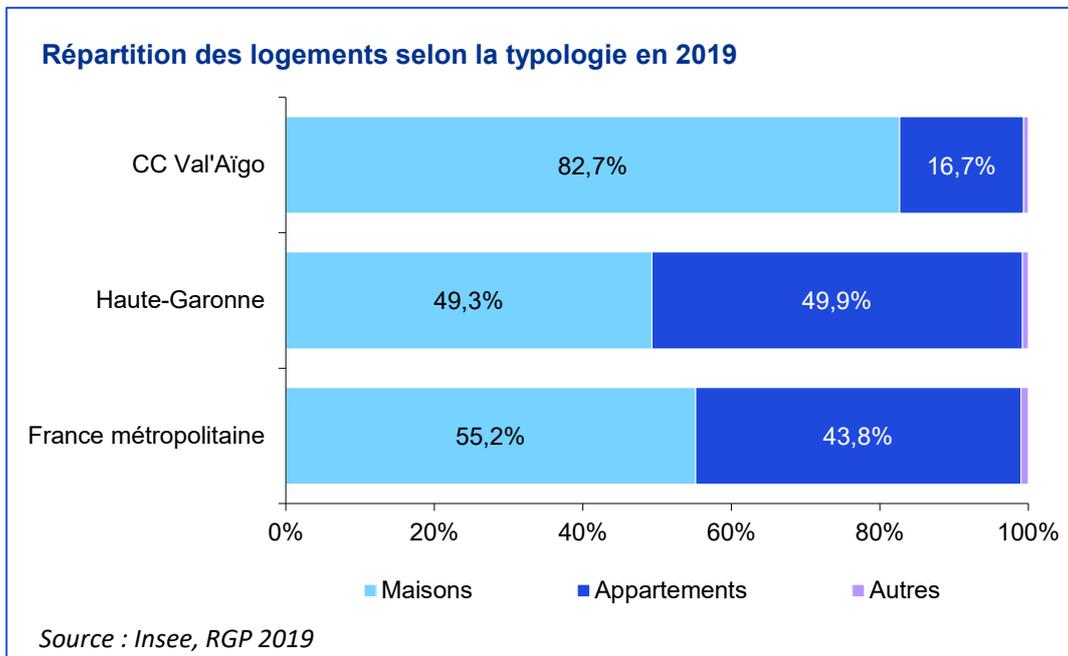


Les enjeux sont identifiés de longue date en matière de vacance de logements (besoin de rénovation, inadaptation aux besoins et aux attentes, etc.), en particulier à Villemur et Bessières. La lutte contre la vacance faisait déjà partie des contrats **Bourgs-Centres Occitanie** sont intégrées au dispositif **Petites villes de demain** pour les deux villes concernées.

Un parc de logement majoritairement constitué de logements individuels

La CC de Val'Aïgo se distingue des territoires de comparaison par une **très forte représentation des maisons** au sein de son parc de logements (**82,7% contre 49,3% sur le Département et 55,2% sur le territoire national**).

En effet, seuls **16,7%** des logements de l'intercommunalité sont des **logements collectifs**. Cette proportion masque en réalité des disparités à l'échelle communale entre les communes les plus peuplées, à savoir **Bessières et Villemur-sur-Tarn**, où cette **proportion dépasse 20%**, et la commune de **Le Born** où les appartements sont **anecdotiques (0,4%)**.

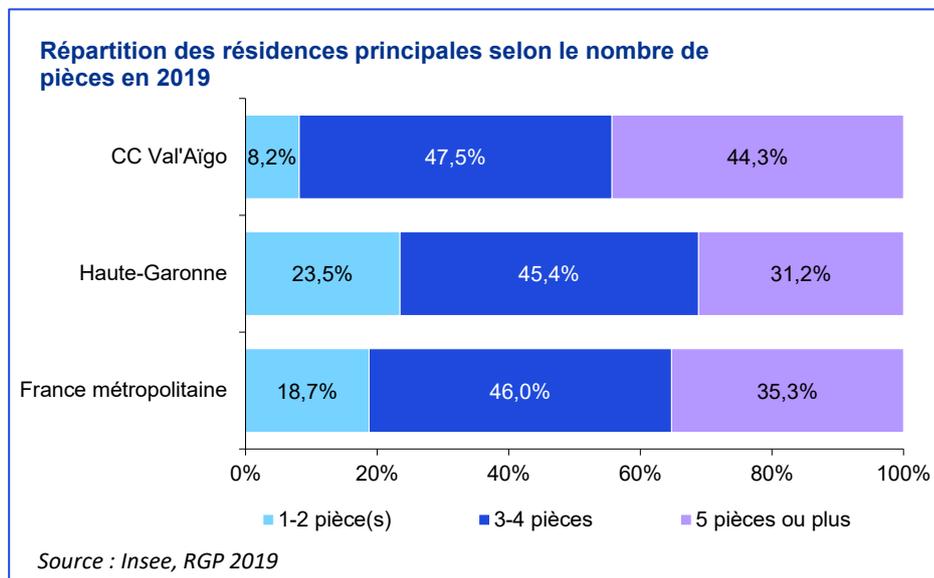


Un parc largement constitué de grands logements

A l'instar des territoires de comparaison, les territoires de la commune comptent le plus souvent **3-4 pièces (47,5%)**.

Par ailleurs, du fait de la typologie des logements sur l'intercommunalité, il n'est pas surprenant de constater que les **logements de grandes tailles (5 pièces ou plus) y sont nettement plus représentés que sur les territoires de comparaison (44,7%)**.

De la même manière, les **petits logements (1-2 pièces) représentent seulement 8,2%** du parc de logements, contre **près du triple sur le Département (23,4%)**.

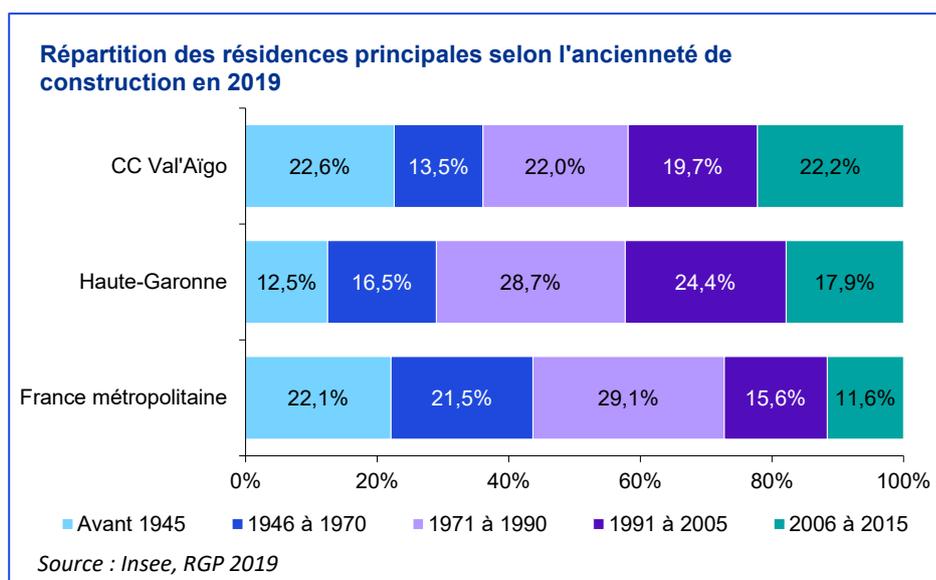


Un tiers des logements potentiellement inadaptés aux normes énergétiques et d'accessibilité en vigueur

Au sein de la CC de Val'Aïgo, près de **deux logements sur trois ont été construits après 1970 (63,9%)**, décennie correspondant aux premières réglementations sur les normes thermiques. Le **parc de logements de l'intercommunalité est donc a priori majoritairement adapté aux normes environnementales**. Si cette proportion apparaît plus élevée que sur la France métropolitaine (56,4%), elle reste inférieure à la moyenne départementale (71,0%).

A l'inverse, plus d'un **tiers des logements ont été construits avant 1970 (36,1%)**, ce qui suggère également une **moindre adaptation aux normes en vigueur en matière d'accessibilité** (pour les personnes âgées et en situation de handicap notamment).

La part de logements anciens est plus importante que sur l'intercommunalité au sein des communes de **Bondigoux (41,8%)**, **Villemur-sur-Tarn (47,4%)** et **Layrac-sur-Tarn (56,5%)**.



A ce titre, le diagnostic « Petite ville de demain » identifie pour Villemur **812 « passoires thermiques »** potentielles, soit 31% du parc de logements ; et **325 pour Bessières**, soit 19% du parc de logement. La plus forte proportion est sur la ville de Mirepoix (35% du parc de logements).

Source : Base des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) de l'ADEME 2013-2020
Retraitement par méthode statistique – Mines Paristech

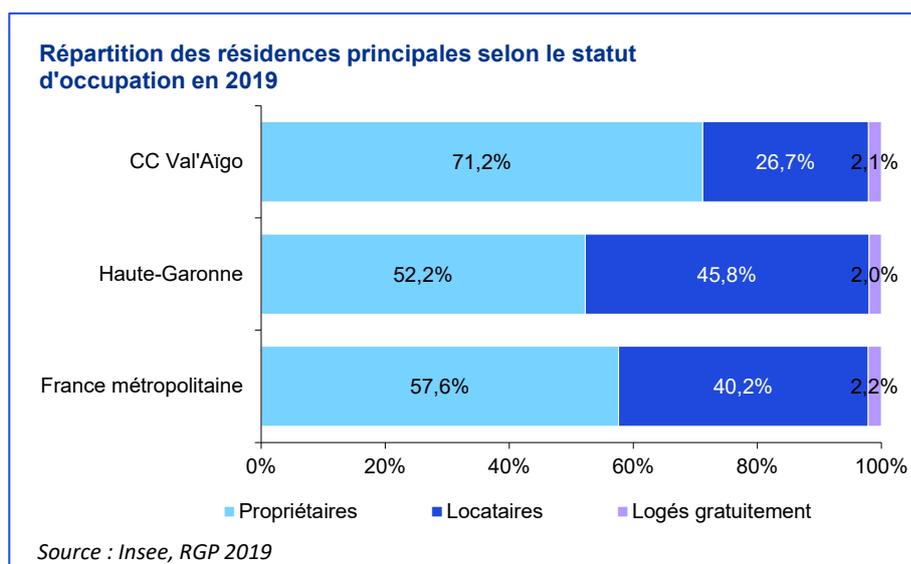
Les résidences principales construites avant 1970		
Communes	Nombre	Proportion
Bessières	409	26,1%
Bondigoux	86	41,8%
Le Born	51	27,4%
Buzet-sur-Tarn	327	30,9%
Layrac-sur-Tarn	74	56,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	71	16,3%
Mirepoix-sur-Tarn	137	31,9%
Villematier	155	35,4%
Villemur-sur-Tarn	1 246	47,4%
CC Val'Aïgo	2 556	36,1%

Un accès à la propriété nettement plus élevé que sur les échelons de comparaison

Plus de **sept logements sur 10** sont occupés par des **propriétaires** au sein de l'intercommunalité (**71,2%**). Cette proportion apparaît **nettement plus élevée que sur le Département (52,2%, soit 19 points d'écart) et, dans une moindre mesure, qu'en France métropolitaine (57,6%, soit 13,6 points d'écart).**

Mécaniquement, la CC de Val'Aïgo présente une **part de logements occupés par des locataires relativement faible avec 26,7%** de résidences principales concernées contre 45,8% sur le Département.

Les **ménages locataires** apparaissent toutefois **surreprésentés** au regard du reste des communes à **Bessières et Villemur-sur-Tarn (>30%)**. Les ressources financières étant déterminantes dans l'obtention d'un crédit immobilier, ce constat est révélateur de **niveaux de vie des ménages plus faibles dans ces communes.**



Les ménages locataires		
Communes	Nombre	Proportion
Bessières	518	31,0%
Bondigoux	25	11,3%
Le Born	12	5,6%
Buzet-sur-Tarn	239	20,4%
Layrac-sur-Tarn	13	9,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	125	26,8%
Mirepoix-sur-Tarn	74	17,2%
Villematier	48	10,4%
Villemur-sur-Tarn	948	34,9%
CC Val'Aïgo	2 002	26,7%

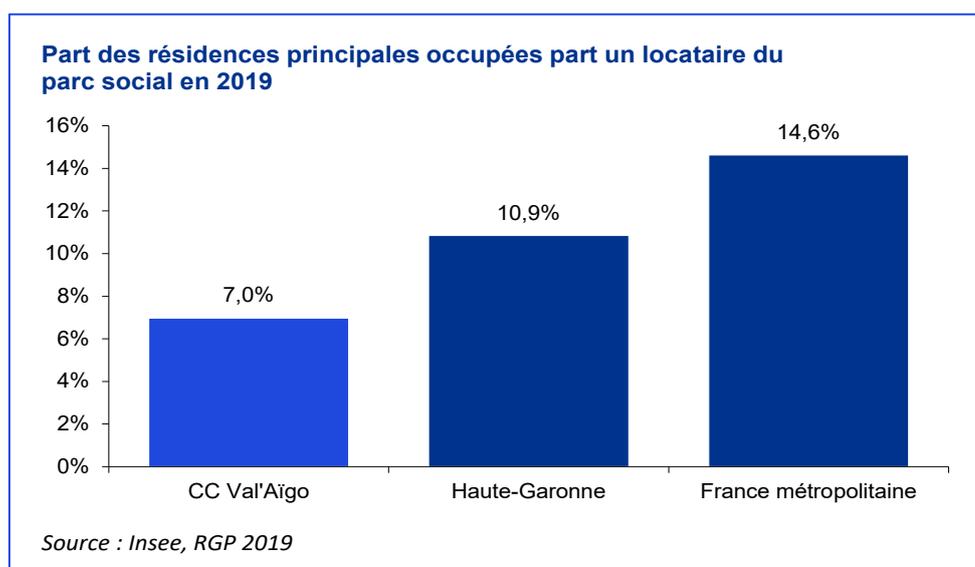
Source : Insee, RGP 2019

Des résidences principales HLM faiblement représentées et en augmentation

La CC de Val'Aïgo compte **522 résidences principales HLM**, représentant **7,0% des logements occupés**. Ainsi, les logements du parc social apparaissent **deux fois moins représentés au sein de l'intercommunalité que sur le territoire national (14,6%)**. En revanche, entre **2013 et 2019**, leur nombre a augmenté de l'ordre **+4,9% par an en moyenne (131 logements HLM supplémentaires en six ans)**, soit une **hausse nettement plus rapide que sur les territoires de comparaison (respectivement +2,2% et +0,8% par an)**.

En effet, au sein de la commune **La Magdelaine-sur-Tarn**, le **nombre de logements HLM a fortement augmenté** au cours de la dernière période intercensitaire et la part de logements concernés s'élève désormais à **21,3%**.

Notons toutefois que les communes de **Bondigoux, Le Born, Layrac-sur-Tarn et Villematier comptent moins de 5 logements HLM**.



Le diagnostic du CRTE identifie un plus faible taux de vacance des logements sociaux : 1,7% en 2020 contre 3% en Occitanie, témoignant à la fois d'une bonne gestion et d'une pression importante.

Le développement de l'offre de logements sociaux sur le territoire amène sur le territoire un public plus fragile qui peut nécessiter un accompagnement accru. L'augmentation de familles vulnérables sur le territoire et en particulier sur ses polarités (Villemur et Bessières) a déjà été soulignée dans le précédent diagnostic du CEJ en 2015 mais reste d'actualité, au côté de la venue d'un public plus actif accédant à la propriété sur le territoire.

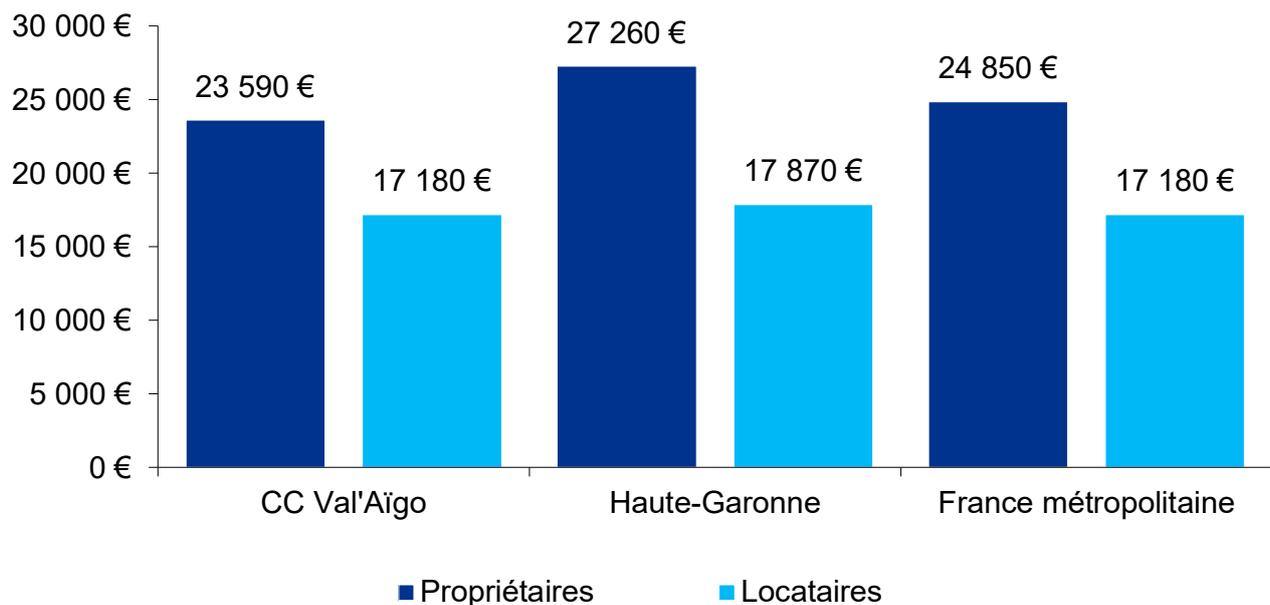
Une problématique maintenue d'accès au logement : Les professionnels du CIAS identifient le manque de logements et le maintien dans le logement comme une problématique de plus en plus prégnante (augmentation du loyer, augmentation de la précarité énergétique...)

Un écart de revenus marqué au détriment des locataires

Le **revenu annuel médian** des ménages propriétaires de la CC de Val'Aigo s'élève à **23 590€**, soit un niveau de vie **nettement inférieur à la moyenne départementale** et, dans une moindre mesure, à la **moyenne nationale (respectivement 3 670€ et 1 260€ d'écart)**.

L'écart entre le revenu médian des propriétaires et celui des locataires s'avère important. En effet, avec un niveau de vie annuel médian établi à 17 180€, les locataires de l'intercommunalité disposent de 6 510€ de moins par an que les propriétaires. Cependant, le revenu médian des locataires apparaît proche de la moyenne départementale et équivalent à la moyenne nationale.

Revenu médian des ménages par unité de consommation selon le statut d'occupation en 2019



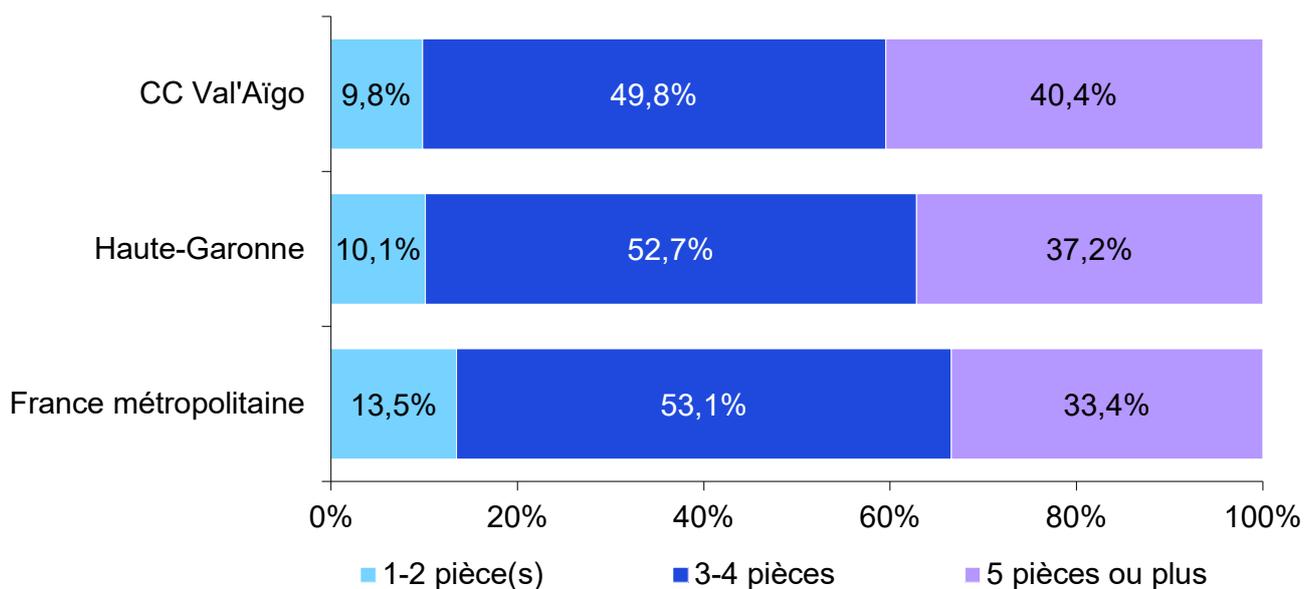
Source : Insee, Filosofi 2020

Des ménages de 80 ans ou plus nombreux à vivre dans un grand logement

Au sein de la CC de Val'Aïgo, **une personne sur deux âgée de 80 ans ou plus vit dans un logement de 3-4 pièces (49,8%)**.

Par ailleurs, du fait de la structure par typologie du parc de logements, les personnes âgées ont **davantage tendance à vivre dans un grand logement (5 pièces ou plus)** que sur les échelons de comparaison (40,4% contre respectivement 37,2% et 33,4%).

Répartition des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus selon la taille du logement habité en 2019



Source : Insee, RGP 2019

Différents dispositifs en cours de revitalisation du territoire et de ses polarités du territoire



Un diagnostic réalisé soulevant des besoins de revitalisation des polarités anciennes du territoire, en particulier Villemur et Bessières : Le Contrat Centre Bourg identifiait déjà à Villemur de fortes vulnérabilités sociales sur le centre ancien avec un taux de pauvreté plus élevé (des ménages locataires pauvres et captifs), un bâti dégradé, une vacance commerciale et un manque d'attractivité. La vacance et l'insalubrité se posant également au centre-bourg de Bessières, la commune a été également intégrée comme un « sous-secteur » de Petite Ville de Demain ».

Une prise en compte des enjeux spécifiques de risques d'inondation entraînant un développement des villes « en tâches d'huile » : La présence de terrains en bordure du Tarn ou de ses affluents situés en zone inondable a des impacts concrets sur les potentiels de construction et l'étalement des habitants. Ainsi une ville comme Villemur voit à l'œuvre un rééquilibrage démographique entre le centre-ville et les hameaux périphériques comme Magnanac qui gagnent en population (justifiant la construction d'un nouveau groupe scolaire).

Un besoin partagé d'investir les polarités du territoire comme des centres moteurs de vie et d'accueil pour l'ensemble du territoire : Face aux enjeux du centre-ville, Villemur est éligible au dispositif **d'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)** en particulier pour accompagner les propriétaires bailleurs modestes et les copropriétés dégradées dans la revalorisation de leur bâti (aide aux travaux, dossiers de subvention, contrôle des travaux...). Le territoire est également bénéficiaire au dispositif **d'opération de revitalisation du territoire (ORT)** visant le soutien aux commerces centraux. **Le maintien de ces centralités et la densification du bâti est un objectif correspondant aux normes de non-artificialisation autant qu'à un enjeu de cohésion sociale autour de polarités devenant des lieux de vie et de services de proximité et d'attractivité du territoire pour des touristes et de nouveaux ménages.**

01

Activité, emploi et économie

Diagnostic CTG CCVA

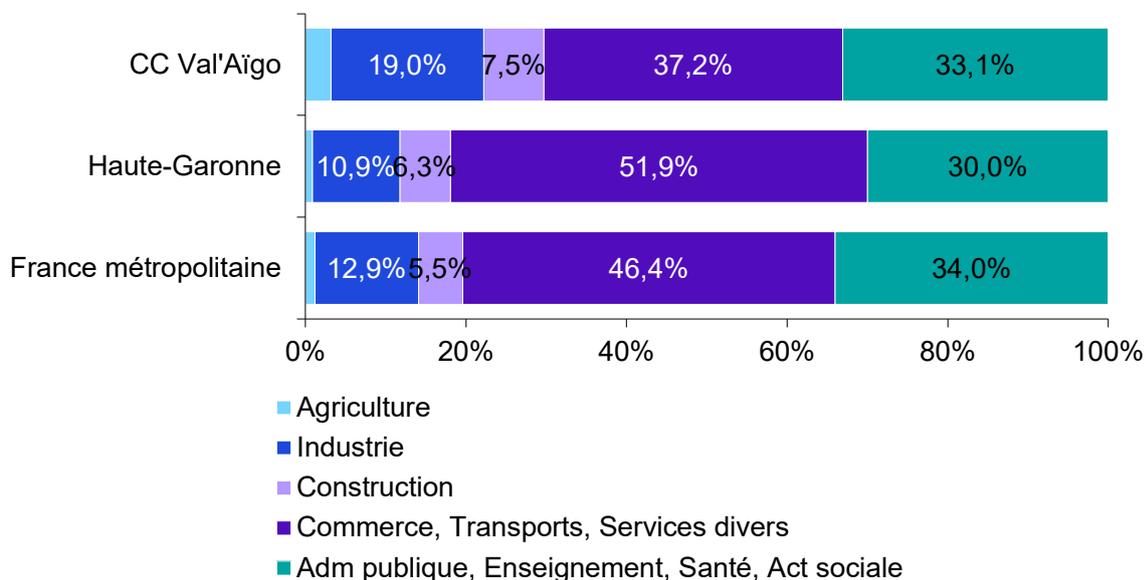
Des emplois locaux qui relèvent très majoritairement du secteur tertiaire

Au sein de la CC de Val'Aigo, **7 emplois locaux sur 10 relèvent du secteur tertiaire** (« Commerce, Transports, Services divers » et « Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale »). Si cette proportion s'inscrit **en-dessous des moyennes départementale et nationale**, cela s'explique par la **faible proportion d'emploi dans le sous-secteur « Commerce, Transports, Services divers »** (37,2% contre respectivement 51,9% et 46,4%).

En revanche, le **secteur de l'industrie** s'avère **surreprésenté** sur l'intercommunalité au regard des échelons de comparaison, avec 19,0% des emplois concernés, soit **près de deux fois plus que sur le Département (10,9%)**. A noter que ce secteur apparaît d'autant plus représenté au sein des communes de **Villemur-sur-Tarn (24,3%)** et **La Magdelaine-sur-Tarn (43,2%)**.

Par ailleurs, si le secteur « **Agriculture** » est le moins représenté à l'instar des territoires de comparaison, la proportion d'emplois dans ce secteur apparaît **près de trois fois plus importante au sein de l'intercommunalité que sur les territoires de comparaison** (3,2% contre 0,9% et 1,2%).

Emplois au lieu de travail selon les principaux secteurs d'activité en 2019



Source : Insee, RGP 2019

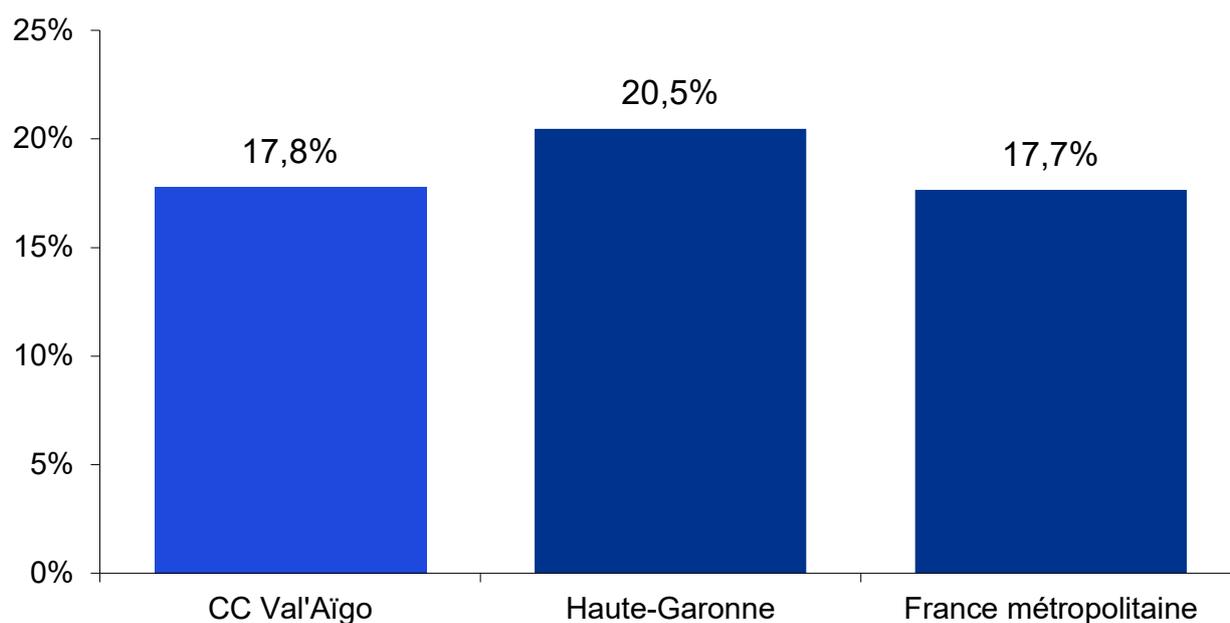
Un dynamisme économique proche du territoire national

Le **taux de création d'entreprises** correspond au rapport entre le nombre de nouvelles entreprises en année N et l'ensemble des entreprises existantes en année N-1. Celui-ci s'élève à **17,8% sur l'intercommunalité**, soit un taux **en-dessous de la moyenne nationale mais proche de la moyenne nationale**.

Au sein des communes de **Bessières (20,6%)**, **Mirepoix-sur-Tarn (23,9%)** et, **davantage encore Layrac-sur-Tarn (42,9%)**, le **taux de création d'entreprises apparaît supérieur à la moyenne départementale**.

Ceci étant, il s'agit de préserver les nouvelles entreprises des difficultés économiques pouvant être rencontrées afin de les rendre pérennes.

Taux de création d'entreprises en 2021



Source : Insee, REE 2021

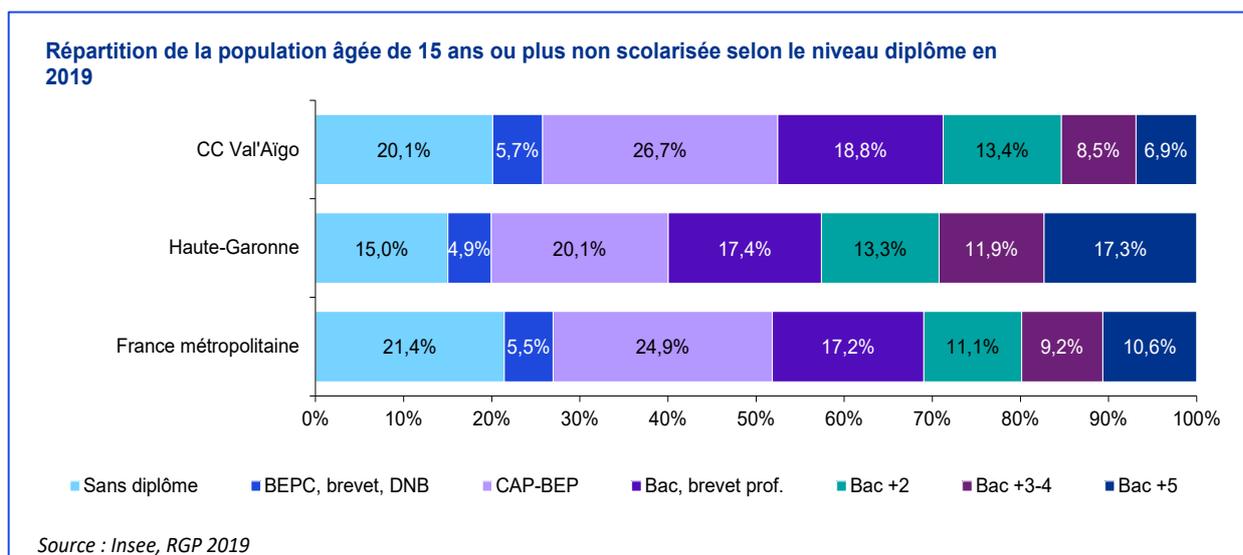
Une personne sur quatre de 15 ans ou plus est peu ou pas diplômée sur le territoire

La CC de Val'Aïgo compte **3 371 personnes âgées de plus de 15 ans non scolarisés sans diplôme/ CEP ou avec un BEPC/brevet/DNB, représentant 25,8% de la population concernée.** Cette proportion apparaît **nettement supérieure à la moyenne départementale (20,0%) mais reste inférieure à la moyenne nationale (27,0%).**

Notons que l'absence de qualification peut constituer un **frein à l'insertion professionnelle et sociale.**

Les **diplômés de l'enseignement supérieur** représentent, quant à eux, **28,8% de la population de 15 ans ou plus non scolarisée**, soit une **proportion nettement inférieure à la moyenne départementale (42,6%) et légèrement inférieure à la moyenne nationale (31,0%).**

Par ailleurs, à l'instar des territoires de comparaison, le niveau de **diplôme CAP-BEP** apparaît le plus fréquent, celui-ci concerne plus d'une personne sur quatre (26,7%).



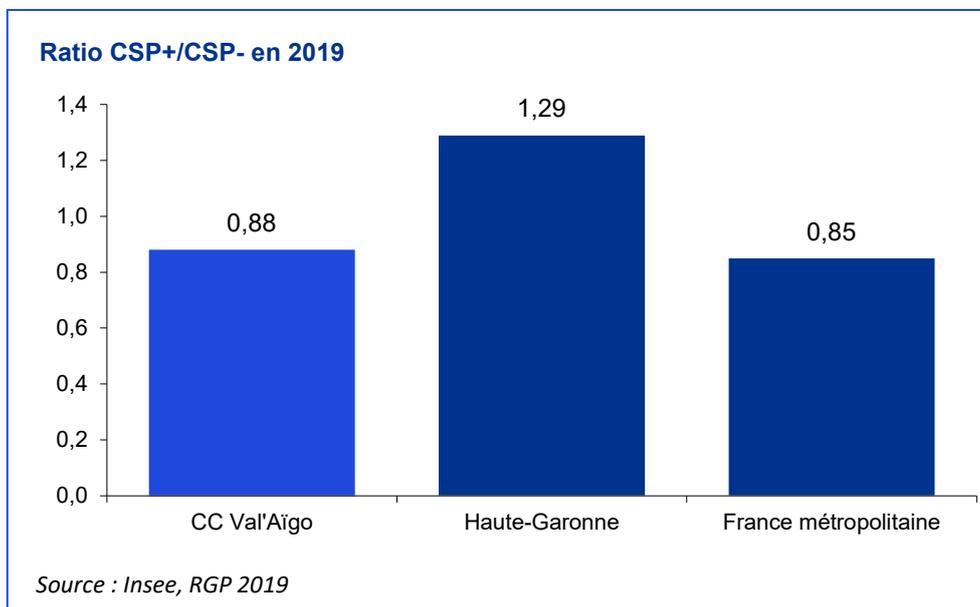
La population de 15 ans ou plus non scolarisée sans diplôme ou BEPC/brevet/DNB		
Communes	Effectifs	Proportion
Bessières	795	26,8%
Bondigoux	152	29,6%
Le Born	98	23,4%
Buzet-sur-Tarn	330	16,5%
Layrac-sur-Tarn	79	31,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	181	22,0%
Mirepoix-sur-Tarn	162	21,4%
Villematier	231	28,1%
Villemur-sur-Tarn	1 344	29,7%
CC Val'Aïgo	3 371	25,8%

Source : Insee, RGP 2019

Un territoire qui compte davantage de CSP- que de CSP+

Contrairement au Département, la CC de Val'Aïgo compte **moins de professions intellectuelles supérieures (PIS) et de professions intermédiaires que d'employés et d'ouvriers (88,0%)**. Pour autant, ce ratio apparaît relativement proche de la moyenne nationale (85,0%).

Ce ratio masque en réalité de **très fortes disparités à l'échelle communale** entre des communes comme **Bondigoux, Buzet-sur-Tarn et Villematier** où celui-ci dépasse 1, et la commune de **Layrac-sur-Tarn** notamment, où ce ratio apparaît particulièrement faible. **La commune compte en effet 4 CSP+ pour 10 CSP-**.



Ratio CSP+/CSP-	
Communes	Ratio
Bessières	0,9
Bondigoux	1,4
Le Born	0,7
Buzet-sur-Tarn	1,3
Layrac-sur-Tarn	0,4
La Magdelaine-sur-Tarn	1,0
Mirepoix-sur-Tarn	0,7
Villematier	1,3
Villemur-sur-Tarn	0,7
CC Val'Aïgo	0,9

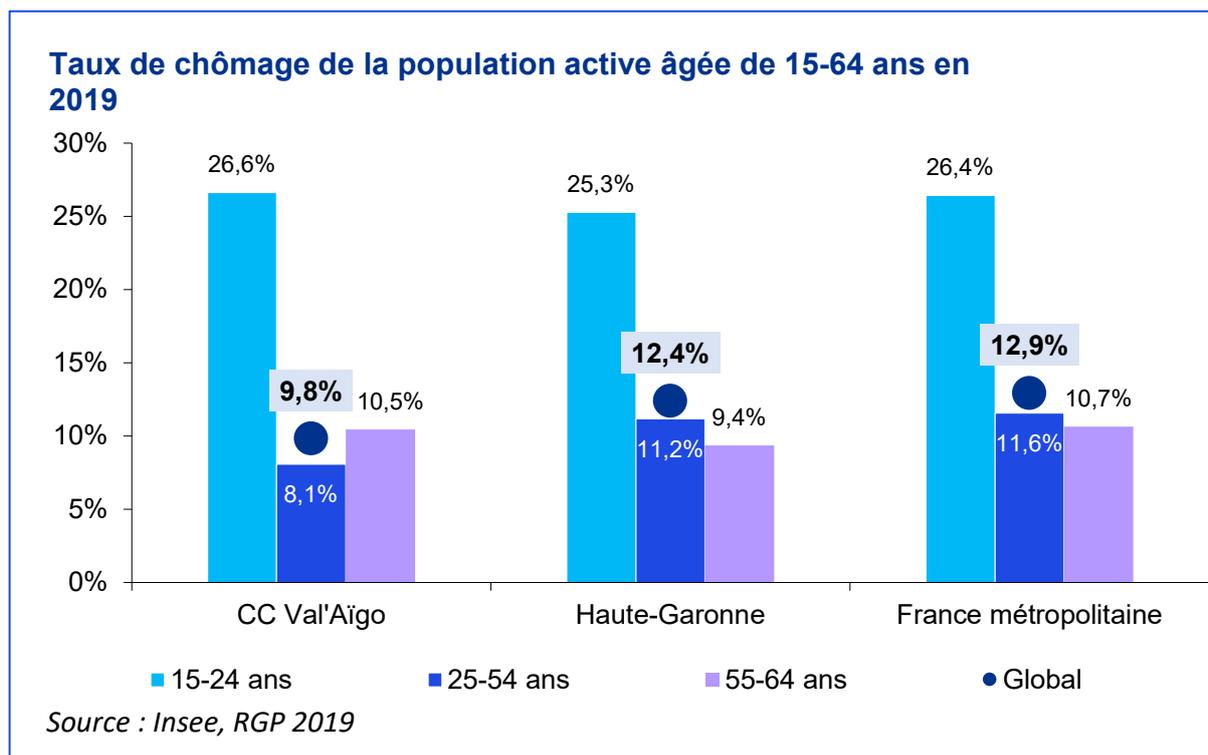
Source : Insee, RGP 2019

Des jeunes adultes relativement plus fortement exposés au chômage

9,8% des actifs âgés de 15-64 ans sur l'intercommunalité sont au chômage, soit 848 personnes. Il s'agit d'un **taux de chômage relativement bas** au regard des territoires de comparaison (respectivement 12,4% et 12,9%).

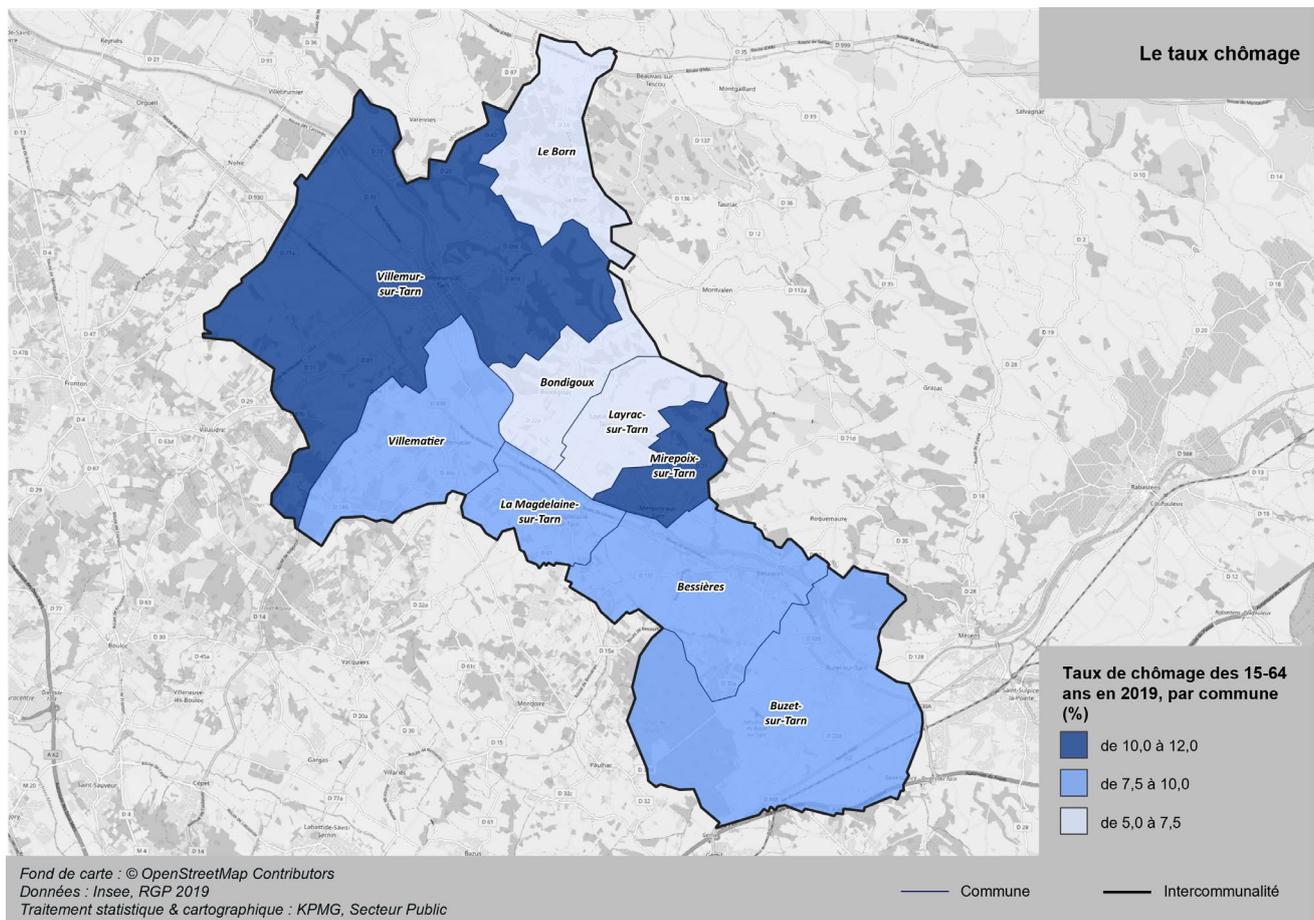
En revanche, si les **jeunes (15-24 ans) apparaissent nettement plus exposés au chômage** que l'ensemble des actifs comme pour les différents échelons de comparaison, le taux de chômage des jeunes apparaît relativement plus importante à l'échelle de la CCVA. En effet, **26,6% des jeunes actifs sont au chômage (177 personnes), soit une proportion légèrement plus importante que les moyennes départementale et nationale.**

Ce constat met en lumière de **plus fortes inégalités en matière d'accès à l'emploi** au sein de la CC de Val'Aïgo.



Un taux de chômage plus élevé pour les actifs de Villemur et Mirepoix

Au sein des communes de **Mirepoix-sur-Tarn (11,5%)** et de **Villemur-sur-Tarn (12,0%)** le **taux de chômage** apparaît élevé au regard des autres communes de l'intercommunalité. Celui-ci reste toutefois inférieur aux moyennes départementale et nationale.

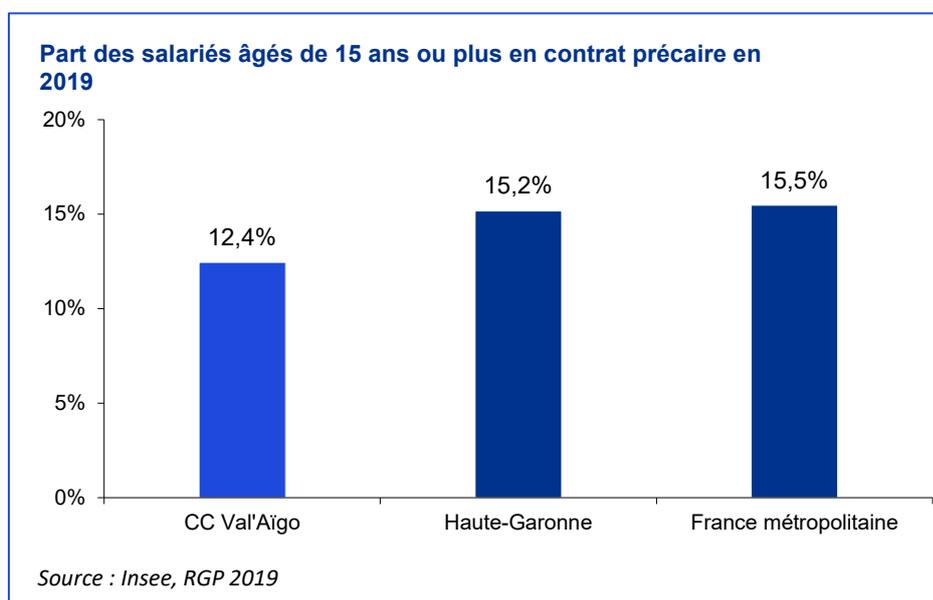


Le territoire villemurien a connu une histoire économique bien spécifique marquée par une présence relativement importante d'usines avant de connaître un phénomène de désindustrialisation (usine Brusson en 2008, usine Molex en 2008...). **Aujourd'hui le territoire de Val'Aïgo retrouve une nouvelle dynamique avec l'arrivée de nouveaux ménages allant dans le sens d'un renforcement de l'économie résidentielle autant que du desserrement d'entreprises de la métropole toulousaine en recherche d'un foncier à la fois abordable et accessible, ce que permet la proximité avec l'autoroute (en particulier au Sud du territoire).**

Des salariés relativement préservés de la précarité de l'emploi

Au sein de la CC de Val'Aïgo, **838 salariés disposent d'un contrat précaire**, représentant **12,4%** de la population concernée. Ainsi, les **salariés** de l'intercommunalité apparaissent **relativement peu exposés à la précarité** de l'emploi au regard des territoires de comparaison (>15%).

A l'échelle communale du territoire, la proportion de salariés disposant d'un contrat précaire varie de **8,8% à la Born** à **14,7% à Villemur-sur-Tarn**.

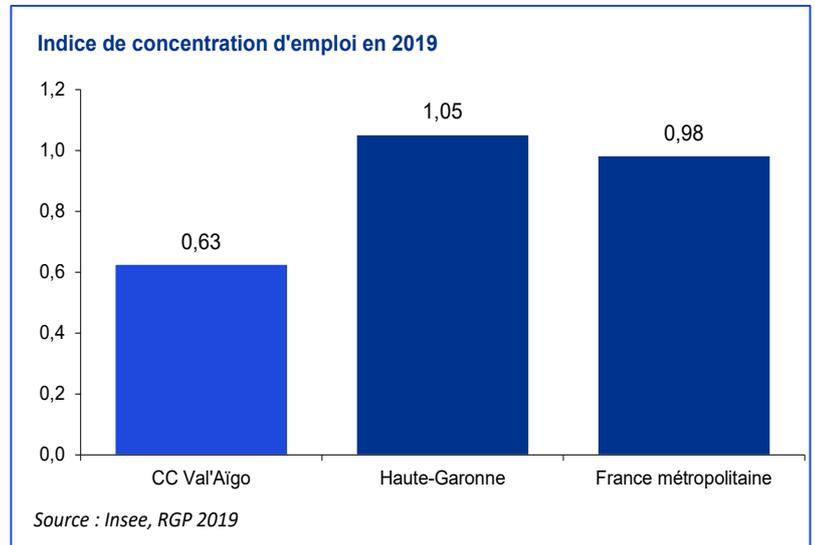


Les salariés en contrat précaire		
Communes	Effectifs	Proportion
Bessières	178	11,7%
Bondigoux	25	8,9%
Le Born	20	8,8%
Buzet-sur-Tarn	123	10,2%
Layrac-sur-Tarn	13	12,5%
La Magdelaine-sur-Tarn	65	13,9%
Mirepoix-sur-Tarn	56	12,1%
Villematier	55	13,8%
Villemur-sur-Tarn	302	14,7%
CC Val'Aïgo	838	12,4%

Source : Insee, RGP 2019

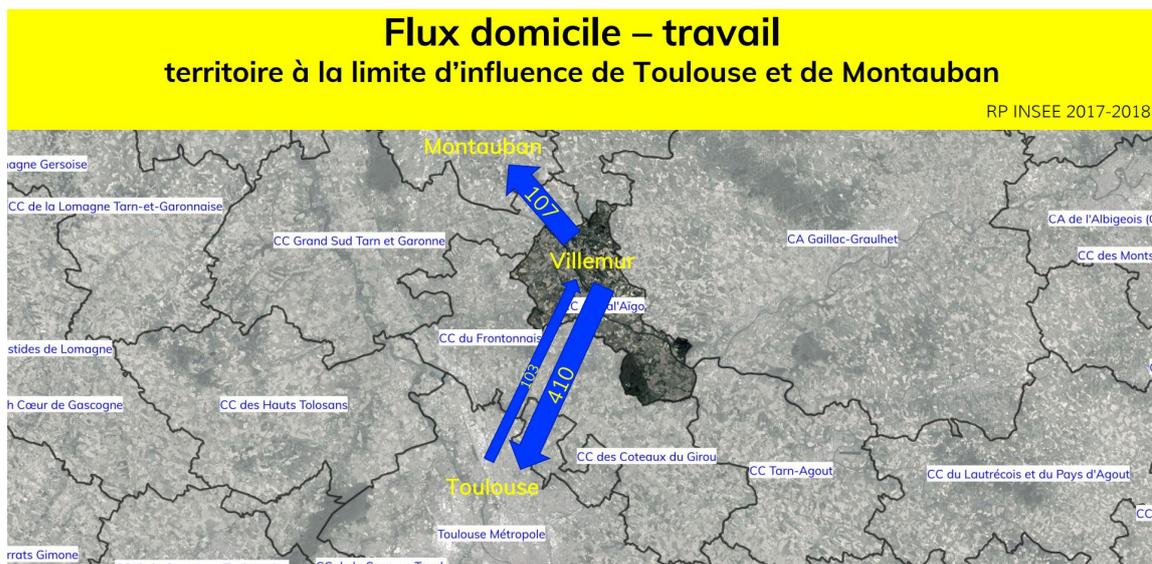
Un territoire faisant fonction de pôle résidentiel

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Contrairement au Département où cet indice est supérieur à 1, témoignant d'un territoire faisant fonction de pôle d'emploi, **l'indice de concentration de l'emploi apparaît nettement inférieur à 1 sur la CC de Val'Aigo**. En effet, davantage encore que le territoire national, l'intercommunalité fait fonction de pôle résidentiel. Le territoire compte 63 emplois pour 100 actifs occupés en 2019.



Notons également que l'indice de concentration est inférieur à 1 sur chacune des communes de l'intercommunalité, mais s'avère particulièrement bas au sein des communes de Le Born et Buzet-sur-Tarn (<0,3).

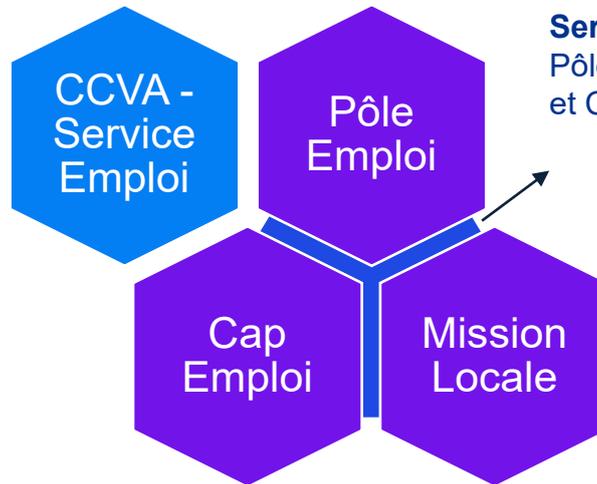
Le diagnostic relatif à la démarche « Petite ville de demain » identifie que près de 4 fois plus de travailleurs se rendent de Villemur vers le bassin toulousain que vers le bassin montalbanais. La proportion de ménages travaillant vers Toulouse s'accroît pour les communes au Sud du territoire, plus proches de Toulouse.



Différents acteurs intervenant sur le champ de l'insertion et l'accès à l'emploi

Accueil de tout demandeur d'emploi ayant un besoin de conseil et d'accompagnement : **1 296 personnes en 2021**

Une compétence sur les zones d'activité permettant l'accueil d'entreprises



Service Public de l'Emploi :
Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi

Différentes actions collectives et partenariales à poursuivre

- Des actions collectives sont menées et cette synergie partenariale est permise grâce à la présence du service Emploi de la CCVA, de Cap Emploi, de la Mission Locale, d'acteurs accompagnant les bénéficiaires du RSA au sein ou en proximité du pôle social de Villemur.
- « **La Journée Eco-Logique** » figure parmi les actions collectives en réflexion qu'il pourrait être pertinente de concrétiser pour travailler de manière ludique différents sujets de freins périphériques à l'emploi et bien-être des publics, potentiellement pour tout public (dont familles en insertion, bénéficiaires du RSA...).

01

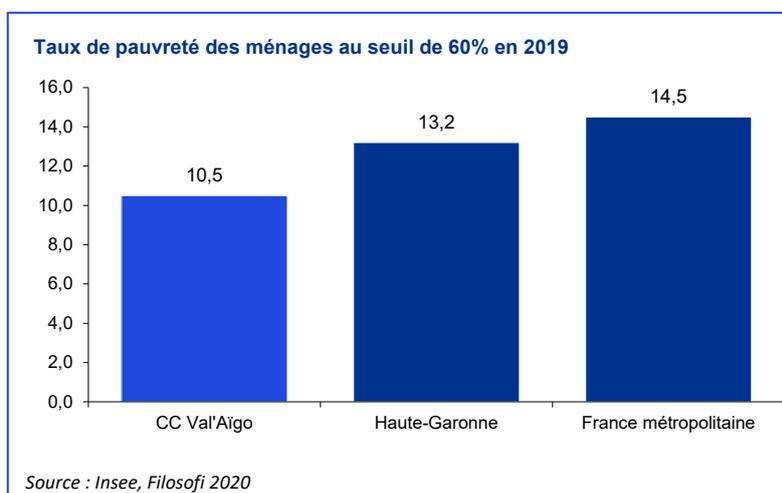
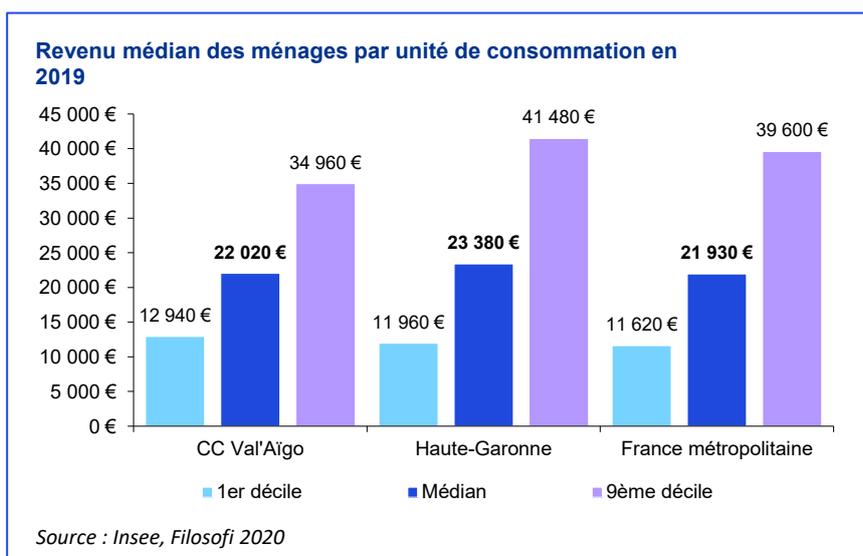
Ressources et précarité

Diagnostic CTG CCVA

Un taux de pauvreté des ménages relativement bas au regard des échelons de comparaison

Le **revenu médian annuel des ménages par unité de consommation** de la CC de Val'Aïgo est établi à **22 020€**. Les ménages de l'intercommunalité apparaissent ainsi **plus vulnérables sur le plan économique que sur le Département (23 380€)**. Le niveau de vie médian des ménages apparaît néanmoins très proche de la moyenne nationale (21 930€). Par ailleurs, si les 10% des ménages les plus riches de la CC ont un niveau de vie nettement moins élevé que sur le Département et la France métropolitaine, les 10% de ménages les plus pauvres apparaissent moins vulnérables sur le plan financier qu'au sein des territoires de comparaison.

Le constat selon lequel la **population de l'intercommunalité est davantage préservée** de la forte précarité économique que sur les échelons de comparaison est confirmé par le taux de pauvreté des ménages. En effet, les **ménages pauvres représentent 10,5% des ménages de l'intercommunalité contre 13,2% sur le Département et 14,5% sur le territoire national**.

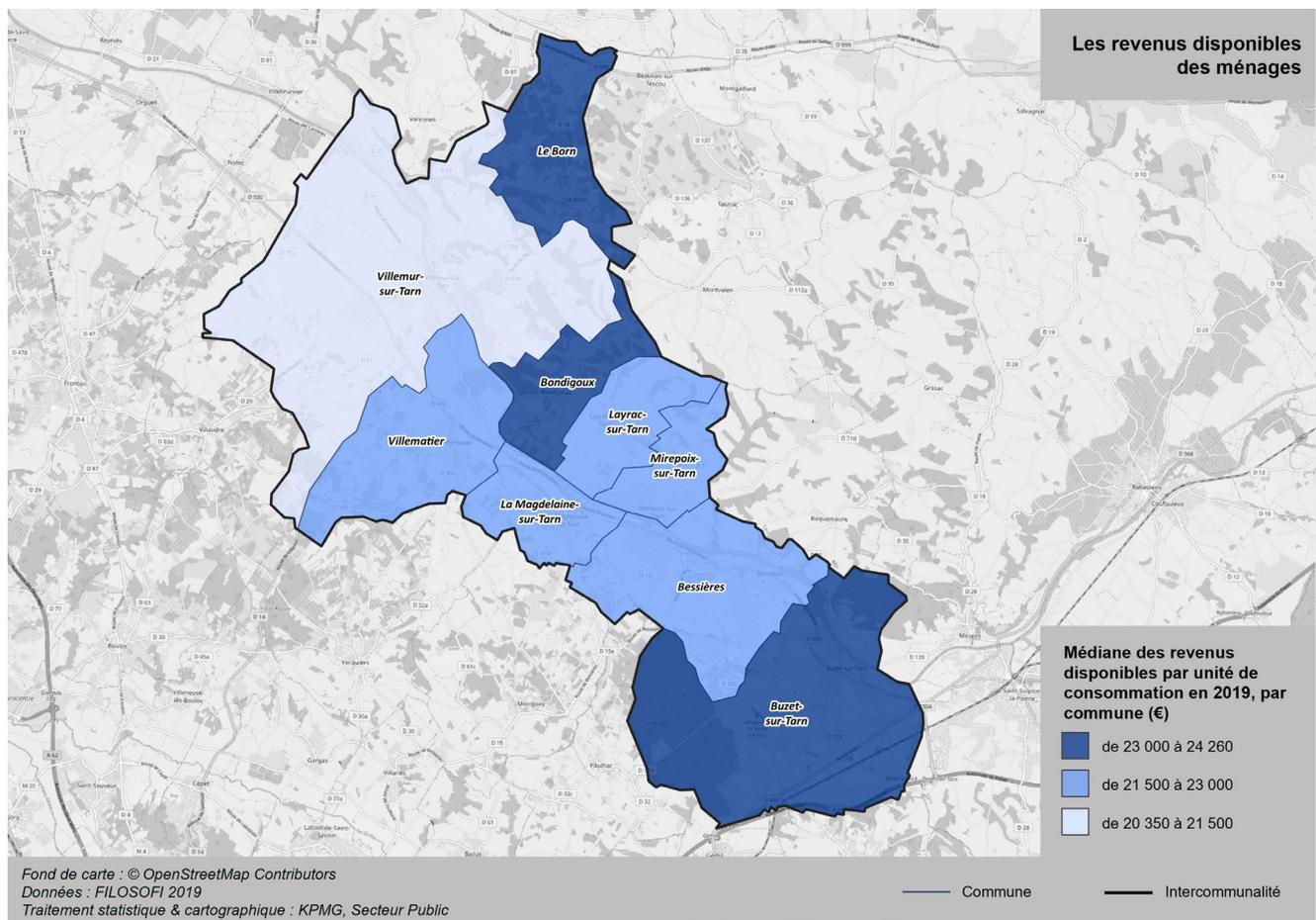




Des ménages de Villemur-sur-Tarn plus vulnérables sur le plan économique

A l'échelle communale du territoire, de **fortes disparités** sont observées entre les communes de **Buzet-sur-Tarn, Bondigoux et Le Born** où le revenu médian annuel des ménages dépasse 23 000€, et la commune de Villemur-sur-Tarn, où le niveau de vie médian apparaît particulièrement faible (20 350€, soit 3 910€ d'écart).

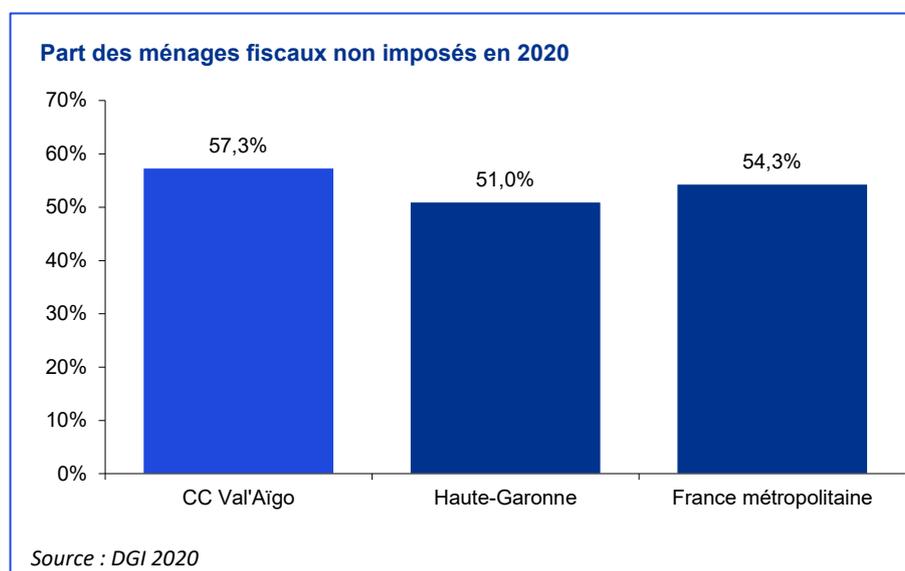
En effet, le **taux de pauvreté** de la commune de **Villemur-sur-Tarn s'élève à 15,0%**, soit un taux supérieur de 4,5 points à la moyenne intercommunale et légèrement plus élevé que sur le territoire national.



Des ménages non imposés davantage représentés que sur les territoires de comparaison

Les **ménages non imposés** représentent **57,3%** des ménages au sein de la CC de Val'Aïgo. Cette proportion apparaît **supérieure au Département (51,0%)** et, dans une moindre mesure, à la France métropolitaine (54,3%), témoignant d'une **fragilité économique plus répandue sur l'intercommunalité**.

Là encore, la commune de **Villemur-sur-Tarn** se distingue par une **proportion d'autant plus importante de ménages non imposés que sur l'ensemble de l'intercommunalité (63,1%)**.



Les ménages non imposés		
Communes	Effectifs	Proportion
Bessières	1 446	58,2%
Bondigoux	157	52,2%
Le Born	155	52,2%
Buzet-sur-Tarn	754	49,2%
Layrac-sur-Tarn	113	57,1%
La Magdelaine-sur-Tarn	336	54,5%
Mirepoix-sur-Tarn	339	56,1%
Villematier	295	48,3%
Villemur-sur-Tarn	2 321	63,1%
CC Val'Aïgo	5 916	57,3%

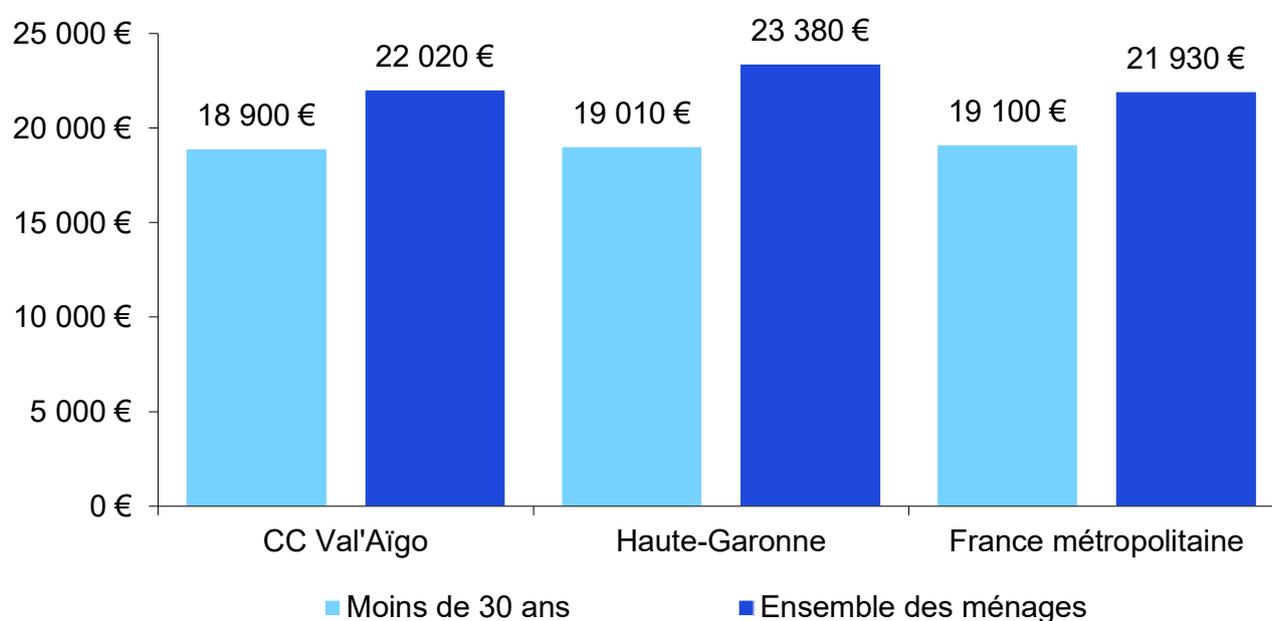
Source : DGI 2020

Des ménages de jeunes adultes exposés à une précarité économique plus importante

A l'instar des échelons de comparaison, le **revenu médian des ménages de moins de 30 ans** apparaît **nettement inférieur** à celui de l'ensemble des ménages du territoire (**18 900€ contre 22 020€, soit un écart de 3 120€**).

Le **niveau de vie médian des ménages jeunes** apparaît cependant **légèrement inférieur** aux moyennes départementale et nationale (**respectivement 19 010€ et 19 100€**).

Revenu médian des ménages par unité de consommation selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2019

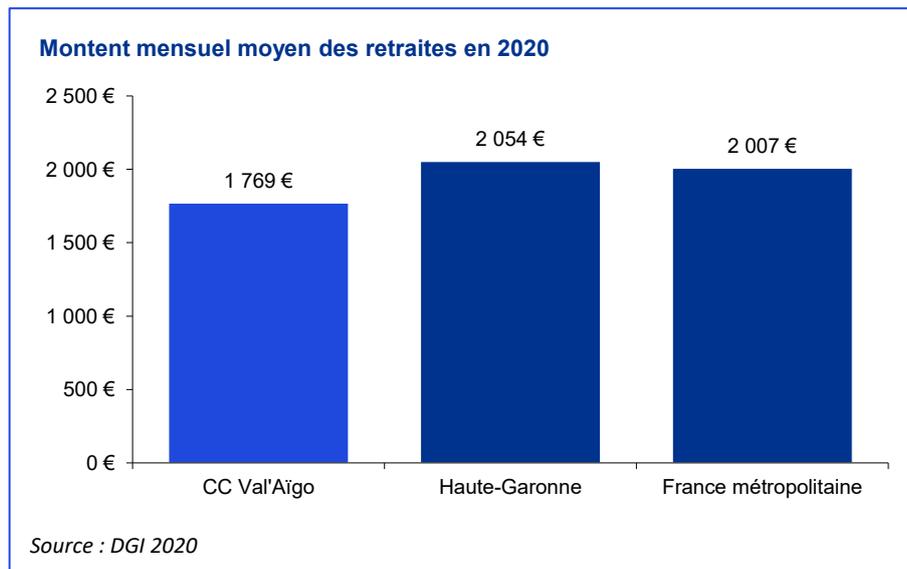
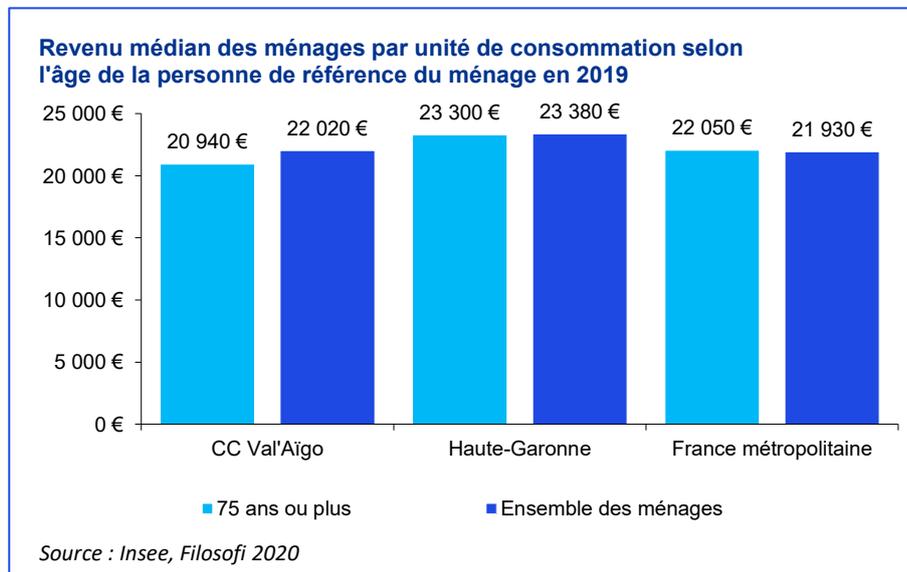


Source : Insee, Filosofi 2020

Des ménages de personnes âgées plus vulnérables sur la plan économique

Avec un **revenu annuel médian établi à 20 940€**, les ménages de **75 ans et plus** apparaissent également **plus précaires que l'ensemble des ménages de l'intercommunalité**. Par ailleurs, ces ménages présentent un niveau de vie médian bien plus bas que sur le Département (2 360€ d'écart) et sur la France métropolitaine (1 110€ d'écart).

Il est vrai que le **montant moyen mensuel des retraites et pensions par foyer établi à 1 769€** apparaît **particulièrement bas au regard des moyennes des échelons de comparaison (respectivement 2 054€ et 2 007€)**.



01

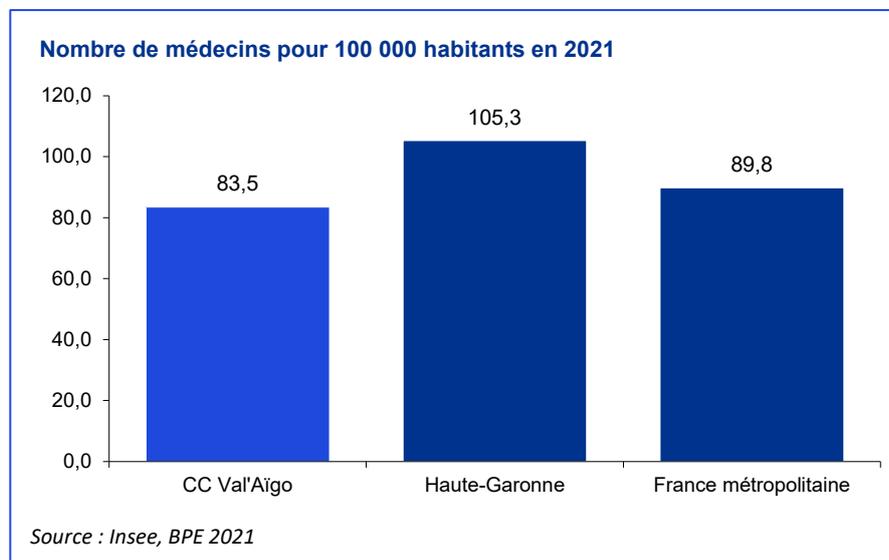
Santé et bien-être

Diagnostic CTG CCVA

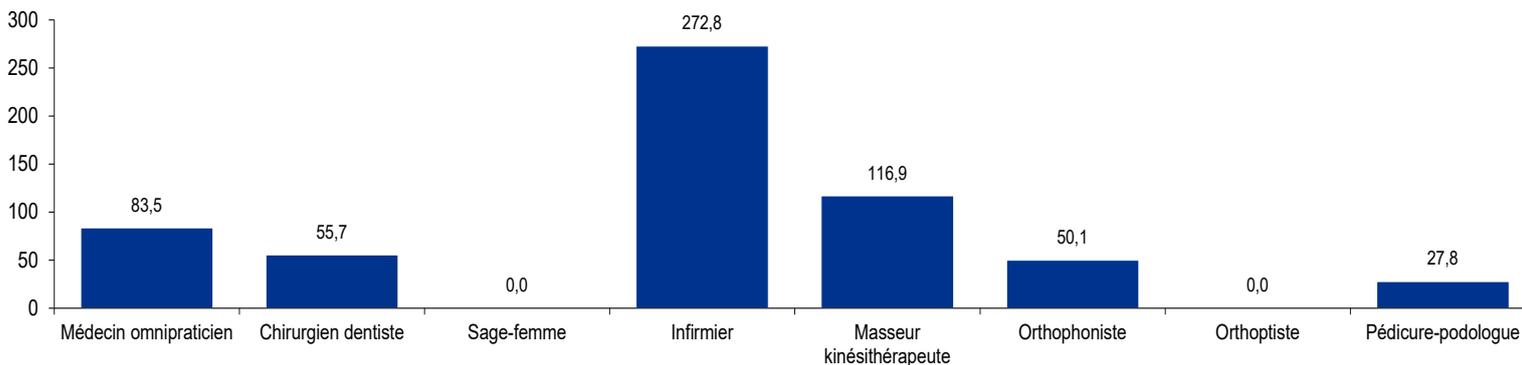
Une faible couverture en médecins généralistes

La CC de Val'Aïgo compte **15 médecins généralistes**, soit **83,5 pour 100 000 habitants**. Ce ratio apparaît **inférieur aux moyennes départementale** (105,3 pour 100 000) et, dans une moindre mesure, **nationale** (89,8 pour 100 000).

Par ailleurs, si l'intercommunalité présente une **forte densité d'infirmiers** (272,8 pour 100 000), elle ne compte **ni sage-femme, ni orthoptiste**.



Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants en 2021 à l'échelle communale



Source : Insee, BPE 2021

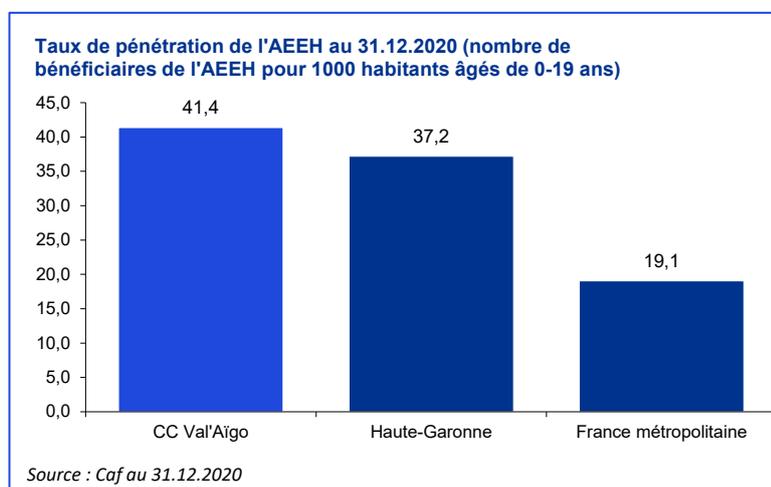
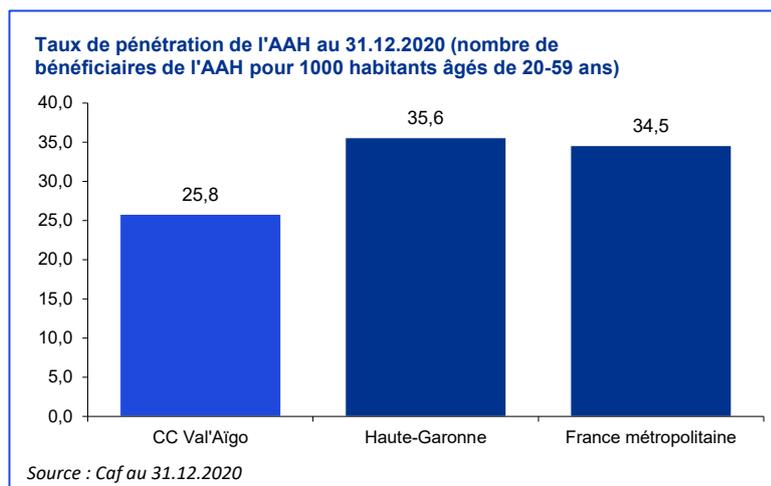
Des allocataires de l'AAEH deux fois plus représentés que sur le territoire national

La CC de Val'Aïgo compte **229 personnes âgées de 20-59 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 25,8%**. Ce taux apparaît particulièrement **bas** au regard du Département (35,6‰) et, dans une moindre mesure, de la France métropolitaine (34,5‰).

Si le **taux de pénétration de l'AAH excède 30‰ sur les communes de Bessières et Villemur-sur-Tarn**, celui-ci **reste toutefois inférieur aux moyennes des territoires de comparaison**.

A l'inverse, les **jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé sont très fortement représentés sur l'intercommunalité**. En effet, **l'AAEH concerne 41,4‰ des jeunes sur la CC de Val'Aïgo, soit deux fois plus que sur le territoire national**. L'écart observé avec la moyenne départemental s'avère nettement plus faible.

Au sein des communes de **Villematier (44,9‰), Le Born (46,2‰), Villemur-sur-Tarn (51,7‰) et La Magdelaine-sur-Tarn (63,8‰)**, le **taux de pénétration de l'AAEH est d'autant plus important que sur l'ensemble de l'intercommunalité**.



Une tendance à la hausse des bénéficiaires de l'AEEH

Le nombre de familles bénéficiaires de l'AEEH a connu une hausse ces dernières années sur le territoire, tout comme pour les échelons de comparaison :

- En 2021, **239 familles ont au moins un enfant bénéficiaire de l'AEEH** (moins de 20 ans), contre 165 en 2019.
- En 2021, **272 enfants sont donc concernés par l'AEEH**, contre 174 en 2018.
- Parmi eux, **113 ont entre 6 et 11 ans et 118 ont entre 12 et 17 ans.**

AEEH	Nb de familles bénéficiaires AEEH			
	2018	2019	2020	2021
TOTAL SECTEUR	165	185	204	239
HAUTE-GARONNE	10 073	11 527	13 011	14 804
BESSIERES	36	40	44	59
BONDIGOUX	NS	NS	NS	NS
LE BORN	8	8	8	9
BUZET SUR TARN	18	21	22	21
LAYRAC SUR TARN	NS	NS	NS	NS
LA MAGDELAINE SUR TARN	21	21	23	27
MIREPOIX SUR TARN	8	13	12	13
VILLEMATIER	9	10	11	11
VILLEMUR SUR TARN	62	66	77	91

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2021 - 2020 - 2019 - 2018

NS : donnée inférieure à 5

Enfants AEEH	Nb d'enfants bénéficiaires AEEH			
	2018	2019	2020	2021
TOTAL SECTEUR	174	202	228	272
HAUTE-GARONNE	10 966	12 662	14 383	16 533
BESSIERES	37	41	46	65
BONDIGOUX	NS	NS	NS	NS
LE BORN	9	12	10	14
BUZET SUR TARN	19	22	24	23
LAYRAC SUR TARN	NS	NS	NS	NS
LA MAGDELAINE SUR TARN	22	22	26	27
MIREPOIX SUR TARN	9	14	14	16
VILLEMATIER	10	11	12	12
VILLEMUR SUR TARN	65	74	89	107

Source : CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2021 - 2020 - 2019 - 2018

NS : donnée inférieure à 5

Une logique sociétale d'inclusion des mineurs dans le milieu ordinaire : synthèse des enjeux

Rappel des enjeux et ressources en matière d'inclusion des enfants dans le milieu ordinaire dans une logique de parcours de la petite enfance à la jeunesse :



Offre considérée (milieu ordinaire) :

- EAJE, SAF, assistants maternels du particulier employeur

Enjeux :

- Accueil du handicap et des besoins spécifiques pour les structures publiques et les assistants maternels (formations, sensibilisation...)
- Repérage précoce par les professionnels
- Accompagnement des parents (déli) et relation (suivi des besoins, co-éducation)
- Démarches de diagnostic MDPH

Ressources :

- Référent santé et accueil inclusif au sein des crèches (loi ASAP)
- Dispositifs de soutien (CAF)
- Partenaires spécialisés (pôle ressource, associations...)

Offre considérée (milieu ordinaire) :

- Péri-scolaire et extrascolaire (collectivité) – hors temps Education nationale

Enjeux :

- Accueil du handicap et des besoins spécifiques (formations, sensibilisation...)
- Coordination avec Education nationale et passerelles (PE-E et E-J)
- Accompagnement et relation avec les parents et relation (suivi des besoins, co-éducation)
- Démarches de diagnostic MDPH

Ressources :

- Dispositifs de soutien (CAF)
- Partenaires spécialisés (pôle ressource, associations...)

Offre considérée (milieu ordinaire) :

- Secteurs jeunes : PAJ, ALSH Ados... (collectivité)

Enjeux :

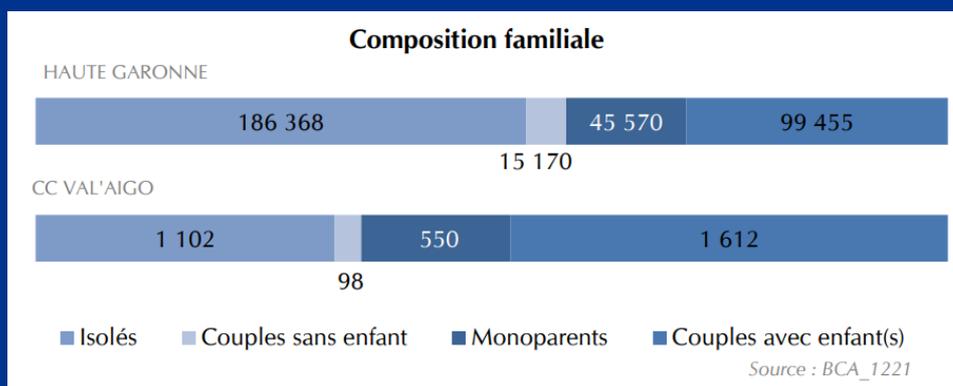
- Accueil du handicap et des besoins spécifiques (formations, sensibilisation...)
- Coordination avec les acteurs : Education nationale, Mission Locale
- Passerelles et continuité des parcours, adaptation des accompagnements (invisibilisation)
- Accompagnement et relation avec les parents et relation (suivi des besoins, co-éducation)
- Démarches de diagnostic MDPH

Ressources :

- Dispositifs de soutien (CAF)
- Partenaires spécialisés (pôle ressource, associations...)

Focus sur les allocataires de la CAF

- **3 368 allocataires** de la CAF résidant sur la CCVA en 2021
- **9 241 personnes couvertes**, soit 52% des habitants de la CCVA
- **Une stabilité du nombre d'allocataires de la CAF entre 2019 et 2021**, avec respectivement 3 408 et 3 368
- **Davantage de couples avec enfants parmi les allocataires :**



- **Dans la composition des prestations reçues par les allocataires et au regard de l'échelon départemental, il y a proportionnellement :**
 - Moins d'allocations relatives au logement
 - Autant d'allocations de retour à l'emploi (prime d'activité)
 - Davantage d'allocations de rentrée scolaire (ARS)
 - Légèrement plus d'allocations relatives à la petite enfance (PAJE)
- **24% d'allocataires à bas revenus**, contre 30% pour la Haute-Garonne. 795 enfants vivent dans une famille à bas revenus.
- **13% d'allocataires fragiles** (au-dessus du seuil de pauvreté grâce aux prestations), contre 12% pour la Haute-Garonne

Synthèse des dynamiques démographiques par commune

Evolution annuelle moyenne de la population par grande classe d'âge entre 2013 et 2019

Éléments de prospective

Communes	Pop totale	Evol pop	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-25 ans	Projets de construction de logements
Bessières	4 127	2,2%	0,3%	2,5%	2,3%	1,5%	Une centaine de logements
Bondigoux	659	4,7%	-1,3%	7,0%	-2,6%	0,9%	Pas de lotissement prévu
Le Born	593	3,4%	3,3%	0,2%	7,8%	3,1%	Une dizaine de projets de construction en cours
Buzet-sur-Tarn	2 870	2,0%	-1,3%	-0,2%	3,3%	6,2%	Deux-cents logements
Layrac-sur-Tarn	311	-0,7%	-3,4%	-2,0%	-8,7%	-2,0%	Une quinzaine de maisons
La Magdelaine-sur-Tarn	1 181	0,6%	-5,1%	2,4%	0,2%	4,3%	Une centaine d'habitants attendus dans les 3 prochaines années
Mirepoix-sur-Tarn	1 104	3,3%	10,0%	1,1%	3,4%	2,0%	Perspectives de stabilité de la population
Villematier	1 083	0,9%	-4,5%	4,5%	-0,8%	1,1%	Perspectives de stabilité de la population
Villemur-sur-Tarn	6 034	0,8%	-0,8%	0,6%	3,7%	0,6%	Près de trois-cents permis de construire
CC Val'Aïgo	17 962	1,6%	-0,4%	1,4%	2,5%	2,0%	Éléments provisoires à confirmer avec les communes

Présentation globale du territoire

En synthèse

Forces du territoire	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire au positionnement stratégique, attractif et intégré à la dynamique départementale connaissant une forte croissance démographique, notamment en raison d'un immobilier encore accessible aux portes de la métropole toulousaine • Un aménagement à venir de plusieurs infrastructures qui auront un impact sur la répartition des populations : déviation de Bessières, future LGV... • Une augmentation de l'offre de logements sociaux sur le territoire renforçant facilitant le parcours résidentiel des ménages • Des démarches de revitalisation des polarités du territoire, en particulier Villemur et Bessières : Petite Ville de Demain (ORT, OPAH) et un Contrat d relance et de transition écologique à l'échelle de la CCVA • Un plus faible taux de chômage qu'au niveau des échelons de comparaison pour les 25-54 ans mais davantage élevé à Villemur • Une plus faible proportion de travailleurs en contrat dit précaire • Un taux de pauvreté plus bas que pour les échelons de comparaison 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte croissance démographique interrogeant l'accueil de nouveaux habitants autant que l'adaptation des services pour répondre aux besoins • Davantage de personnes âgées qu'à l'échelle départementale et une croissance des plus de 65 ans comparable aux échelons de comparaison • Une proportion plus importante de logements vacants interrogeant l'attractivité et le besoin de réhabilitation • Un tiers des logements ont été construits avant 1970, pouvant soulever des enjeux potentiels d'adaptation aux normes (isolation, accessibilité) • Une augmentation de l'offre de logements sociaux sur le territoire nécessitant l'accompagnement renforcé de publics potentiellement plus fragilisés • Davantage de personnes sans diplôme qu'à l'échelle départementale et davantage de CSP+ que de CSP- à l'échelle de la CCVA • De jeunes adultes (15-24 ans) plus fortement exposés au chômage • Villemur, une polarité du territoire dont les indicateurs sociaux pointent une population plus vulnérable : ex. Taux de pauvreté supérieur aux échelons de comparaison • Des ménages âgés (plus de 75 ans) dont les revenus sont relativement plus faibles que pour les autres ménages et les échelons de comparaison • Un plus faible taux d'équipement en médecin que pour les échelons de comparaison

Partie 2

Les familles, de la petite enfance à la jeunesse

Diagnostic CTG CCVA

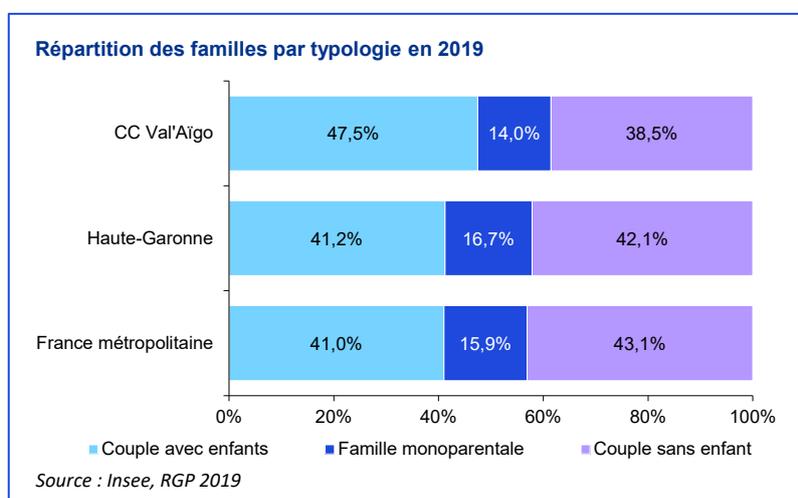
01

Les familles

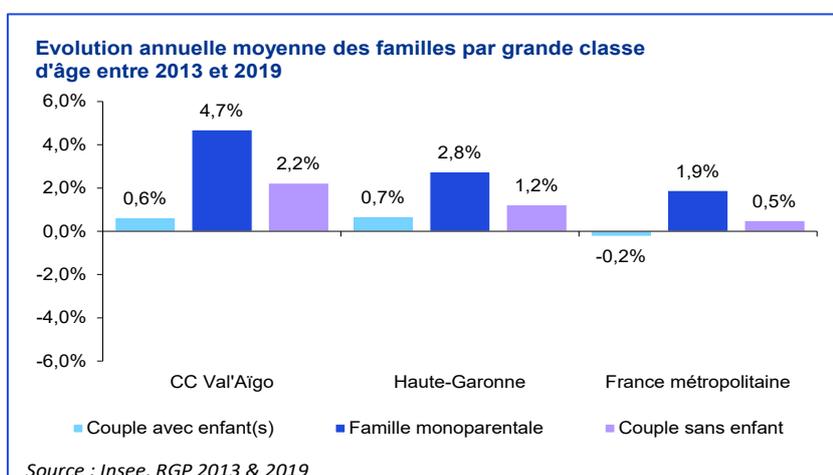
Diagnostic CTG CCVA

Une croissance très rapide du nombre de familles monoparentales

La CC de Val'Aïgo compte **3 140 familles avec enfant(s)**, représentant **61,5% des familles**. Les **couples avec enfant(s)** sont au nombre de 2 424 et représentent **47,5% des familles**. Cette proportion apparaît nettement plus élevée que sur le Département et le territoire national (respectivement **41,2% et 41,0%**). Par ailleurs, contrairement à la France métropolitaine qui connaît une légère baisse du nombre de couples avec enfant(s), l'intercommunalité, tout comme le Département, enregistre une **légère hausse de cette typologie de familles (respectivement +0,6% et +0,7% par an)**.



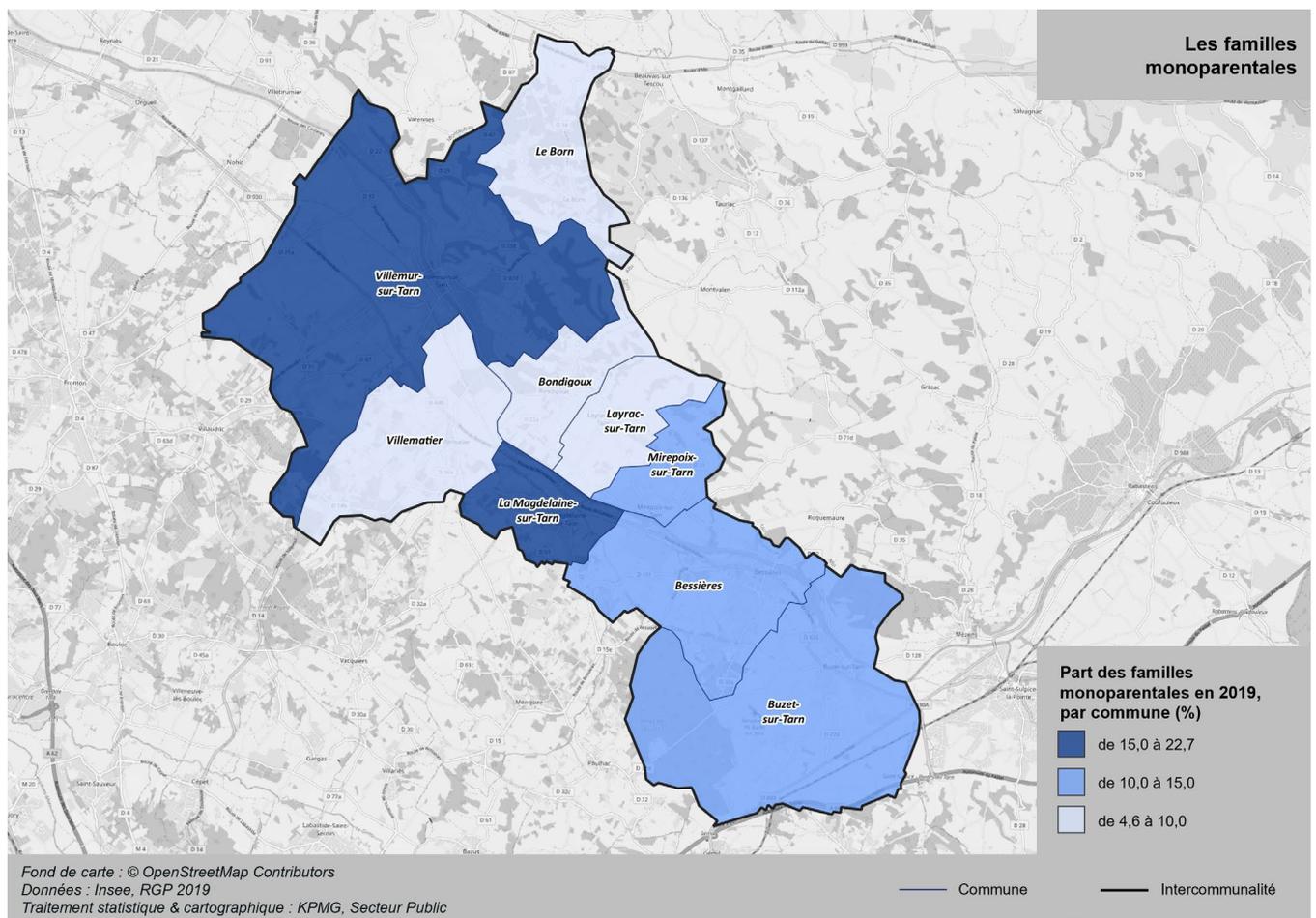
Les **familles monoparentales** sont, à l'inverse, **moins représentées** que sur les territoires de comparaison. La CC Val'Aïgo compte **716 familles monoparentales, représentant 14,0% des familles en 2019**. Elles connaissent quant à elles une **augmentation de l'ordre de +4,7% par an, soit une hausse nettement plus soutenue que sur les échelons de comparaison (respectivement +4,7% et +1,9% par an)**. En effet, en 2019, l'intercommunalité comptabilise 172 familles monoparentales de plus qu'en 2013.



Des familles monoparentales fortement représentées à Villemur-sur-Tarn et La Magdeleine-sur-Tarn

Les communes de **Bessières, Buzet-sur-Tarn, La Magdeleine-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn** se distinguent du reste des communes par une **proportion particulièrement importante de familles avec enfants (près de 65%)**. Par ailleurs, la **proportion de familles monoparentales est nettement supérieure à la moyenne intercommunale à Villemur-sur-Tarn (16,7%) et à Magdeleine-sur-Tarn (22,7%)** et suit une **tendance à la hausse soutenue**.

Si la monoparentalité ne traduit pas automatiquement une situation de vulnérabilité, la proportion importante de familles monoparentales sur le territoire souligne un potentiel enjeu d'adaptation de l'offre de services (exemple : horaires des modes d'accueil de jeunes enfants et des accueils périscolaires et extrascolaires ; etc.).



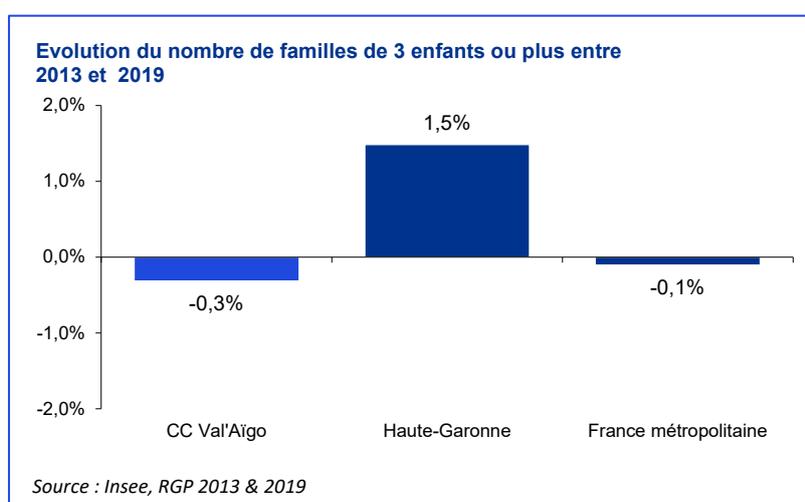
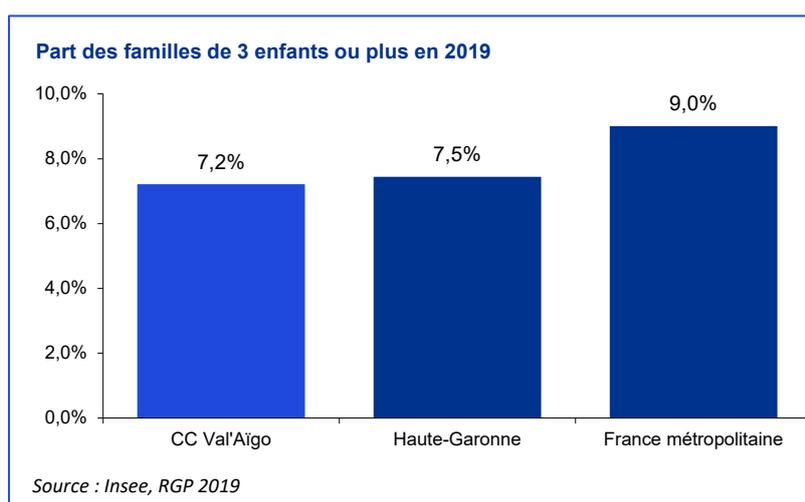
Des familles nombreuses en baisse sur le territoire

La CC Val'Aïgo compte 369 familles nombreuses (3 enfants ou plus), représentant **7,2% des familles**. Cette proportion apparaît **faible au regard de la moyenne nationale (9,0%)** mais **semblable à la moyenne départementale (7,5%)**.

Cependant, tandis que le nombre de familles nombreuses augmente de façon soutenue sur le Département, l'intercommunalité connaît une baisse de cette typologie de famille de l'ordre de -0,3% par an, occasionnant une perte de 7 familles en six ans.

Notons toutefois que les communes de **Bessières, La Magdelaine-sur-Tarn et Mirepoix-sur-Tarn** présentent des proportions importantes de familles nombreuses (>8%).

En 2021, il y avait **18% de familles monoparentales nombreuses** parmi les familles, contre **23% à l'échelle de la Haute-Garonne**.

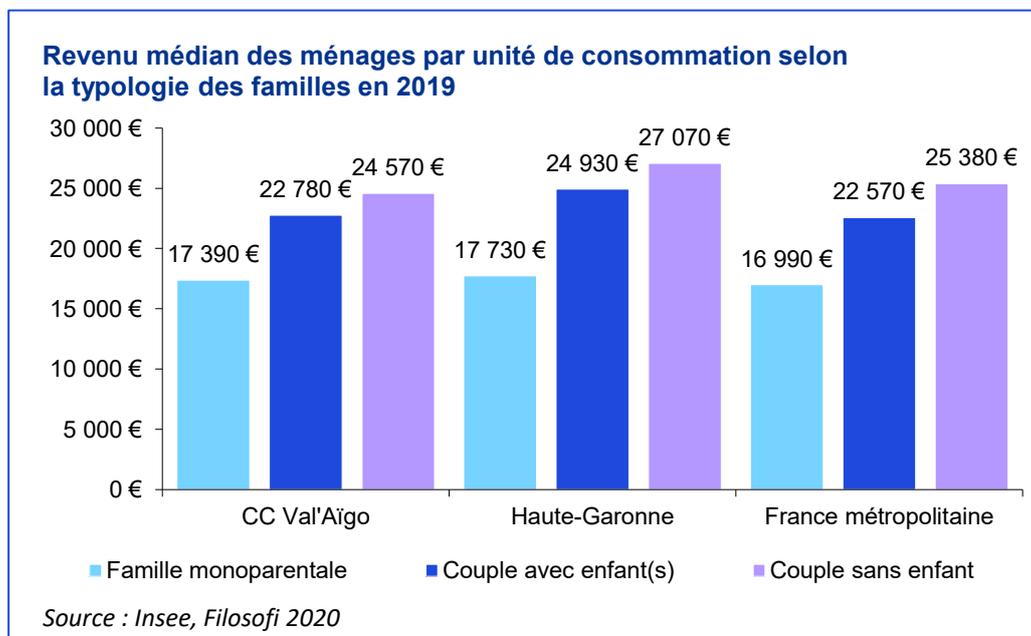


Des familles monoparentales présentant des facteurs de vulnérabilité nettement plus importants

A l'instar des échelons de comparaison, le **revenu médian des ménages apparaît le plus élevé chez les couples sans enfant au sein de l'intercommunalité**. Il est établi à **24 570€ par unité de consommation (UC)** et se positionne en **dessous des moyennes départementale et, dans une moindre mesure, nationale (respectivement 2 500€ et 810€ d'écart)**.

A l'inverse, les **familles monoparentales de la CC de Val'Aïgo** présentent le **revenu médian le plus faible avec 17 390€ par UC**. Celui-ci s'inscrit **légèrement en-dessous de la moyenne départementale (17 730€)**. Les familles monoparentales de l'intercommunalité semblent cependant **un peu moins exposées à la précarité financière que sur la France métropolitaine (16 990€)**.

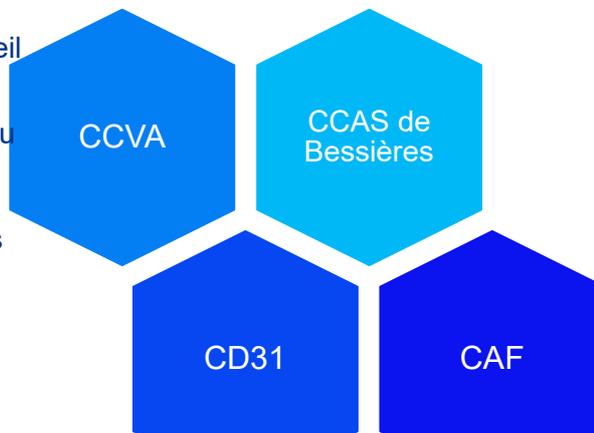
Par ailleurs, les **écarts observés entre le revenu médian des couples sans enfant et celui des familles monoparentales apparaît plus faible au sein du territoire intercommunal que sur les échelons de comparaison (7 180€ contre 9340€ sur le Département et 8 390€ sur la France métropolitaine)**, ce qui témoigne de **plus faibles inégalités financières entre les typologies de familles**.



Différents acteurs intervenant dans le soutien aux familles et à la parentalité

Via ses différentes compétences :

- RPE : accompagnement des familles vers un mode d'accueil adapté
- EAJE : parentalité travaillée au sein des structures au quotidien par les professionnels, des échanges entre directions...
- Actions REEAP : ateliers parents enfants et massage bébé



Actions REAAP

Actions de café des familles

Un partenaire soutenant des actions d'accompagnement de la parentalité (LAEP, CLAS, REAAP)

Expérimentation Espace Ecoute Parents – financement par la CAF de l'association Ecole des parents et des éducateurs pour des permanences à l'espace France Services (4h par mois) avec le soutien de la CCVA (bureau à disposition, temps de coordination pour la communication et l'organisation des permanences)

Un panier de service d'accompagnement de la parentalité non rempli sur le territoire

- Le territoire ne dispose pas de Lieu d'accueil enfants parents (**LAEP**)
- Le territoire bénéficie de quelques actions **REAAP** (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) portées par différents acteurs : CCVA, Bessières...
- Le territoire ne bénéficie pas de Contrat local d'accompagnement à la scolarité (**CLAS**)

Différentes actions menées par la CCVA en matière d'accompagnement de la parentalité

- **Un professionnel ressource au sein des service de la CCVA met en place des actions d'accompagnement des familles** (ateliers « parents enfants » et « massage bébé ») à **Villemur et Bessières** (soit quatre ateliers menés par semaine, deux dans chaque ville). La dynamique a été relancée après la crise sanitaire et des actions sont en réflexion (ex. formation sur les écrans). Ces temps permettent effectivement pour les familles bénéficiaires de pouvoir rompre leur isolement, favoriser leur socialisation, soutenir leur fonction parentale, en particulier pour des jeunes mères souvent isolées, monoparentales et installées sur le territoire sans réseau familial de solidarité à proximité.
- Aujourd'hui plusieurs enjeux peuvent être soulevés : **mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles** sur le champ de la parentalité, **mieux identifier les ressources et dispositifs** existants (notamment par la CAF), **renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes** pour aborder la parentalité dans une logique de parcours de la petite enfance à la jeunesse, instituer par là des temps forts entre parents et enfants (ex. accompagner un projet de festival de la parentalité comme cela est réflexion à Buzet), **renforcer la communication autour de ces actions, investir certaines thématiques** (ex; écrans...) de manière partagée au sein de la petite enfance (RPE, EAJE, Ateliers parentalité) et entre services (Petite enfance, Enfance)...

Un besoin de maintenir voire renforcer l'offre d'accompagnement de la parentalité

La création d'un LAEP sur le territoire, une réflexion déjà posée lors du précédent CEJ qu'il s'agit de faire aboutir

- Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) est un dispositif d'accompagnement des parents de jeunes enfants (moins de 6 ans) sous un format d'accueil libre, gratuit et anonyme, en présence de professionnels de la petite enfance. Soutenue par la CAF, il s'agit d'une modalité intéressante de socialisation de parents et d'enfants parfois isolés et de rencontre avec des professionnels. De fait, il ne s'agit pas d'un mode de garde.
- La création d'un LAEP répondrait à de vrais besoins d'accompagnement des familles et leur rôle de parents, en particulier pour les primo-parents qui peuvent être plus vulnérables et doivent parfois davantage être accompagnés dans leur parentalité. **Le diagnostic du précédent CEJ (2015) identifiait déjà des besoins forts en matière de proposition d'un lieu d'écoute, d'échanges et d'éveil, permettant de rompre l'isolement.** La rencontre d'autres parents était également appréciée des familles. Elle avait déjà envisagée lors du précédent CEJ : « développer l'axe parentalité en engageant une réflexion autour de la création d'un LAEP ».
- **S'il s'agit de pouvoir le faire aboutir de manière concrète, plusieurs modalités doivent être définies : le portage** (CCVA au regard de la compétence petite enfance), **les agents pour le porter** (au regard du référentiel et sans avoir nécessairement à prendre du temps agent dédié à d'autres missions : RPE, actions existantes d'accompagnement de la parentalité), **la complémentarité avec les actions existantes** (ex. en lieu et place des ateliers parents-enfants mais en maintenant les ateliers « massage bébé »), **le maillage du territoire** (investir plusieurs communes) **et les locaux** (adaptés à l'accueil du jeune enfant), **la venue éventuelle de professionnels en partenariat** (proposition de jeux spécifiques et temps d'échanges...).

Les familles

En synthèse

Forces du territoire	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire relativement plus familial qu'à l'échelon départemental et des tendances à la hausse pour l'ensemble des ménages familiaux • Différentes actions menées en matière d'accompagnement des familles et de la parentalité : CCVA (par ses compétences et ses services autour de la petite enfance), le CD31 (par ses missions PMI et ASE dans une logique de prévention), le CCAS de Bessières, la CAF (par son soutien aux dispositifs), une expérimentation en cours d'espace écoute parents à l'espace France Services de Villemur (financement par la CAF de l'association Espace des parents) • Des parents globalement satisfaits de la communication (cf. enquête) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire confronté à l'augmentation de la monoparentalité, une tendance également sociétale mais proportionnellement plus rapide sur le territoire et davantage de familles monoparentales à Villemur • Des revenus de familles monoparentales 30% plus faibles que pour les couples sans enfants • Deux dispositifs du "panier de services CNAF" absents du territoire : LAEP et CLAS • Un besoin identifié de longue date pour la création d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) : lutte contre l'isolement de parents, besoin d'échange, socialisation des enfants, etc. • Des parents dont les premières préoccupations portent sur l'accès aux services : coût et proximité (cf. enquête) • Des familles exprimant le besoin d'être écoutées et encouragées dans leurs compétences de parents (cf. séminaire partenarial) • Des familles isolées ayant des difficultés de mobilité (cf. séminaire partenarial)
Enjeux et pistes de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et valoriser les actions actuellement menées par la CCVA, les repenser éventuellement avec le développement de dispositifs complémentaires (ex. LAEP), poursuivre l'expérimentation de l'espace écoute parents • Plus généralement, mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles sur le champ de la parentalité auprès des élus, ainsi que les dispositifs et ressources, auprès des élus pour encourager son investissement • Renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes pour aborder la parentalité dans une logique de parcours de la petite enfance à la jeunesse, instituer par là des temps forts entre parents et enfants (ex. accompagner un projet de festival de la parentalité comme cela est réflexion à Buzet), pour renforcer collectivement la visibilité des services mises en place sur le territoire (ex. bulletin d'information distribué sur le territoire) • Investir certaines thématiques (ex. écrans...) de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE, Ateliers parentalité) et entre services (Petite enfance, Enfance)... • Faire aboutir le projet de création d'un LAEP sur le territoire et en définir les modalités de portage, la complémentarité avec les missions actuelles, le maillage du territoire, les locaux et le partenariat avec les acteurs du territoire 	

01

Petite enfance

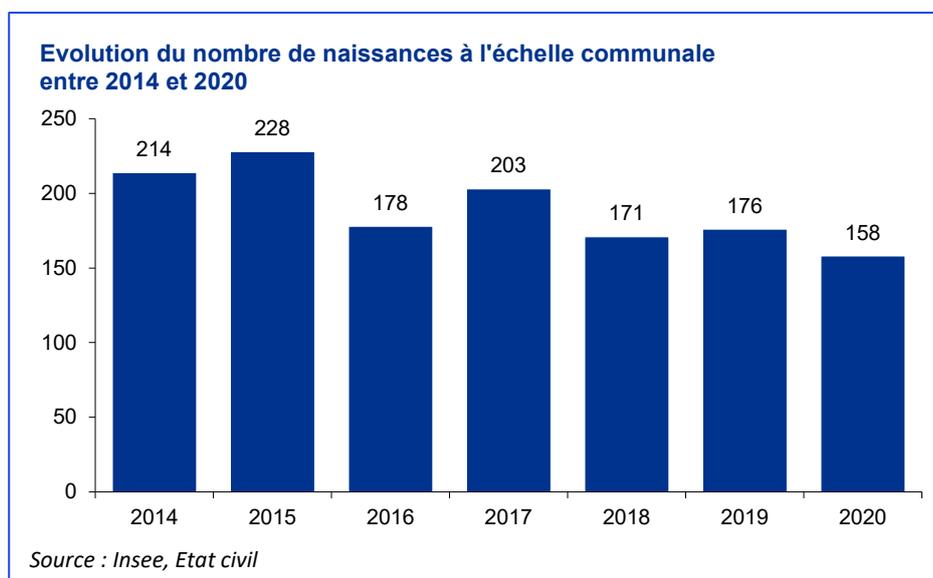
Diagnostic CTG CCVA

Un nombre de naissances suivant une tendance à la baisse

Après une hausse du nombre de naissances entre 2014 et 2015, celui-ci chute en 2016. A l'exception d'un regain des naissances en 2017, le nombre de naissances apparaît relativement stable jusqu'en 2019. L'année 2020 est, à nouveau marquée par une baisse importante du nombre de naissances sur le l'intercommunalité.

Si la CC Val'Aïgo recensait 228 naissances en 2015, elle en enregistre 158 en 2020, soit 70 naissances de moins en 5 ans, correspondant à une **baisse de 32,6% en 5 ans**.

Parmi ces naissances, **36,7% sont domiciliées à Villemur-sur-Tarn**, commune la plus peuplée du territoire (57 naissances en 2020).



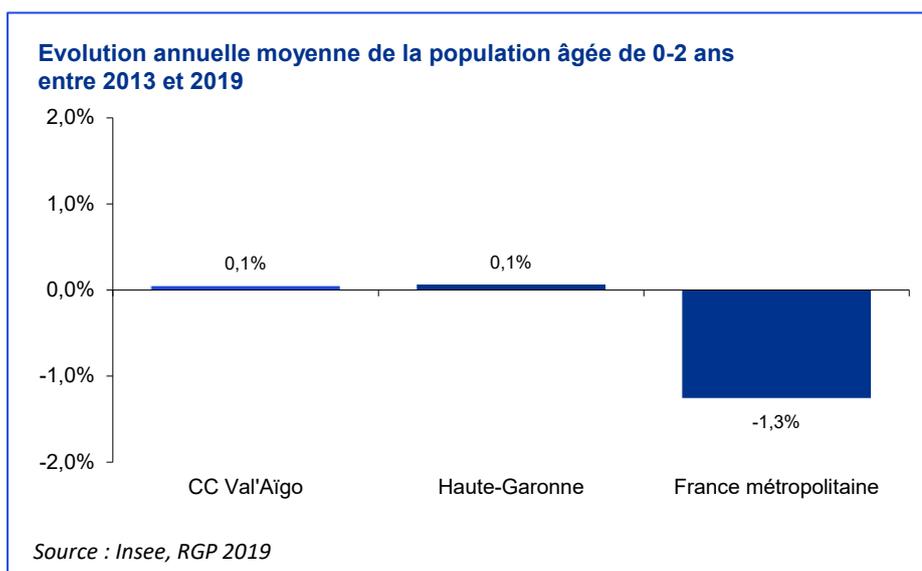
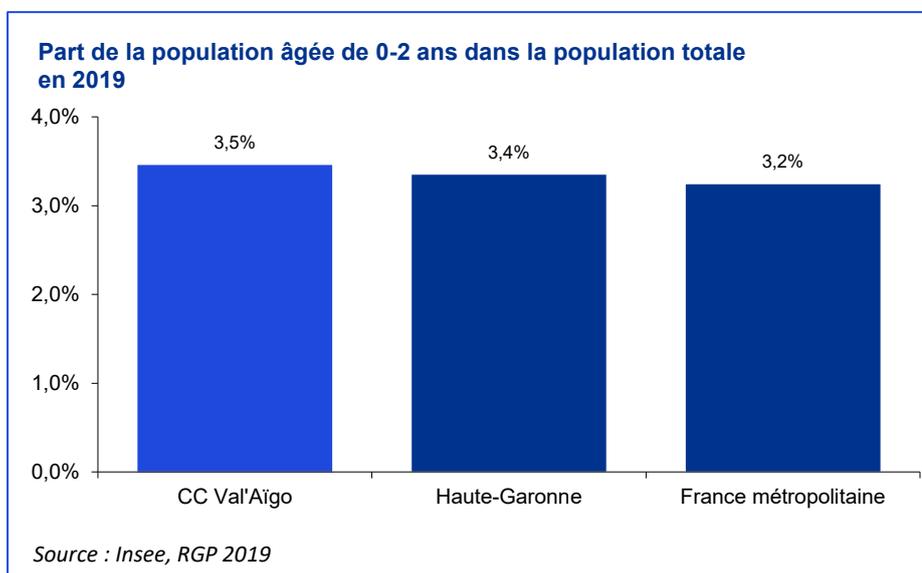
Communes	Naissances domiciliées en 2020
Bessières	37
Bondigoux	2
Le Born	5
Buzet-sur-Tarn	27
Layrac-sur-Tarn	2
La Magdelaine-sur-Tarn	9
Mirepoix-sur-Tarn	11
Villematier	8
Villemur-sur-Tarn	57
CC Val'Aïgo	158

Source : Insee, RGP 2019

Une stabilité des effectifs de jeunes enfants contrairement à l'échelle nationale

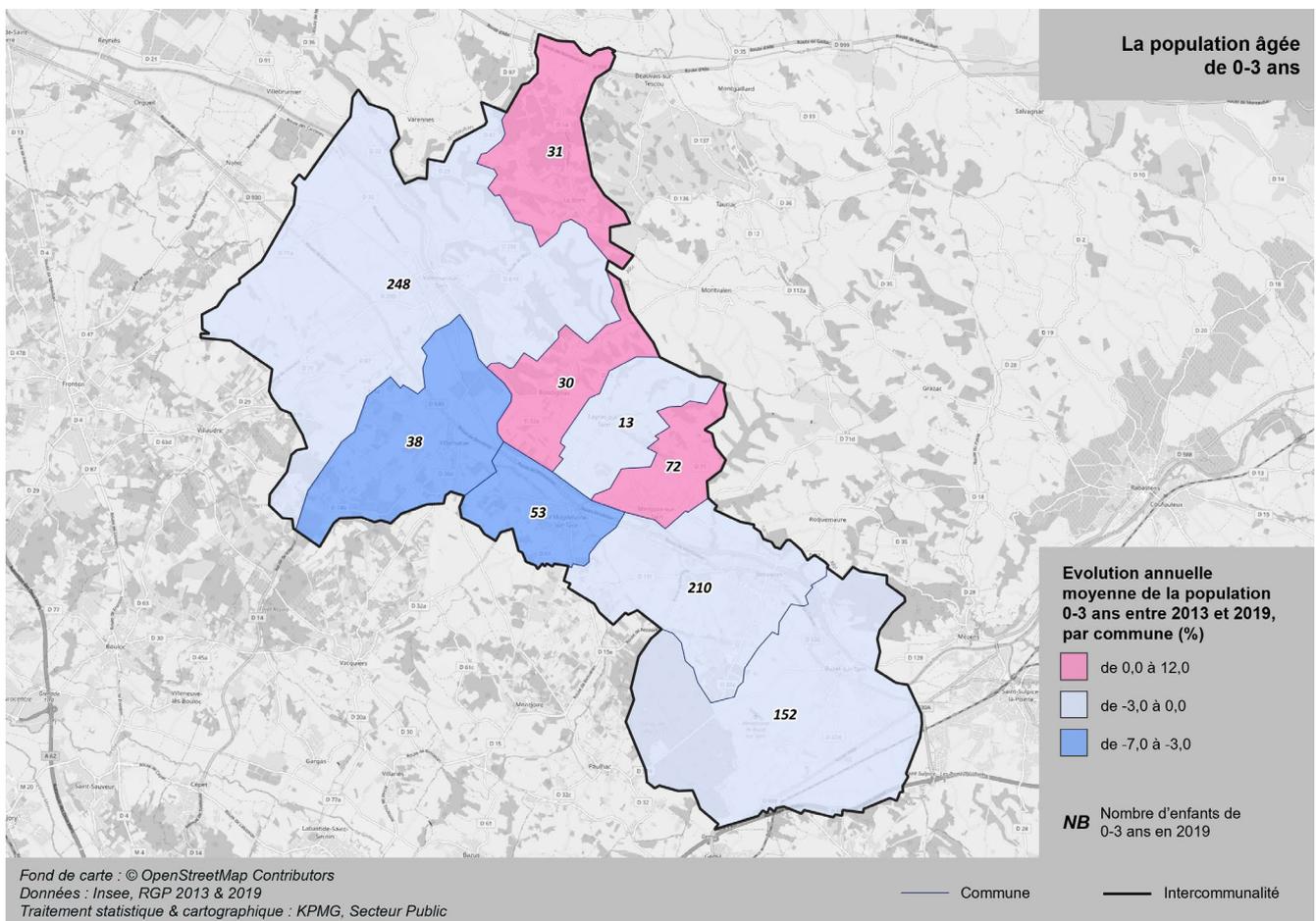
La CC de Val'Aïgo compte **623 enfants âgés de moins de 3 ans, représentant 3,5% de la population**. Cette proportion apparaît relativement proche des échelons départemental et national.

Cependant, tandis que le nombre de jeunes enfants diminue sur la dernière période intercensitaire sur la France métropolitaine, **l'intercommunalité ainsi que le Département connaissent une très légère hausse de ces effectifs (+0,1% par an)**.



Des jeunes enfants fortement représentés et en hausse sur les communes de Le Born et Mirepoix-sur-Tarn

A l'échelle communale de fortes disparités sont observées entre les communes de **Mirepoix-sur-Tarn** et **Le Born**, où les jeunes enfants sont fortement représentés et connaissent une croissance très soutenue (respectivement **+15,1%** et **+12,1%** par an) et les communes de **Layrac-sur-Tarn** et **La Magdelaine-sur-Tarn** où les enfants de moins de 3 ans sont peu représentés et diminuent (respectivement **-4,2%** et **-10,3%** par an).

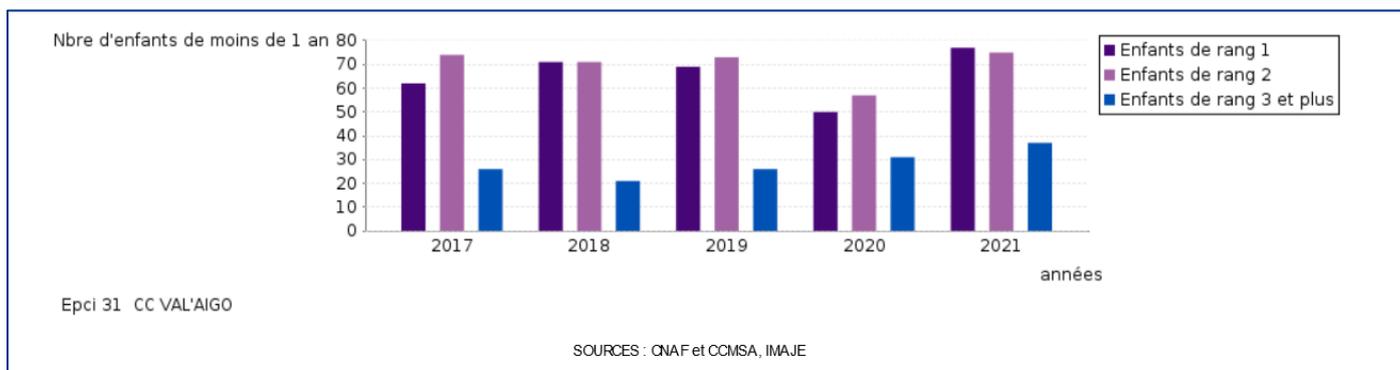


De possibles perspectives d'augmentation du nombre de jeunes enfants

Un nombre croissant de jeunes enfants de « rang 1 » soulignant de possibles perspectives d'augmentation du nombre de jeunes enfants sur le territoire

- Les données allocataires CAF et MSA montrent une augmentation du nombre de jeunes enfants dits de « rang 1 », c'est-à-dire vivant au sein d'une famille où il est le premier enfant à naître.
- Avec un taux de fécondité de 1,8 enfants par femme en France (1,7 en Occitanie plus précisément), en 2020, ces familles pourraient probablement accueillir un deuxième enfant dans les années à venir, soit une augmentation possible de quelques 57 enfants avec ces familles, sans compter l'accueil sur le territoire de nouveaux enfants de « rang 1 ».

Evolution de la répartition par rangs de naissance des enfants CAF et MSA de moins de 1 an											
Nombre d'enfants de moins de 1 an par rang		2017		2018		2019		2020		2021	
Enfants de rang 1		62	38,3 %	71	43,6 %	69	41,1 %	50	36,2 %	77	40,7 %
Enfants de rang 2		74	45,7 %	71	43,6 %	73	43,5 %	57	41,3 %	75	39,7 %
Enfants de rang 3 et plus		26	16,0 %	21	12,9 %	26	15,5 %	31	22,5 %	37	19,6 %
Total		162	100,0 %	163	100,0 %	168	100,0 %	138	100,0 %	189	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle des rangs 1					+ 14,5 %		-2,8 %		-27,5 %		+ 54,0 %



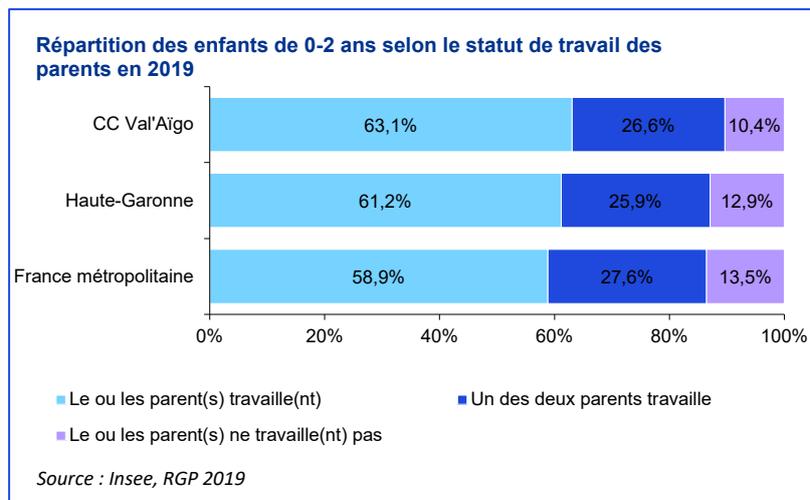
Une proportion relativement importante de jeunes enfants dont le ou les parents sont en emploi

Une grande majorité des jeunes enfants de moins de 3 ans du territoire ont leur ou leurs parents en emploi, soit 334 enfants (63,1%). Cette proportion apparaît s'inscrit **au-dessus des moyennes départementale et nationale**. Ces enfants sont particulièrement représentés au sein de la commune de **Mirepoix-sur-Tarn (78,7%), davantage encore sur les communes de Bondigoux et Le Born où la totalité des élèves sont concernés**.

Ce constat soulève un potentiel enjeu de mise à disposition de modes d'accueil adaptés pour permettre aux parents de concilier activité professionnelle et parentalité.

A l'inverse, seuls 55 enfants de moins de 3 ans ont leur ou leurs parent(s) qui ne travaille(nt) pas, représentant 10,4% de cette classe d'âges. Ces élèves sont moins représentés que sur les territoires de comparaison.

En revanche, **Villemur-sur-Tarn se distingue des autres communes du territoire par une proportion de jeunes enfants dont les parents sont sans emploi trois fois plus élevée que sur l'ensemble de l'intercommunalité (30%)**. Ces enfants apparaissent mécaniquement nettement plus exposés à la vulnérabilité économique.



Enfants vivant au sein d'une famille dont le ou les parents travaillent en 2019

Communes	Effectif	Proportion
Bessières	90	66,7%
Bondigoux	15	100,0%
Le Born	5	100,0%
Buzet-sur-Tarn	75	71,4%
Layrac-sur-Tarn	-	-
La Magdelaine-sur-Tarn	10	66,5%
Mirepoix-sur-Tarn	60	78,7%
Villematier	5	25,0%
Villemur-sur-Tarn	74	50,0%
CC Val'Aïgo	334	63,1%

Source : Insee, RGP 2019



Un taux de couverture global d'accueil du jeune légèrement moindre qu'au niveau départemental

Un taux de couverture inférieur à la moyenne départementale mais supérieur au taux national

- En 2019, la CAF recense 63,6 places d'accueil du jeune enfant pour 100 jeunes enfants sur le territoire.

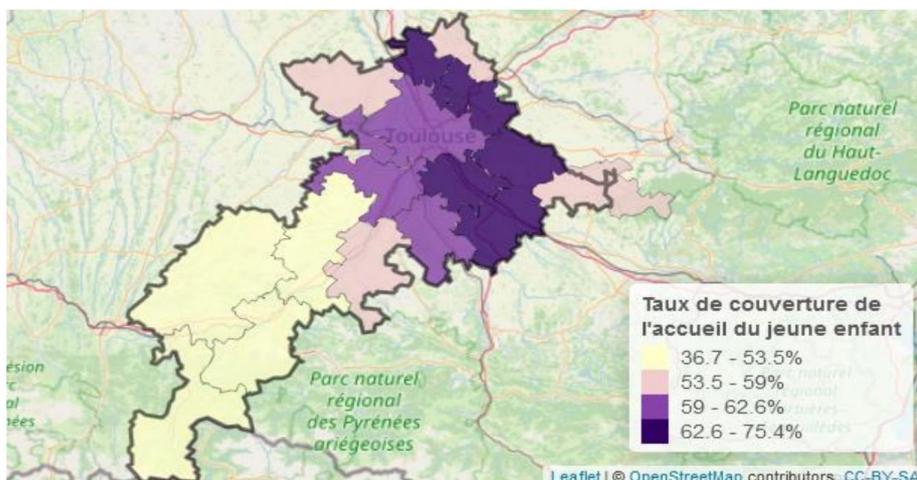
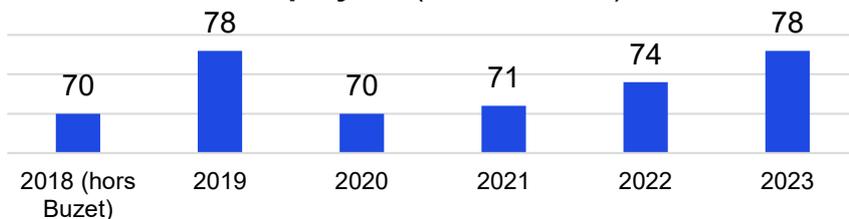
Une logique à la hausse du nombre d'assistants maternels (hors SAF) qui devrait se stabiliser dans les années à venir

- En 2023, 78 assistants maternels du particulier sont recensés par le RPE sur le territoire. Depuis 2020, le nombre d'assistants maternels du particulier employeur connaît une tendance à la hausse qui devrait également se poursuivre sur 2023 avec une hausse attendue de 6 agréments supplémentaires, soit 84 au plus tard en septembre. Toutefois, la hausse d'assistants maternels ne correspond pas nécessairement à de nouvelles vocations et peut correspondre à un déplacement de professionnels vers des territoires où l'immobilier est plus accessible et pourrait se stabiliser en raison d'un contexte national de crise de vocation et sur le territoire, d'une hausse possible du coût de l'immobilier.

Taux de couverture global (2019)		Nb AM (2023)
BESSIERES	63,7	27
BONDIGOUX	11,2	1
LE BORN	33,9	1
BUZET SUR TARN	64,7	16
LAYRAC SUR TARN	365,1	2
LA MAGDELAINE SUR TARN	52,1	6 + 2 (SAF)
MIREPOIX SUR TARN	35	8
VILLEMATIER	10,2	4 (SAF)
VILLEMUR SUR TARN	78,9	17 + 7 (SAF)
CCVA	63,6	78 + 13 (SAF)
Haute-Garonne	61,9	
France Métro.	59,8	

Source : Cafdata, 2019 ; RPE, 2023

Nombre d'assistants maternels du particulier employeur (source : RPE)



Source : Portrait social Caf, 2020

Une offre d'accueil du jeune enfant et des besoins en forte mutation à l'échelle nationale : une synthèse des enjeux (1/2)

- **Davantage de familles et d'enfants en précarité psychosociale accompagnées par les services sociaux dont l'accueil est un besoin important pour leur parcours d'insertion et parfois dans une logique de prévention**
- **Enjeux** : formation des professionnels dans leurs compétences d'accompagnement des parents dans leur parentalité et repères socioéducatifs, accès de proximité à des services d'accompagnement de la parentalité primaire et universel (ex. LAEP), critérisation sociale d'accès aux EAJE pour favoriser l'inclusion des familles précaires
- **Une évolution observée par les professionnels du rapport des parents aux services pouvant aller vers de la consommation de services, en lien avec l'importance du travail pour les parents et une relative « déresponsabilisation parentale »**
- **Enjeux** : renforcement des temps parents-enfants au sein des structures, participation des parents dans la vie des EAJE, sensibilisation continue des parents aux repères socioéducatifs de base parfois oubliés (rythme et développement de l'enfant...), rappel des cadres et des valeurs de co-éducation entre les services / professionnels et les parents
- **Des structures d'accueil allant davantage vers l'accueil inclusif du handicap et des besoins spécifiques**
- **Enjeux** : accompagnement et sensibilisation de l'ensemble des professionnels avec le soutien du référent santé et accueil inclusif et de partenaires (ex. cellule ressource) dans l'accueil et le repérage précoce, accompagnement des parents et des professionnels dans la posture à adopter vis-à-vis des parents (ex. face au déni, etc.)
- **Une crise de vocation et des relations à accompagner entre parents et assistants maternels dans un contexte d'évolution du rapport aux professionnels et aux métiers pour diverses raisons**
- Des assistants maternels dont le rapport au métier évolue (moins de projets de long terme, moins de contrats non complets en lien avec la tension sur l'offre, etc.)
- Des parents parfois négligents avec les professionnels du fait d'un manque de connaissance et de reconnaissance de ces professionnels de la petite enfance (rapport de consommation, manque de reconnaissance des compétences éducatives du professionnel...)
- **Enjeux** : actions renforcées d'information sur les spécificités des modes d'accueil auprès des parents par le RPE (Offre d'accueil petite enfance), accompagnement des RPE dans la prévention de ces situations et dans l'accompagnement des parents dans leur fonction d'employeur, éventuellement accompagnement juridique renforcé des RPE dans la conciliation
- **Davantage d'assistants maternels pouvant connaître des situations d'isolement et de précarité**
- **Enjeux** : renforcement des temps d'éveil de proximité et une vigilance concernant les conditions d'accueil des assistants maternels (en lien avec la PMI)

Une offre d'accueil du jeune enfant et des besoins en forte mutation à l'échelle nationale : une synthèse des enjeux (2/2)

- **Un contexte de développement de MAM mais une crise de vocation des assistants maternels**
 - Malgré un contexte de soutien au développement de MAM, ce format original (accueil individuel dans un format semi-collectif) correspond davantage à un nouveau mode d'exercice des professionnels qui n'enraille pas nécessairement le contexte national de baisse de ces professionnels (crise de vocation, départ en retraite et non renouvellement, etc.). Par ailleurs, un certain nombre de professionnels d'EAJE se tournent désormais vers le métier d'assistant maternel. Enfin, la complexité accrue d'accès à un agrément peut dissuader davantage de candidats.
 - **Enjeux** : bonne compréhension par les parents et élus de ce mode d'accueil spécifique, accompagnement du projet collectif des professionnels, valorisation des assistants maternels auprès des familles et professionnalisation continue, veille autour d'une baisse de l'offre d'accueil individuel sur le territoire (baisse du taux de couverture)...
- **Une tendance croissante de recours au télétravail des parents et en particulier des femmes**
 - La crise sanitaire a pu accroître et massifier le recours au télétravail. Dans un contexte de précarisation de certains ménages et d'augmentation de la monoparentalité, le télétravail peut aussi aller de pair avec un parcours professionnel plus précaire dans des métiers permettant de garder les enfants au domicile.
 - **Enjeux** : accompagnement du parcours d'insertion des familles monoparentales, proposition d'accueils de répit à temps incomplet dans le respect du rythme de l'enfant et favorisant socialisation du jeune enfant, temps de socialisation de type LAEP...
- **Un contexte budgétaire contraint pour les collectivités pouvant remettre en question le portage de leurs compétences petite enfance (baisse des grandes structures) et entraînant une augmentation de structures privées dont l'accessibilité et l'accueil peuvent parfois interroger**
 - **Enjeux** : maîtrise des coûts budgétaires des collectivités et maintien de la qualité de l'accueil, veille territoriale concernant l'offre d'accueil dans une logique d'observatoire et d'aide à la décision des élus (renforcement, optimisation de l'offre), vigilance à avoir dans le soutien à des offres moins coûteuses mais dont la qualité de l'accueil et l'accessibilité financière peuvent être un enjeu soulevé (ex. MC PAJE, MAM...), sensibilisation des élus sur les différents modes d'accueil pour accompagner l'offre...
- **Un contexte national de crise des services d'accueil familial (difficultés fortes de recrutement) et une attente de réglementation pour des modèles alternatifs (ex. « MAM publique »)**
- **Une évolution des sciences dans la compréhension du développement de l'enfant et une prise en compte plus globale des « 1 000 premiers jours » de l'enfant à incarner dans l'ensemble des politiques publiques avec la sensibilisation des professionnels et des élus**

Différents acteurs intervenant en matière de petite enfance

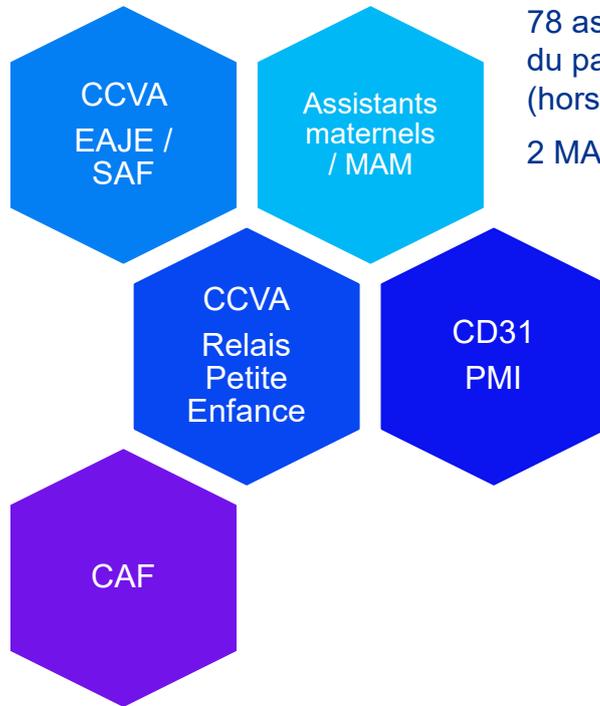
Compétence communautaire : 148 places d'accueil

3 multi-accueils : *Kirikou* (Bessières), *Prés en bulles* (Layrac), Villemur

Une crèche familiale *Au Royaume des petits* (Villemur)

189 familles reçues en 2022, dont 83% recherchent une place en collectif

Une coordination des RPE animée par la CAF



78 assistants maternels du particulier employeur (hors SAF) en 2023

2 MAM (Bessières)

Puéricultrices pour la parentalité, médecins de PMI dans les MDS

Service modes d'accueil rattaché à la DTS

Le référent santé et accueil inclusif, un professionnel dont les missions sont prévues par la loi et qui forme une vraie ressource pour les services d'accueil du jeune enfant et des familles

- **La mise en place d'un référent santé et accueil inclusif est prévue par la loi ASAP et a une quotité d'heures d'intervention dépendant de la capacité d'accueil de la structure.** Pour la CCVA, le professionnel est une fonction ressource permettant de faire des observations au sein des EAJE et auprès des assistants maternels du SAF, en plus d'assurer le suivi médical des enfants. Ses missions d'accompagnement de la parentalité lui permet d'avoir une vision globale des besoins d'accompagnement des familles et des enfants.
- **La présence d'une infirmière dans chaque structure est également une force pour les équipes des structures.**

Un professionnel coordinateur Petite enfance assurée par un agent dont l'importance des missions annexes peut compromettre la mise en place des missions socles de développement de projets et d'accompagnement des services

- L'actuel professionnel coordinateur Petite enfance dispose d'un poste actuel couplé avec un poste autour des finances, subventions et régie des crèches. Or la mission de coordinateur Petite enfance suppose de pouvoir disposer de temps pour accompagner les structures dans leur projets et de favoriser les relations entre services et avec les partenaires de la petite enfance. Si cette situation est provisoire de fait de départs, elle reste un point de vigilance pour ne pas compromettre les missions propres de coordination.

Une offre d'accueil structurée connaissant une demande croissante

Un territoire qui répond globalement aux besoin d'accueils mais une augmentation de l'offre qui fait poindre une relative tension sur l'offre d'accueil

- Plusieurs éléments peuvent d'emblée être identifiés attestant d'un fonctionnement globalement bon du service d'accueil du jeune enfant : **un bon maillage géographique** (Villemur, Layrac, Bessières), **une critérisation fine d'accès à l'offre** (par pondération : revenus, monoparentalité, date d'inscription, fratrie, handicap de l'enfant ou d'un membre du foyer, activité...), **des horaires répondant globalement aux besoins** (7h3-18h30 pour les EAJE, 7h-19h pour le SAF), **un accueil dédié pour des situations d'urgence (PMI) et avec le CADA à Villemur** (3 places toujours sollicitées), **la présence d'une infirmière dans chaque structure, une dynamique d'échange entre professionnels** (EJE, AP, directions, RSAI, infirmières) **et entre structures** (réunions d'EJE autour de l'interconnaissance et de projets communs)...
- Les services ne relevaient pas jusqu'alors de tension sur l'accueil du jeune enfant mais des interrogations peuvent être soulevées au regard d'une demande qui devient importante et de projets de lotissements sur le territoire. Avec l'évolution relative des familles, le taux de couverture peut connaître une baisse potentielle. **Les données fournies par le service Petite enfance témoignent : d'une part, d'une demande importante et, d'autre part, d'une augmentation des demandes sur le Sud du territoire.**
 - A date de février 2023, pour septembre 2023 : le service enregistre 49 places disponibles (sur un total de 134 places d'accueil au total EAJE, SAF) pour 120 familles préinscrites.
 - A date de février 2023, les inscriptions semblent pointer vers une évolution de la polarité démographique vers sur le Sud du territoire : 42 préinscrits pour Villemur, 32 préinscrits pour Bessières et 14 pour Buzet (la crèche de Bessières n'ayant que 27 places)
 - A date de février 2023, en premier vœux : 59 familles demandent Bessières, 44 demandent Villemur, 15 demandent Layrac et 9 demandent la crèche familiale.
- **Le RPE observe également une augmentation des assistants maternels travaillant à taux plein, au regard de la hausse des demandes.** A date de février 2023, 50 places restantes sont recensées par le RPE pour septembre 2023.

L'accueil du jeune enfant, une compétence clef et un moment stratégique dans le parcours de la famille et de l'enfant

Une interrogation concernant le renforcement et la restructuration de l'offre d'accueil sur le territoire

- Au regard des perspectives de construction de logements, d'augmentation démographique passée et future ainsi que d'un taux de couverture satisfaisant sans être supérieur aux échelons de comparaison, un enjeu de renforcement de l'offre peut être envisagé.
- **D'emblée un projet a été posé de nouer un partenariat avec une crèche privée à Buzet pour acheter des places et renforcer l'offre au Sud. La CTG pourrait être un temps pour travailler les projections démographiques sur le territoire permettant une aide à la décision en faveur du renforcement de l'offre à Buzet, dont l'achat de berceaux est une modalité.**
- **Des réflexions ont pu être mentionnées remettant en cause la pertinence de la localisation de la crèche à Layrac. Les réflexions et scénarios restent à clarifier : maintien de la crèche à Layrac et achat de berceaux, déplacement de la crèche et construction de la structure au Sud sans création nette, déplacement de la crèche et achat de berceaux pour une création nette...** Il s'agit de pouvoir prendre le temps de poser clairement les points d'éclairage concernant la place de cette crèche à la fois en faveur du maintien (équité territoriale et maintien d'un service sur une commune sans service, des besoins à venir d'une offre aussi bien au Sud qu'à Layrac au regard des projets de logement...) ou de la localisation de la crèche (une majorité des familles qui en bénéficient sont sur la partie Sud-Est du territoire et une hausse démographique sur ces territoires, une crèche excentrée des trajets domicile-travail pour les habitants des communes du Sud...).
- En outre, **le service d'accueil familial (SAF) a pu connaître comme à l'échelle nationale un phénomène de départs en retraite de professionnels.** Les contrats restent précaires avec un grand nombre de petits contrats et de CDD d'un an. Toutefois, **la baisse semble avoir été conjoncturellement freinée avec des recrutements qui ont été possibles (2 cette année pour atteindre 13 assistants maternels) et un service souhaitant rester à ce niveau dans la capacité d'accueil.** Par ailleurs, au regard de l'évolution démographique et de l'importance des assistants maternels sur la polarité villemurienne, le SAF envisage le positionnement de davantage de professionnels sur Bessières et Buzet.

L'accueil du jeune enfant, une compétence clef et un moment stratégique dans le parcours de la famille et de l'enfant

Un besoin de clarifier et définir les perspectives communautaires partagées en matière d'accueil du jeune enfant

- En raison d'un contexte budgétaire contraint et d'interrogations entre élus sur le portage de la compétence d'accueil du jeune enfant, il est important de pouvoir esquisser des perspectives partagées en matière de politique publique communautaire petite enfance.
- Par ailleurs, au-delà de la question du renforcement de l'offre d'accueil, la définition de perspectives claires doit permettre de soutenir les équipes actuelles et d'encourager le maintien de leur dynamique d'échanges autant que le développement de leurs projets, dont l'arrêt serait également préjudiciable à la qualité de l'accueil de l'enfant et l'accompagnement des familles : travail autour de l'inclusion et du genre, projets autour des transmissions d'informations aux familles, renforcement de la place des parents dans les structures (en lien avec les actions Parentalité) et leur visibilité pour toucher une diversité de parents, relance des actions de passerelle interrompues avec la crise sanitaire entre les EAJE et les écoles.
- Par ailleurs, **différents facteurs favorisent l'accueil du jeune enfant pour des contrats pleins** (critérisation pour les EAJE, tension sur l'accueil individuel et choix des assistants maternels dans les contrats), **ce qui ne semble pas favoriser l'accueil occasionnel ou incomplet pour des familles en demande d'un soutien ponctuel** (répit, insertion) ou par logique de socialisation de l'enfant et de prévention des fragilités familiales.

Une compétence clef et un moment stratégique dans le parcours de la famille et de l'enfant

- Or l'accueil du jeune enfant n'est pas une compétence anodine et les débats nationaux actuels autour des « 1 000 premiers jours » ont montré tout ce que la petite enfance pouvait avoir de fondateur dans le parcours de l'enfant et futur citoyen.
- La « taille humaine » du territoire a tout son sens pour déployer cette politique publique au service des familles, du parcours de l'enfant, autant pour des familles actives qu'en précarité sociale, mais aussi au service de l'attractivité maintenue du territoire par la présence de ces services.

Un accompagnement des familles et des professionnels dans le développement de l'enfant à poursuivre

Un Relais Petite Enfance identifié par les assistants maternels et jouant un rôle essentiel dans l'accès des familles à un mode d'accueil dont l'action est à maintenir

- **Le Relais Petite Enfance (RPE, ex-RAM) est un service central de la compétence Petite enfance de la collectivité.** Ses missions ont, de plus, été renforcées après la loi ASAP : guichet unique et accompagnement des familles vers l'ensemble de l'offre d'accueil (216 passages en 2022), valorisation et professionnalisation des assistants maternels... Il intervient aujourd'hui deux fois par semaine à Bessières et Villemur (accueil de parents et d'assistants maternels pour les ateliers d'éveil) et à Buzet (uniquement pour les assistants maternels).
- La visibilité des missions intégrées et renforcées reste un enjeu maintenu et des actions ont été entreprises pour y répondre et sont à maintenir : plaquettes diffusées aux communes, mobilisation de la page Facebook de Val'Aïgo...
- Le service accompagne les assistants maternels (professionnalisation continue, formation, analyse de pratiques, conférences...), favorise la rencontre des professionnels et la socialisation des enfants via les ateliers d'éveil. **Le service est globalement bien identifié par les professionnels de l'accueil individuel du territoire** et les 6 ateliers sont bien fréquentés, ce qui est une vraie force du service (157 assistants maternels accueillis en janvier 2023, dont certains plusieurs fois). Le service estime avoir pu atteindre certains mois un taux de cible de 66% des assistants maternels au RPE de Bessières.
- Aujourd'hui le service dispose de 1,4 ETP (deux agents), ce qui correspond au ratio CNAF d'environ 1 ETP pour 70 assistants maternels. Cependant, une baisse éventuelle de ce temps agents pourrait être préjudiciable à la qualité de l'intervention auprès des familles et assistants maternels du territoire (et donc pour la qualité de l'accueil des enfants).

Un renforcement de la prise en compte du handicap et des besoins spécifiques mais un accompagnement des professionnels à poursuivre

- Conformément à la loi, l'accès aux EAJE ne doit pas être discriminatoire pour les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques, quand cela ne met pas en difficultés les professionnels et les autres enfants. **La mise en place du Référent santé et accueil inclusif (RSAI) a cette vocation d'aider à suivre le parcours médical de l'enfant autant qu'à favoriser la mise en place de l'accueil inclusif au sein des structure.** La présence d'une infirmière par structure est également une force du territoire.
- **Des difficultés demeurent parfois pour les équipes et le besoin d'accompagnement reste prégnant.** Le professionnel RSAI de la CCVA anime notamment des analyses de pratiques dans chacune des structure. Aujourd'hui tous les EAJE du territoire accueille au moins un enfant en situation de handicap.
- Toutefois, l'intervention d'autres professionnels de santé a toute sa pertinence pour accompagner le développement de l'enfant, proposer des accueils adaptés à ses spécificités et sensibiliser en continu les professionnels, en particulier le psychologue et psychomotricien. **Or il semble que l'intervention extérieure d'un psychomotricien pour intervenir auprès des équipes ait été retirée du budget, ce qui peut interroger les bonnes conditions d'accueil et de développement de l'enfant.** Si des économies peuvent être faites sur des interventions peut-être moins prioritaires (musique, théâtre...), l'intervention de professionnels reste un soutien fort pour les professionnels de la petite enfance.

Petite enfance

En synthèse

Forces du territoire

- **Une proportion de jeunes enfants équivalente aux échelons de comparaison**, voire très légèrement supérieure
- **Une stabilité de leurs effectifs** observée, contrairement à l'échelon national connaissant une baisse des jeunes enfants
- **Un taux de couverture d'accueil global du jeune enfant atteignant 58 places** (tout accueil formel confondu) pour 100 jeunes enfants - toutefois un taux inférieur à la Haute-Garonne et à la France Métropolitaine
- **Une augmentation du nombre d'assistants maternels sur le territoire** (hors SAF) mais qui devrait se stabiliser
- **Une offre diversifiée** sur le territoire : EAJE, SAF, AM et MAM
- **Des postes ressources** pour accompagner les équipes : référent santé et accueil inclusif, infirmières dans chaque EAJE...
- **Des horaires répondant globalement aux besoins**
- **Un partenariat avec la PMI et le CADA** pour l'accueil d'urgence et de prévention
- **Des professionnels investis et inscrits dans une logique d'échange** (entre professionnels et entre EAJE)
- **Un RPE identifié** par les assistants maternels et agissant en guichet unique pour les familles, intervenant à Villemur et Bessières
- **Des parents satisfaits** de leur mode d'accueil (cf. enquête : 93% des répondants)

Points de vigilance

- **De possibles hausses du nombre de jeunes enfants sur le territoire** avec une part croissante de jeunes enfants « de rang 1 »
- Des disparités dans l'augmentation du nombre de jeunes enfants et des effectifs en augmentation sur quelques communes : Le Born, Mirepoix, Bondigoux
- **Des jeunes enfants vivant davantage dans une famille où le ou les parents travaille(nt)**, soulignant les besoins d'accueil du jeune enfant
- **Un poste de coordinateur Petite enfance dont les missions annexes peuvent compromettre l'exercice des missions propres à la coordination**
- **Une évolution à la hausse des demandes d'accueil au sein des EAJE**, en augmentation au Sud du territoire
- **Une attractivité en baisse du métier d'assistant maternel** au SAF à l'échelle nationale
- Une interrogation mentionnée par les acteurs concernant **la pertinence de la localisation de la crèche à Layrac**
- **Des interrogations exprimées concernant le portage de la politique petite enfance** qu'il reste à clarifier
- Des besoins d'accompagnement maintenu des professionnels dans la **mise en œuvre de l'accueil inclusif** (repérage, accompagnement des parents, mobilisation des ressources)
- **Le coût, principale raison de moindre satisfaction exprimée par les familles** concernant leur mode d'accueil du jeune enfant (cf. enquête)
- **Des enjeux de renforcement de l'offre** mentionnés par les répondants (cf. enquête)

Enjeux et pistes de travail

- **Poursuivre les actions de communication du RPE** pour valoriser ses missions renforcées
- **Maintenir le temps agent existant actuellement au sein du RPE** pour le maintien de la qualité des missions auprès des parents et des assistants maternels et sur les deux points du territoire
- **Maintenir l'intervention de professionnels ressources pour les équipes dans les EAJE** : ex. psychomotricien
- **Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et situations de handicap**
- **Clarifier les missions de la coordination Petite enfance** pour aller davantage vers l'accompagnement des services, des projets et le partenariat avec les acteurs du territoire
- **Clarifier les besoins de renforcement de l'offre d'accueil** en creusant l'étude des besoins (projections démographiques et flux) et en précisant les modalités de portage (ex. achat de crèches à Buzet, soutien à l'installation de MAM...)
- **Clarifier les ambitions politiques communes autour de cette compétence essentielle** dans le parcours des publics, afin de soutenir l'accueil des familles et donner un sens aux professionnels investis

01

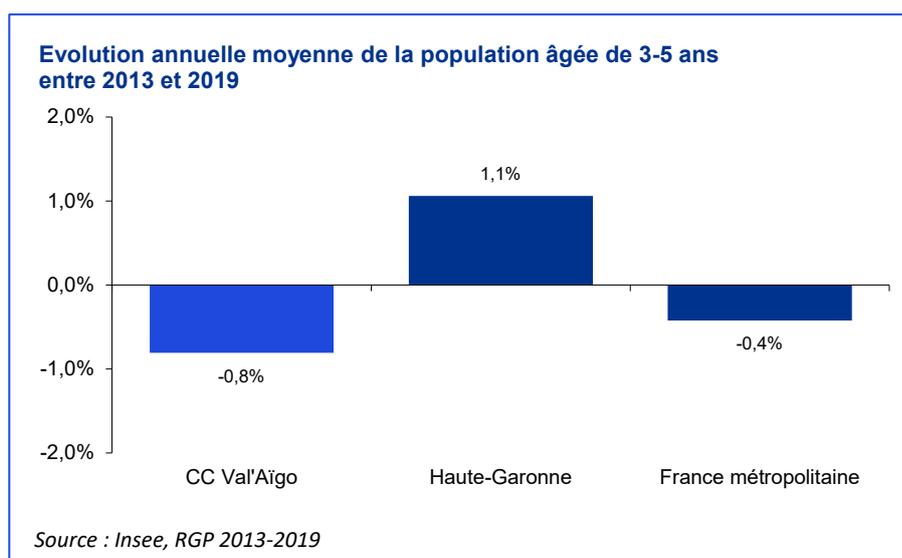
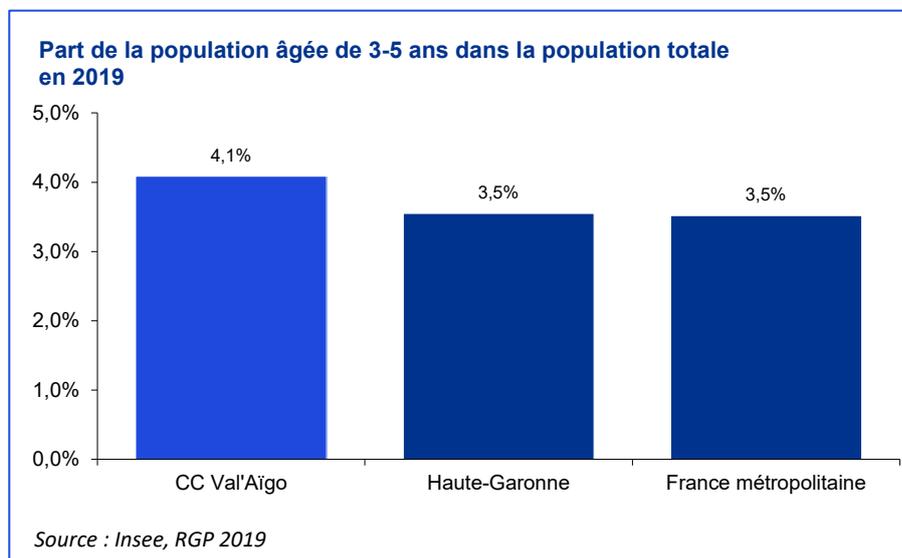
Enfance

Diagnostic CTG CCVA

Des enfants âgés de 3-5 ans en baisse sur le territoire

La CC de Val'Aïgo compte **734 enfants âgés de 3-5 ans**, représentant **4,1% de la population**, soit une **proportion plus élevée que sur les territoires de comparaison**.

En revanche, contrairement au Département qui voit sa population de 3-5 ans augmenter, **l'intercommunalité connaît une baisse du nombre d'enfants de cette classe d'âges**. En effet, entre 2013 et 2019, la population âgée de 3-5 ans **diminue de l'ordre de -0,8% par an en moyenne** (37 enfants en moins en six ans), soit une **baisse deux fois plus soutenue qu'en France métropolitaine**.



Une grande majorité de communes voyant leur nombre d'enfants de 3-5 ans diminuer

L'intensité de la **baisse** s'avère **particulièrement importante** dans des communes où les enfants âgés de 3-5 ans sont déjà peu représentés, notamment à **Villematier** et à **Le Born** (respectivement **-5,1%** et **-3,0% par an**). A l'inverse, les deux seules communes qui connaissent une **hausse du nombre de 3-5 ans**, à savoir **Mirepoix-sur-Tarn (+6,8% par an)** et **Bessières (+1,7% par an)** présentent déjà des proportions de cette classe d'âges plus élevées que sur l'ensemble du territoire.

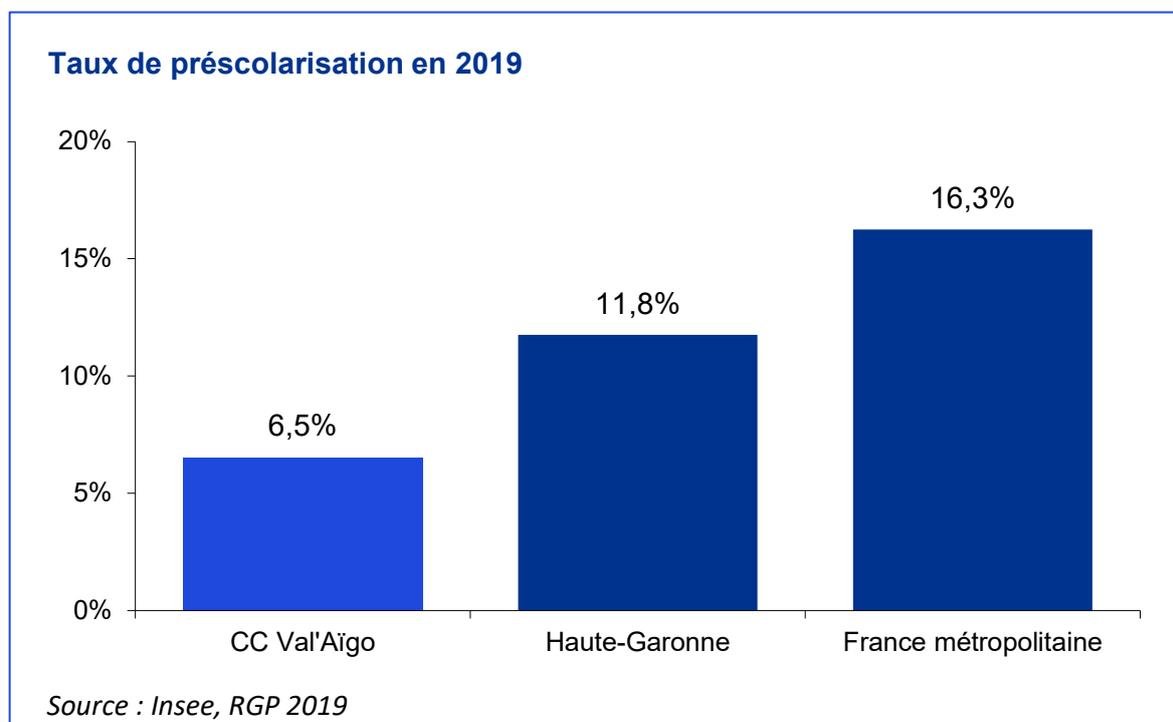
Enfants âgés de 3-5 ans		
Communes	Proportion	Evolution annuelle moyenne
Bessières	4,2%	1,7%
Bondigoux	3,1%	-2,8%
Le Born	3,5%	-3,0%
Buzet-sur-Tarn	4,7%	-2,7%
Layrac-sur-Tarn	3,5%	-2,8%
La Magdelaine-sur-Tarn	4,7%	-1,1%
Mirepoix-sur-Tarn	6,0%	6,8%
Villematier	3,5%	-5,1%
Villemur-sur-Tarn	3,5%	-1,7%
CC Val'Aigo	4,1%	-0,8%

Source : Insee, RGP 2013 & 2019

Un faible de taux de préscolarisation

Parmi les 228 enfants âgés de 2 ans sur le territoire intercommunal, seuls 15 enfants sont scolarisés. Ainsi le **taux de préscolarisation sur le CC s'élève à 6,5% et apparaît nettement inférieur à la moyenne départementale et, davantage encore, à la moyenne nationale (respectivement 5,3 et 9,8 points d'écart).**

Compte tenu de la proportion relativement importante de jeunes enfants dont le ou les parent(s) travaille(nt), ce constat **pourrait s'expliquer par une faible proportion d'écoles proposant des classes de toutes petites sections, ce dispositif étant aujourd'hui davantage lié aux quartiers prioritaires et réseaux d'éducation prioritaire.**



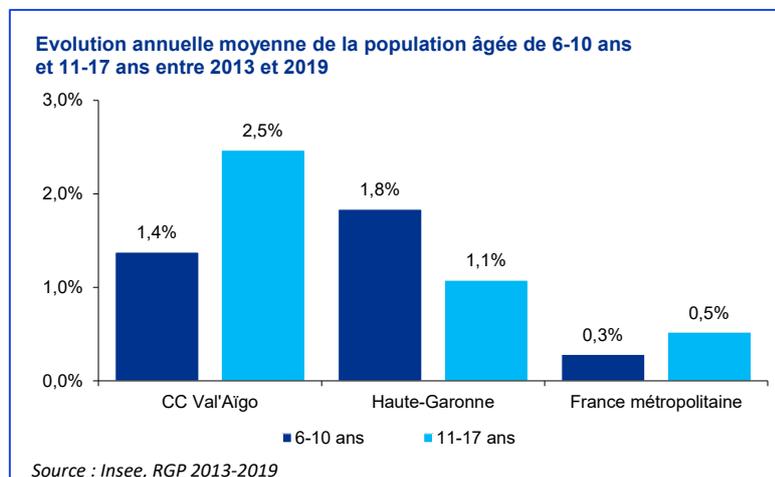
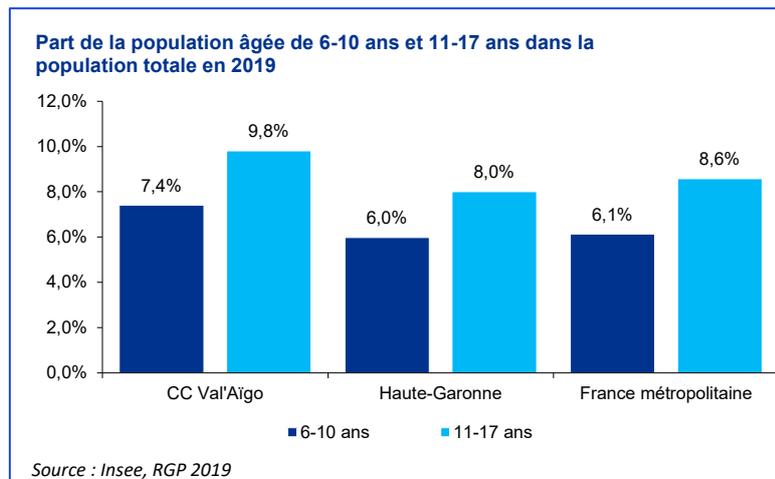
Un nombre d'enfants et d'adolescents en forte hausse

Au sein de la CC de Val'Aïgo, les **enfants âgés de 6-10 ans et les adolescents âgés de 11-17 ans apparaissent fortement représentés** au regard des territoires de comparaison (respectivement **7,4%** et **9,8%**).

De plus, leur **nombre est en forte augmentation**. En effet, le nombre d'enfants de **6-10 ans** connaît une hausse de l'ordre de **+1,4% par an en moyenne**, soit une croissance moins soutenue que sur le Département, mais près de **5 fois plus rapide que sur le territoire national**.

Dans le même temps, les adolescents âgés de **11-17 ans** augmentent de **+2,5% en moyenne chaque année**, soit une **croissance près de 2,5 fois plus soutenue que sur le Département et 5 fois plus soutenue que sur la France métropolitaine**.

Du fait de l'intensité de ces évolutions, l'intercommunalité recense **+105 enfants de 6-10 ans et +240 adolescents de 11-17 ans supplémentaires en 6 ans**.



Des disparités communales dans l'évolution des effectifs d'enfants et de jeunes

Alors que l'intercommunalité observe une croissance importante des effectifs d'enfants et d'adolescents, certaines communes se distinguent par une baisse de la population de ces classes d'âges. C'est particulièrement le cas de la commune de **Layrac-sur-Tarn** qui cumule **baisse des effectifs de 6-10 ans et des effectifs de 11-17 ans** (respectivement -2,0 et -8,7% par an). De plus, il s'agit d'une commune qui présente d'ores et déjà une faible proportion d'enfants et d'adolescents (respectivement 5,1% et 6,8%). Par ailleurs, si la commune de **Bondigoux** connaît la **plus forte croissance du nombre d'enfants** (+7,0% par an), elle est marquée en parallèle par une **importante baisse de la population adolescente** (-2,6% par an).

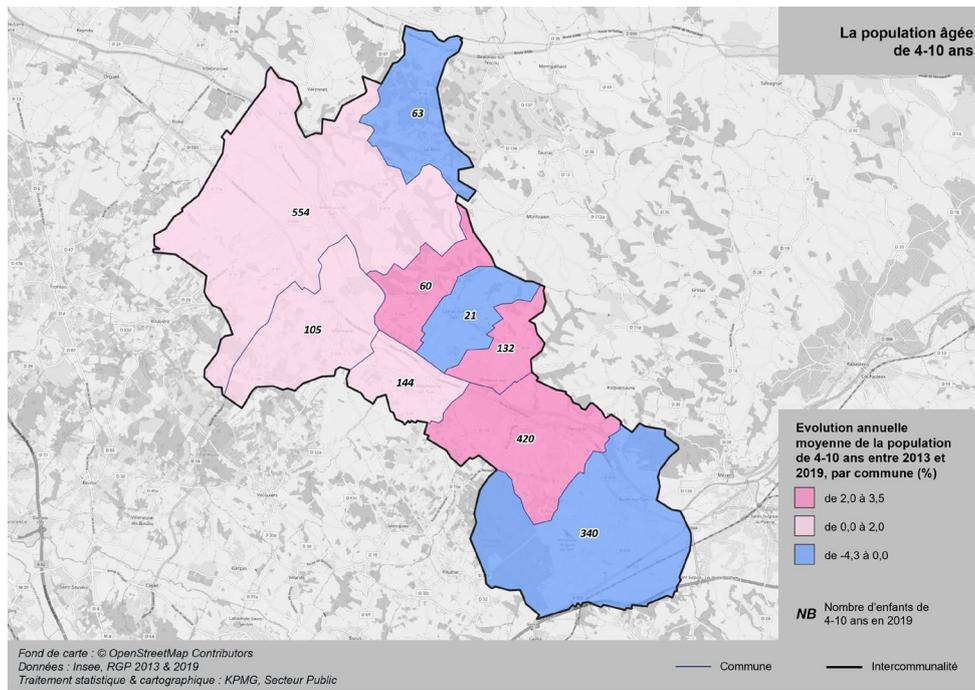
La commune de **La Magdelaine-sur-Tarn** présente, à la fois les **proportions les plus importantes de ces classes d'âges** (respectivement 9,4% et 11,8%) et une **hausse de leurs effectifs**.

Enfants âgés de 6-10 ans et adolescents âgés de 11-17 ans				
Communes	6-10 ans		11-17 ans	
	Effectifs	Evolution annuelle moyenne	Effectifs	Evolution annuelle moyenne
Bessières	305	2,5%	397	2,3%
Bondigoux	45	7,0%	48	-2,6%
Le Born	48	0,2%	70	7,8%
Buzet-sur-Tarn	244	-0,2%	310	3,3%
Layrac-sur-Tarn	16	-2,0%	21	-8,7%
La Magdelaine-sur-Tarn	110	2,4%	140	0,2%
Mirepoix-sur-Tarn	85	1,1%	111	3,4%
Villematier	77	4,5%	88	-0,8%
Villemur-sur-Tarn	399	0,6%	577	3,7%
CC Val'Aigo	1 330	1,4%	1 762	2,5%

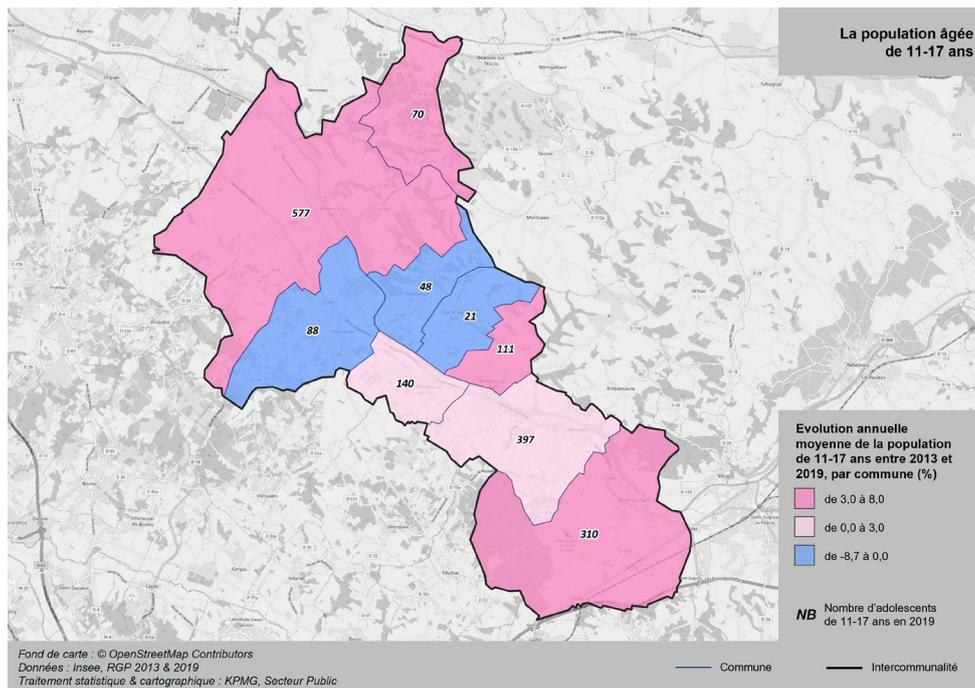
Source : Insee, RGP 2013 & 2019

Des disparités communales dans l'évolution des effectifs d'enfants et de jeunes

Une augmentation des 4-10 ans plus importantes sur les communes au centre du territoire



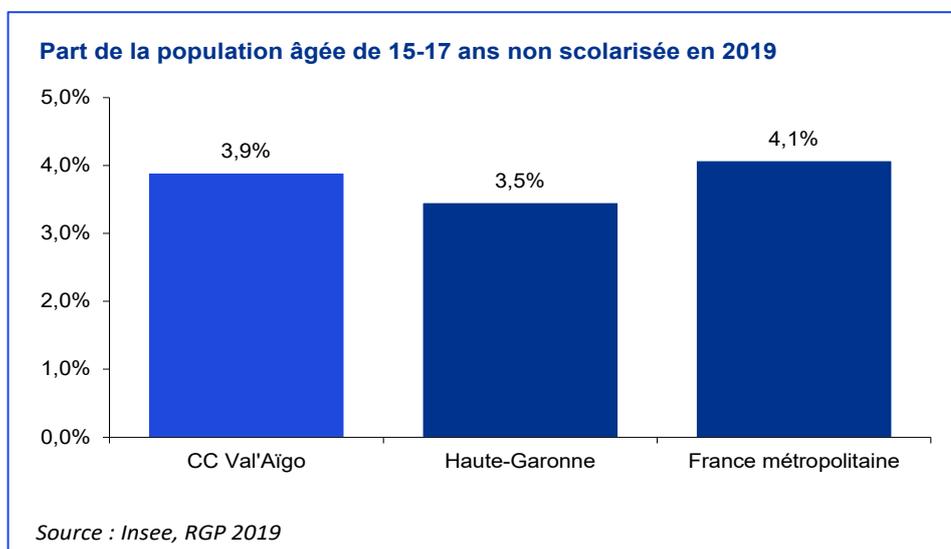
Une augmentation des 11-17 ans marquée au Nord et au Sud du territoire



Une part de décrochage scolaire proche des moyennes départementale et régionale

La CC de Val'Aigo compte **28 jeunes âgés de 15-17 ans non scolarisés, représentant 3,9%** de la population de cette classe d'âges. Cette proportion est comprise entre les moyennes départementale (3,5%) et nationale (4,1%).

Notons toutefois qu'au sein de la commune de **Villemur-sur-Tarn**, la **part de jeunes concernés apparaît deux fois plus importante**, elle s'élève à 7,9%.



Tranches d'âge	Population déscolarisée	Taux de déscolarisation
2-5 ans	256	26,7%
6-10 ans	27	2,0%
11 à 14 ans	16	1,5%
15 à 17 ans	28	3,9%
18 à 24 ans	554	60,5%
25 à 29 ans	711	97,4%
30 ans ou plus	11 786	99,3%

Source : Insee, RGP 2019

Le territoire accueille **27** enfants entre 6 et 10 ans non scolarisés, **16** entre 11 et 14 ans et **28** entre 15 et 17 ans. **Au regard de l'échelon départemental, les taux de déscolarisation sont sur le territoire :**

- **Moins élevé pour les 2-5 ans, pour les 6-10 ans**
- **Équivalent pour les 11-14 ans**
- **Légèrement plus élevé pour les 15-17 ans**
- **Deux fois plus élevé pour les 18-24 ans – en raison d'un départ des jeunes en études vers les agglomérations pour étudier.**

Un IPS témoignant d'un contexte familial moins favorable à la réussite scolaire au sein des écoles publiques de Villemur

L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves d'un établissement à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. Plus l'indice est élevé, plus les élèves évoluent dans un contexte familial considéré comme socialement favorable. Notons qu'à l'échelle nationale, l'IPS varie de 49 à 155.

Au sein de la CC de Val'Aïgo, l'Ecole élémentaire publique Jules Michelet présente l'IPS le plus faible, soit 81,5. Cela représente un écart de 24,5 points avec l'Ecole primaire privée Sainte Famille située sur la même commune (106,1). A l'inverse, l'Ecole élémentaire publique Emile Massio (120,1), l'Ecole primaire publique Charlotte et Gabriel Dieude (118,8) et le Collège Adrienne Bolland présentent des IPS relativement élevés.

Nom de l'établissement	Commune	Secteur	IPS
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Mirepoix-sur-Tarn	public	107,1
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ANATOLE FRANCE	Villemur-sur-Tarn	public	99,1
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CHARLOTTE ET GABRIEL DIEUDE	Villematier	public	118,8
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JULES MICHELET	Villemur-sur-Tarn	public	81,5
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT JOSEPH	Bessières	privé sous contrat	115
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE FAMILLE	Villemur-sur-Tarn	privé sous contrat	106,1
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE EMILE MASSIO	Buzet-sur-Tarn	public	120,1
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Le Born	public	114,5
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	La Magdelaine-sur-Tarn	public	113
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LOUISE MICHEL	Bessières	public	110,8
COLLEGE ALBERT CAMUS	Villemur-sur-Tarn	public	105,5
COLLEGE ADRIENNE BOLLAND	Bessières	public	116,6

Source : Depp 2021-2022

Villemur, un territoire relativement plus prioritaire de l'action éducative et différents dispositifs en soutien déployés par et avec l'Education nationale :

- **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves** : concernant l'apprentissage de la langue, la connaissance du système éducatif et les valeurs de la République
- **UPE2A** : pour l'accompagnement renforcé des élèves allophones, notamment en raison du CADA sur Villemur
- **ULIS** : pour les enfants en situation de handicap
- **L'aide aux devoirs** proposée sur la ville est soutenue par la mairie avec l'intervention des équipes pédagogiques.

Une logique de cellule de veille éducative à renforcer sur le territoire : Villemur porte déjà par l'association Espace Jeunes une cellule de veille pour échanger autour de situations spécifiques d'enfants et de jeunes avec l'Education nationale. Ces cellules ont tout leur intérêt en particulier en matière d'accompagnement des enfants et professionnels, de préparation de l'accueil des familles de la petite enfance à l'enfance.

Des accueils de mineurs relevant de la compétence communale

Panorama de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire du territoire

Ville	Ecoles	Périscolaire	Extrascolaire	Gestion
Villemur	Un nouveau groupe scolaire en construction 4 écoles	4 ALAE	1 ALSH	Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espace Jeunes
Bessières	Une école maternelle École élémentaire École primaire privée	2 ALAE	1 ALSH	Régie
Buzet	Ecole maternelle Ecole élémentaire	2 ALAE	1 ALSH	Régie
La Magdelaine	Ecole primaire		1 ALSH	Régie
Le Born	Ecole primaire			
Mirepoix	Ecole maternelle - RPI	ALAE	1 ALSH sur un des deux sites scolaires Des conventionnements avec l'ALSH de Bessières et La Magdelaine	Gestion par le SIJEP déléguée par DSP à la Fédération Léo Lagrange
Bondigoux	Ecole primaire - RPI	ALAE		
Layrac	Pas d'école - RPI			
Villematier		Pas d'offre périscolaire et extrascolaire		

Une compétence communale interrogeant le renforcement des partenariats de projets autour de l'enfant

Une absence de tension sur l'accueil souligné par les services interrogés et une baisse observée du recours aux services d'accueil collectif de mineurs depuis la crise sanitaire

- **Les services gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs de quelques communes ne font pas part aujourd'hui d'une tension dans l'accès aux structures.** A Villemur, une baisse du recours à l'ALAE du mercredi est clairement observée, malgré un maintien des effectifs sur la pause méridienne en semaine. Le manque de tension sur l'offre est également soulignée pour des communes comme La Magdelaine et Bondigoux. En revanche, **une commune comme Bessières observe un recours en hausse à l'ALSH en particulier sur les vacances et une légère croissance continue sur l'ALAE.**

Une démarche qui se place dans le respect des compétences communales mais qui peut être une opportunité pour renforcer la coordination des acteurs de l'enfance

- Il va de soi que la démarche de CTG se place dans le respect des compétences de chaque collectivité et des missions de chaque acteur. Toutefois, **elle peut aussi être une opportunité pour s'interroger sur la coordination entre acteurs, qui plus est sur un territoire « à taille humaine » comme l'est la CCVA.**
- En dépit des différences de gestion des accueils collectifs de mineurs (DSP, convention, régie) et s'il peut parfois exister des liens (ex. conventionnement entre le SIGEP et La Magdelaine pour l'accueil d'enfants, etc.), **il y a une pertinence à renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques.** Un projet fédérateur pourrait être une opportunité pour renforcer ces liens (ex. festival jeunesse, carnaval ou autres projets socioculturels pouvant se déployer à une échelle intercommunale...).

Une logique d'inclusion à poursuivre et favoriser au sein des accueils collectifs de mineurs

Des collectivités accueillant des enfants en situation de handicap dans une logique d'inclusion malgré des enjeux maintenus d'accompagnement des professionnels

- **La mise en place de l'inclusion au sein des accueils collectifs de mineurs relève de la compétence de la collectivité gestionnaire de ces accueils, sur l'ensemble des temps périscolaire et extrascolaire, de manière coordonnée avec l'Education nationale pour garantir une continuité de parcours et d'accompagnement entre les temps éducatifs.** Des difficultés spécifiques peuvent concerner des enfants n'ayant pas encore bénéficié de diagnostics et de plans d'aides (dont AESH).
- **Différentes collectivités adaptent leur organisation pour accueillir ces enfants :** **Villemur / Espace Jeunes** (une éducatrice de jeunes enfants qui suit les enfants en situation de handicap et participe aux réunions de veille, des animateurs référents sur l'ALSH et le secteur jeune, mobilisation d'acteurs ressources comme les Francas ou le SIAM), **Bessières** (proposition de contrats vacataires pour compléter les horaires des AESH pendant la pause méridienne), **Buzet** (embauche d'un agent sur le temps méridien à double employeur avec l'Education nationale), **La Magdelaine** (recrutement d'auxiliaires de vie loisirs et mutualisation de contrat d'AESH selon les besoins).
- **Il demeure des enjeux forts d'accompagnement des professionnels, en particulier les ATSEM.** En outre, les collectivités témoignent du coût financier que peut représenter l'embauche de personnel supplémentaire pour l'accueil adapté d'enfants en situation de handicap.
- Pour garantir la mise en œuvre continue et effective de l'accueil inclusif, différents enjeux peuvent être soulignés :
 - Des plans de formation doivent pouvoir être définis collectivement par les collectivités et avec leur gestionnaire (en cas de DSP et de convention).
 - Des temps d'échanges dédiés avec les familles doivent être nécessaires et formalisés au travers d'un process d'accueil spécifique, avec un « référent handicap » identifié auprès des familles et des équipes.
 - Le partenariat avec l'Education nationale reste important pour travailler en proximité avec l'équipe enseignante et la continuité de l'accompagnement et est globalement bon sur le territoire entre les équipes enseignantes et les accueils périscolaires.

Enfance

En synthèse

Forces du territoire

- **Une proportion de 3-5 ans relativement supérieure** aux échelons de comparaison mais une tendance à la baisse
- **Une proportion des 6-10 ans supérieure aux échelons de comparaison** et connaissant **une tendance à la hausse**, quoique plus faible qu'au niveau départemental
- **Des taux de déscolarisation des enfants moins élevés** qu'au niveau départemental
- **Des communes compétentes** et déployant des services périscolaires et extrascolaires
- **Des dispositifs de l'Education nationale déployés sur ce territoire** : Ouvrir l'école aux parents, UPE2A (allophones), ULIS
- **Une cellule de veille éducative** à Villemur portée par l'association Espace Jeunes
- **Des collectivités compétentes pour l'accueil d'enfants en situation de handicap** dans le cadre de l'inclusion et adaptant leur organisation en conséquence
- **Un fort recours au périscolaire** ainsi qu'à l'extrascolaire pendant les vacances scolaires, **une satisfaction exprimée** et **peu de difficultés d'accès** à l'offre (19 répondants sur 273) (cf. enquête)

Points de vigilance

- **Un taux de pénétration de l'AEEH** (proportion pour 1000 de la tranche d'âge concerné) **deux fois supérieur par rapport à la France métropolitaine**, et une augmentation du nombre d'enfants concernés
- **Des disparités sociales et scolaires observables avec l'Indice de position sociale** : 120 à Buzet (Emile-Massio) contre 81 à Villemur (Jules-Michelet)
- **Une baisse observée de recours aux services d'accueils de mineurs depuis la crise sanitaire** sur quelques communes (ex. Villemur, Bondigoux...) mais une hausse sur d'autres (ex. Bessières)
- **Des enjeux maintenus d'accompagnement des professionnels dans l'accueil inclusif du handicap**, en particulier les ATSEM

Enjeux et pistes de travail

- **Renforcer la logique de veille éducative** sur le territoire entre les collectivités et l'Education nationale autour de situations spécifiques
- **Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques et fédérateurs** (ex. carnaval, fête de l'enfance, passerelle petite enfance-enfance-jeunesse, prévention du harcèlement scolaire...) – dans le respect des compétences
- **Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif** : plans de formation et de sensibilisation éventuellement mutualisés entre gestionnaires, structuration du process d'accueil (ex. référent handicap désigné), partenariat avec l'Education nationale (ex. cellule de veille, transmission d'information...)

01

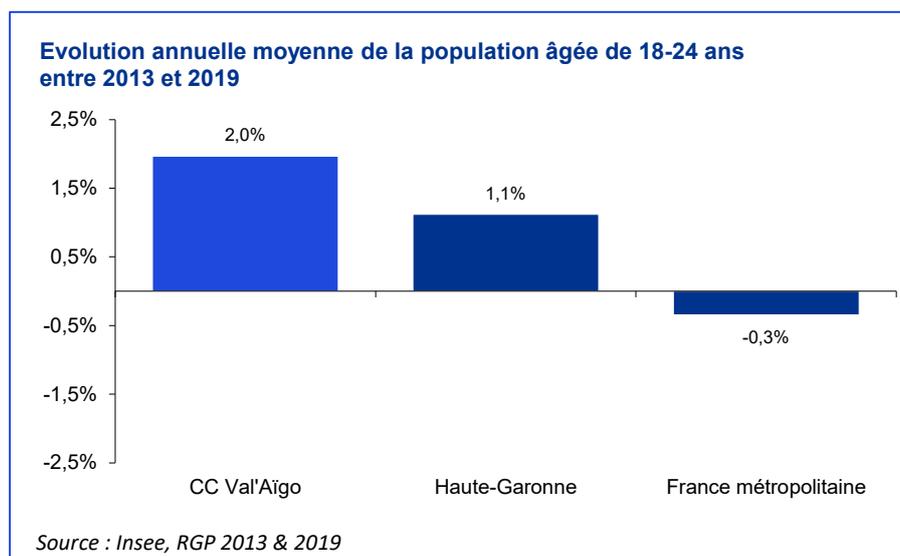
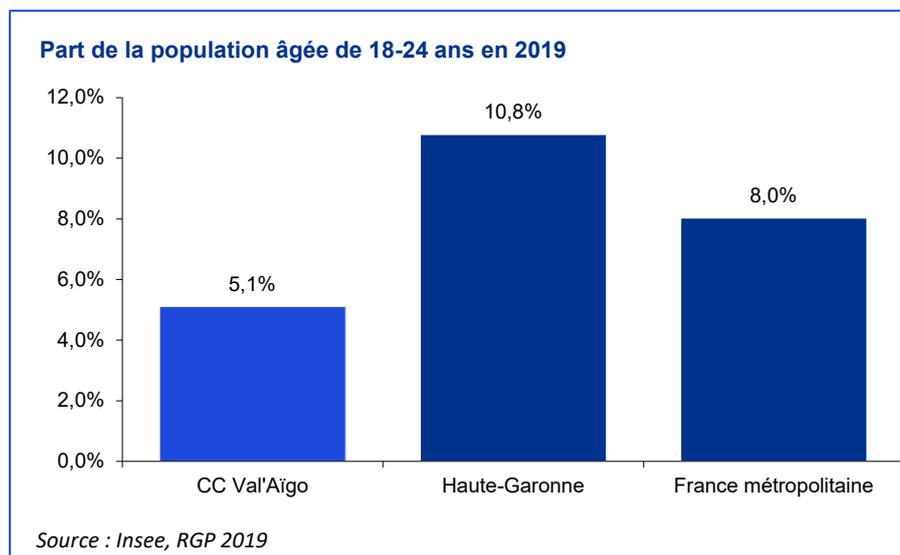
Jeunesse

Diagnostic CTG CCVA

Des jeunes adultes peu représentés mais en forte hausse sur la CC de Val'Aïgo

Avec **5,1% de 18-24 ans**, les jeunes adultes apparaissent **deux fois moins représentés sur l'intercommunalité que sur le Département (10,8%)**. Cette proportion s'avère également nettement moins importante que sur la France métropolitaine (8,0%).

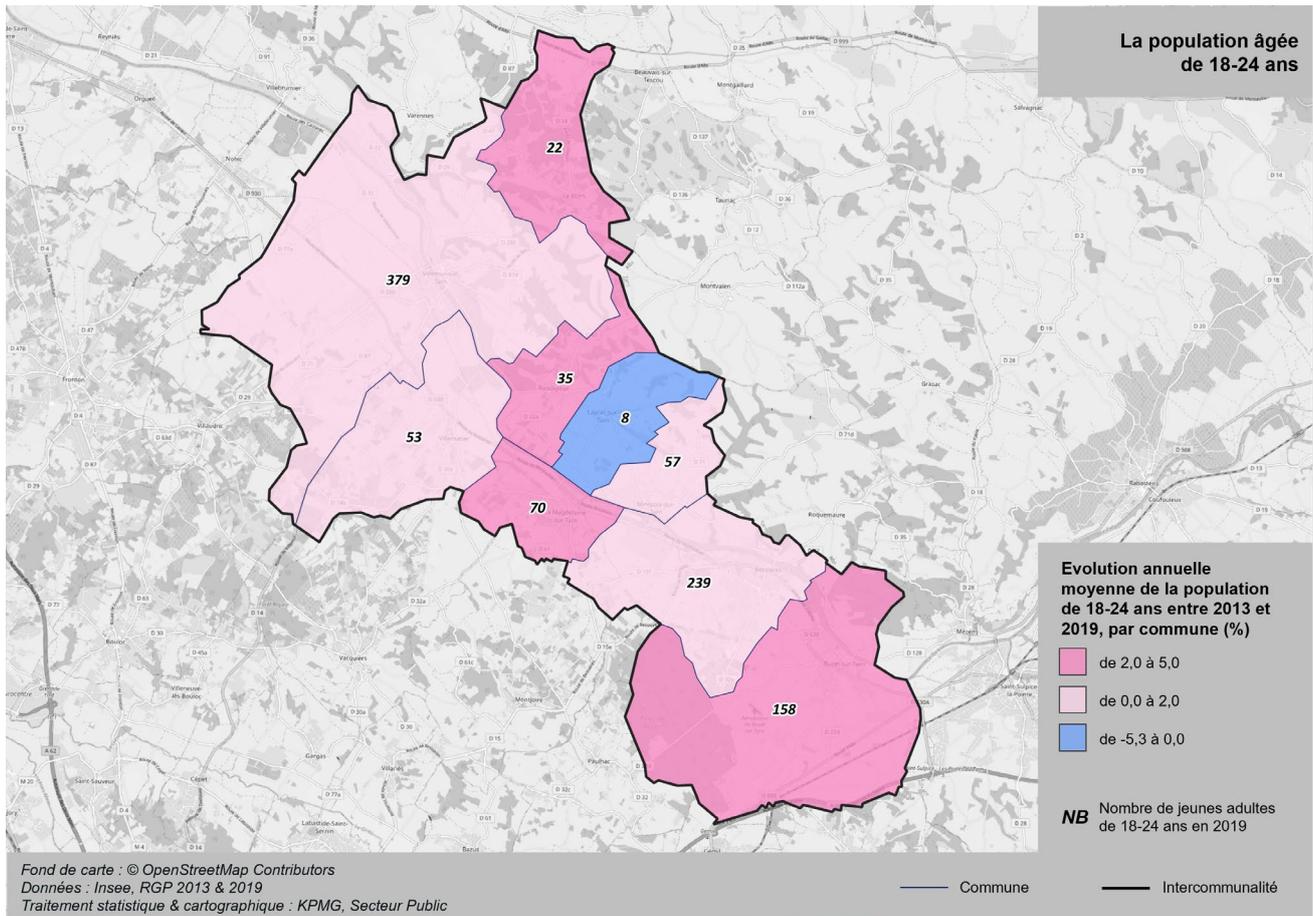
En revanche, contrairement au territoire national qui observe une baisse du nombre de 18-24 ans, la CC de Val'Aïgo connaît une **augmentation de la population de jeunes adultes de l'ordre de +2,0% par an** (101 jeunes adultes supplémentaires en six ans), soit une **croissance plus soutenue que sur le Département (+1,1% par an)**.





Des disparités d'évolution des jeunes adultes sur une majorité des communes du territoire

L'intensité de la hausse des effectifs de 18-24 ans apparaît particulièrement élevée au sein des communes de **Buzet-sur-Tarn** et **La Magdelaine-sur-Tarn** (respectivement +6,2% et +4,3% par an). La commune de **Layrac-sur-Tarn** se distingue, quant à elle, du reste du territoire par une **décroissance de cette classe d'âge** (-2,0% par an).

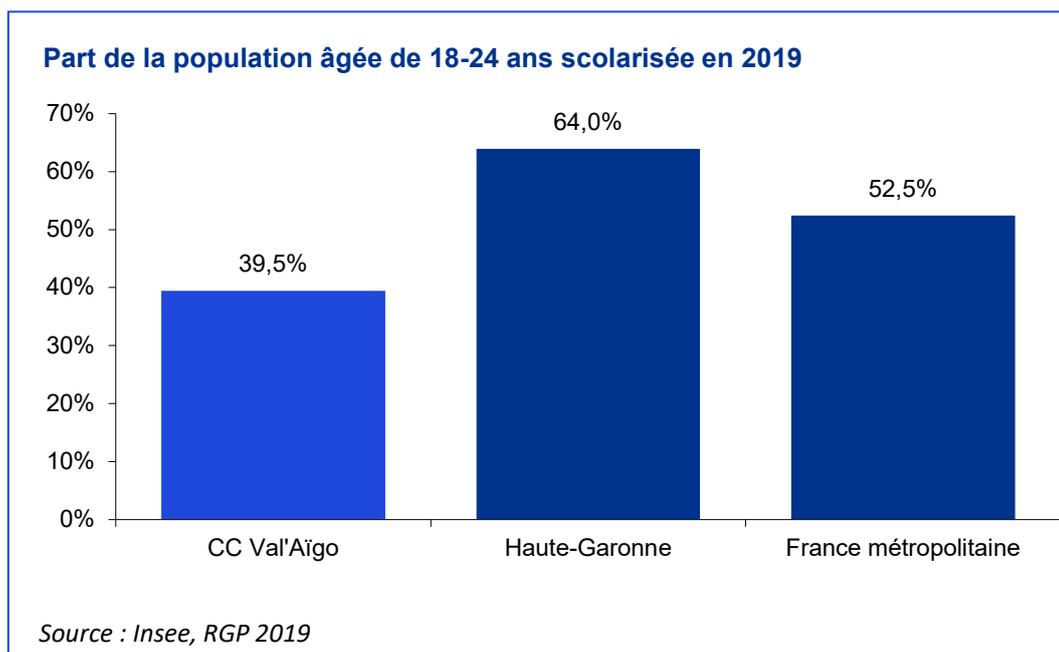


Une sous-représentation des jeunes adultes scolarisés au regard des échelons de comparaison

Le **taux de scolarisation des jeunes de 18-24 ans s'élève à 39,5%** sur la CC de Val'Aïgo, soit un taux très **nettement inférieur aux moyennes départementale et, dans une moindre mesure, nationale** (respectivement 24,5 et 11,5 points d'écart).

En effet, si à **Villematier** les 18-24 ans scolarisés sont presque aussi représentés que sur le territoire national (**50,0%**), la proportion de jeunes adultes scolarisés **n'excède pas 30% au sein des communes de Layrac-sur-Tarn et La Magdelaine-sur-Tarn**.

La proportion relativement faible des 18-24 ans ainsi que la faible représentation des jeunes de 18-24 ans scolarisés s'expliquent vraisemblablement par l'absence d'une offre de formation à proximité, poussant les jeunes adultes souhaitant étudier à quitter le territoire pour se rapprocher de Toulouse ou d'autres villes universitaires.



Différents acteurs ressources à destination des jeunes

Bessières :

Gestion d'un CLAC (milieu collégien) et d'un PAJ (hors collège, ouvert distinctement pour les)

La Magdelaine :

Club Ados

Buzet:

ALSH Ados

Compétences d'Aide sociale à l'enfance

Dispositif Temps Libre Prévention jeunes (TPLJ)

Soutien aux services jeunesse : PSO ALSH, PS Jeunes

Villemur avec l'Espace Jeunes :

Une offre qui se structure :

11-13 ans : local aux abords de l'ALSH

14-17 ans : local

Des actions emblématiques : festival, carnaval

Des actions avec la Mission Locale : actions collectives, échanges autour des dispositifs

Accompagnement du parcours d'insertion des jeunes déscolarisés 16-25 ans

Plusieurs dispositifs : : PACEA, CEJ, REMOJeunes, PAEJ, conseillers numériques, Erasmus+

2 collèges à Villemur et Bessières

Un nombre important d'actions de loisirs menées au sein des collèges (sport notamment) et appréciées par les jeunes

Des dispositifs de soutien scolaire proposés au sein des collèges



Des jeunes accompagnés par la Mission Locale pour leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

La Mission Locale, un acteur incontournable pour l'accompagnement global du jeune dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle

- **La Mission Locale accompagne les jeunes déscolarisés entre 16 et 25 ans.** Présidée et financée par le Conseil départemental, elle dispose d'une **couverture fine du territoire en conseillers, s'appuie sur le réseau d'acteurs et mobilise différents dispositifs** : PACEA et CEJ (insertion, avec Pôle Emploi), PAEJ (prévention santé, soutien psychologique, partenariat avec CPAM, les PCO), REMOJeunes (repérage des invisibles), stimulateur de conduite (mobilité), groupes de jeunes (participation), conseillers numériques (illettrisme), Erasmus + (mobilité internationale), etc.
- Le poste de REMOJeunes permet une action de repérage des jeunes invisibles et de partenariat fort avec les acteurs locaux.
- **Une proportion importante de mineurs parmi les premiers accueils, signifiant une identification visible et un possible accompagnement précoce** : **44%** pour les premiers accueils et **15%** pour les jeunes accompagnés, en 2022. cette augmentation est corrélée à la mise en œuvre de l'obligation de formation et du partenariat renforcé avec l'Education nationale autour des PSAD.
- **Un très faible niveau de qualification** : **62%** des premiers accueils et des jeunes accompagnés sont sans diplôme
- **Des jeunes globalement encore hébergés au sein de leur famille, soulignant un enjeu d'accès à un parcours résidentiel** : **62%** des premiers accueils et **79%** des jeunes accompagnés sont hébergés chez leur parents, seuls **6%** des jeunes accompagnés sont au sein d'un logement autonome.
- **Des jeunes pouvant rencontrer des difficultés importantes de mobilisé** : **30%** des premiers accueils et **44%** des jeunes accompagnés n'ont pas le permis, seuls, respectivement, **5%** et **6%** d'entre eux sont en train de passer le permis. Pour l'ensemble des jeunes accompagnés, ayant le permis ou non, **57%** utilisent les transports en commun comme moyen de locomotion. La proportion des jeunes accompagnés utilisant une voiture est inférieur à ceux ayant le permis B (**27,7%** contre **31,4%**).



Permanences : MDS de Bessières (1,5 jour par semaine) pour couvrir Bessières et Buzet, Pôle social et Espace emploi de Villemur (3 jours) pour couvrir les autres communes de la CCVA

80 jeunes accueillis et 188 accompagnés (2022)

Au regard de l'accompagnement global réalisé par la Mission Locale et des différents dispositifs mobilisables, il sera important que la coordination entre la Mission Locale et les acteurs jeunesse locaux (dont collectivités) puisse être garantie dans la définition et la mise en œuvre de projet, sans redondance des dispositifs et dans le respect des missions de chacun.

Des collectivités investies pour offrir une offre de services à destination des jeunes

Des communes investies dans le portage d'une offre de loisirs à destination des jeunes dans une logique de passerelle entre l'enfance et la jeunesse

- **Bessières, une offre intégrée à destination des jeunes travaillant la passerelle entre le milieu collégien et la structure jeunesse** : La commune porte en régie un service jeunesse intégré et structuré sur le collège via le CLAC et le PAJ. Des horaires d'ouverture spécifique du PAJ permet de travailler avec les publics collégiens et 16-25 ans distinctement. Le CLAC a toute sa pertinence pour pouvoir faire une passerelle entre un milieu où celui-ci est « captif » (milieu collégien) et un milieu d'accueil libre (espace jeune). Une navette permet de faire le lien le mercredi et vendredi entre le collège et le PAJ.
 - Le service réfléchit à mettre en place une action d'aller vers et de médiation pour compléter son offre auprès de jeunes plus âgés (majeurs potentiellement).
- **Villemur, une offre jeunesse qui se structure et prend en compte les différentes tranches d'âge** : Gérée par convention avec la ville, l'offre jeunesse se déploie via un local au sein de l'ALSH pour la tranche d'âge 11-13 ans permettant de faire la transition après l'ALSH et un local pour les 14-17 ans. Aujourd'hui le service dit toucher très peu de plus de 15 ans. Toutefois, des actions fédératrices permet d'associer pleinement des jeunes de différentes tranches d'âge (entre 10 et plus de 20 ans), ainsi pour le festival. Des actions de prévention santé peuvent également être investies (ex. avec la Croix Rouge). Parmi les enjeux pouvant être travaillés dans le cadre de la CTG :
 - Réfléchir à renouveler l'intervention en milieu collégien, le CLAC ayant fermé. Des temps d'échanges sont prévus pour relancer la dynamique avec le collège et pourraient se concrétiser dans le cadre de la CTG.
 - Relancer certaines des actions qui avaient été moins investies et pourtant incluses dans la convention avec l'Espace Jeunes : ex. chantiers jeunes. Il pourrait être intéressant que la coordination des acteurs de la jeunesse puisse travailler collectivement des actions de chantiers d'insertion au niveau du territoire communautaire favorisant le lien entre acteurs, la socialisation des jeunes et leur ancrage autour d'une même vision du territoire.
 - Faire aboutir la démarche de PS Jeunes pour l'Espace Jeunes pour améliorer les conditions de mise en œuvre du projet jeunesse (financement de poste sans considération du taux de remplissage, extension de la tranche d'âge, partenariat et aller vers...).
 - Aujourd'hui, à l'exception du dispositif Remo Jeunes de la Mission Locale, aucun acteur ne fait de l'aller vers pour aller à la rencontre des jeunes. L'investissement de l'aller vers peut être une thématique commune à porter collectivement : sensibilisation des professionnels dans la posture, coordination des professionnels et mobilisation des partenaires (Mission Locale)...

Des collectivités investies pour offrir une offre de services à destination des jeunes

Des communes investies dans le portage d'une offre de loisirs à destination des jeunes dans une logique de passerelle entre l'enfance et la jeunesse

- **La Magdelaine, une offre jeunesse de proximité permettant des actions de sortie et d'engagement** : La commune porte un Club ados pour les 11-17 ans et peut accueillir des jeunes dès le CM2 dans une logique de transition. Au-delà d'un accueil libre de type foyer (mercredi et samedis) et des sorties séjours, des chantiers jeunes sont permettent l'engagement du jeune.
- **Buzet, une offre encore restreinte mais une réflexion pour aller plus loin** : La commune porte un ALSH Ados sur le territoire et réfléchit à le faire passer en PAJ. Toutefois, cela concerne un petit effectif.
- **Des communes accueillant des équipes pour les jeunes sans disposer d'une offre à part entière portée par la commune** : ainsi pour **Bondigoux** avec le skate park.
- Ces communes font part de la pertinence de faire de la jeunesse un axe de travail partagé en particulier pour investir ces équipements via un travail d'aller vers et pour outiller ces plus petites communes.**

Des possibilités de renforcement de la coordination des acteurs jeunesse sur le territoire

Une coordination des acteurs à impulser qui a d'autant plus sa pertinence sur un territoire comme la CCVA au service des jeunes et d'actions concertées

- **Aujourd'hui, les services jeunesse communaux restent assez peu coordonnés. Or, sans évidemment remettre en question la compétence communale jeunesse, il pourrait être pertinent pour ce public bien spécifique et parfois volatile de renforcer la coordination des acteurs**, les temps d'échanges (interconnaissance, veille territoriale, etc.) et les synergies et projets partagés au service des jeunes du territoire (événementiel...), de manière ressource pour les professionnels (aller vers).
- Des actions emblématiques telles que le festival peuvent permettre de **travailler collectivement à des actions innovantes mobilisant des jeunes d'ampleur supra-communale** et favorisant la place et l'engagement du jeune autant que la coordination des professionnels. Plus largement, des actions inter-espaces jeunes ont leur sens, comme ce qui est en réflexion entre Bessières et La Magdelaine, pour favoriser les rencontres entre jeunes.
- Tout comme il existe déjà des conventionnements entre ALSH (ex. entre le SIGEP et Bessières et La Magdelaine) et qu'il en a existé par le passé pour l'offre jeunesse (ex. idem), il peut être pertinent à présent de **pouvoir réinterroger l'accès à l'offre existante pour des jeunes sans mobilité, à défaut de développer un service jeunesse dans chaque commune**, et ainsi dédier par exemple une navette pour le ramassage de jeunes pendant les vacances pour bénéficier d'actions spécifiques (ex. sorties).
- De même, **le groupe de coordination pourrait être une instance d'échanges, de proposition et d'innovation dans les actions pouvant être proposées en capitalisant sur différents dispositifs de consultation et concertation de jeunes** (ex. enquête jeunes à Bessières). La participation de jeunes investis dans des projets (ex. festival) peut également avoir son sens pour proposer et interroger les projets.
- **Le chargé de coopération pourrait avoir un rôle d'animation de ce réseau jeunesse**, réunissant collectivités et partenaires intervenant auprès de ce public (Mission Locale, Education nationale, CD31, etc.).
- Des actions plus spécifiquement pour les lycéens et pour les jeunes adultes pourraient être déployées, avec l'appui de la Mission Locale et du CFA de Bessières.

Jeunes

En synthèse

Forces du territoire	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none">• Des effectifs de 11-18 ans supérieurs aux échelons de comparaison et dont la croissance est également supérieure aux échelons de comparaison• Une augmentation des 18-24 ans supérieure aux échelons de comparaison• Des collectivités compétentes en matière d'accueil des jeunes et investies pour proposer une offre adaptée à ce public : Villemur, Bessières, La Magdelaine, Buzet – dont certaine très intégrée (ex. CLAC et PAJ de Bessières) et prenant en compte la transition entre l'enfance et la jeunesse (ex. Villemur, La Magdelaine....)• Différents acteurs pouvant intervenir à destination des jeunes : Mission Locale (accompagnement global, REMOJeunes pour le repérage...), CD31 (ASE)...• Une majorité de jeunes dont les familles ont répondu à l'enquête pratiquant une activité extrascolaire régulière, à corrélérer avec un bon taux d'équipement des communes en structures sportives et avec le riche tissu associatif (cf. enquête)	<ul style="list-style-type: none">• Un taux de déscolarisation des 15-17 ans comparable aux échelons de comparaison mais nettement supérieur à Villemur• De jeunes adultes (15-24 ans) plus fortement exposés au chômage• Un taux de déscolarisation deux fois plus élevé pour les 18-24 ans en raison d'un départ des jeunes entrant en étude vers les agglomérations d'études• Des communes réfléchissant à renforcer les actions d'aller vers et de médiation pour cibler les jeunes adultes• Peu de jeunes adultes touchés par les accueils jeunes• Des services jeunesse aujourd'hui peu coordonnés• Une offre qui n'est pas suffisante pour 54% des répondants (cf. enquête)• Peu de difficultés pour accéder à l'offre mais un enjeu de communication sur l'offre (cf. enquête)
Enjeux et pistes de travail	
<ul style="list-style-type: none">• Pour les communes compétentes - Accompagner la mise en place d'actions d'aller vers pour aller à la rencontre des jeunes sur le territoire, en lien avec les acteurs : accompagnement de la posture des animateurs, coordination avec REMOJeunes, intervention sur des communes non pourvues d'offre mais disposants d'équipements, communication sur l'offre, recrutement de médiateurs jeunesse, etc.• Pour les communes compétentes - Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire : ex. intervention en milieu collégien pour Villemur, PS Jeunes pour certains accueils...• Réfléchir à renforcer la coordination des acteurs jeunesse (collectivités, Education nationale, Mission Locale...) sur le territoire (sans remettre en question le portage de la compétence jeunesse), dont les finalités restent à préciser : interconnaissance, veille territoriale, projets partagés et actions fédératrices (ex. festival), mutualisation, partage d'outils (ex. consultation)...ainsi que le pilotage (ex. chargé de coopération CTG)	

Partie 3

Cohésion sociale

Diagnostic CTG CCVA

01

Animation de la vie sociale locale

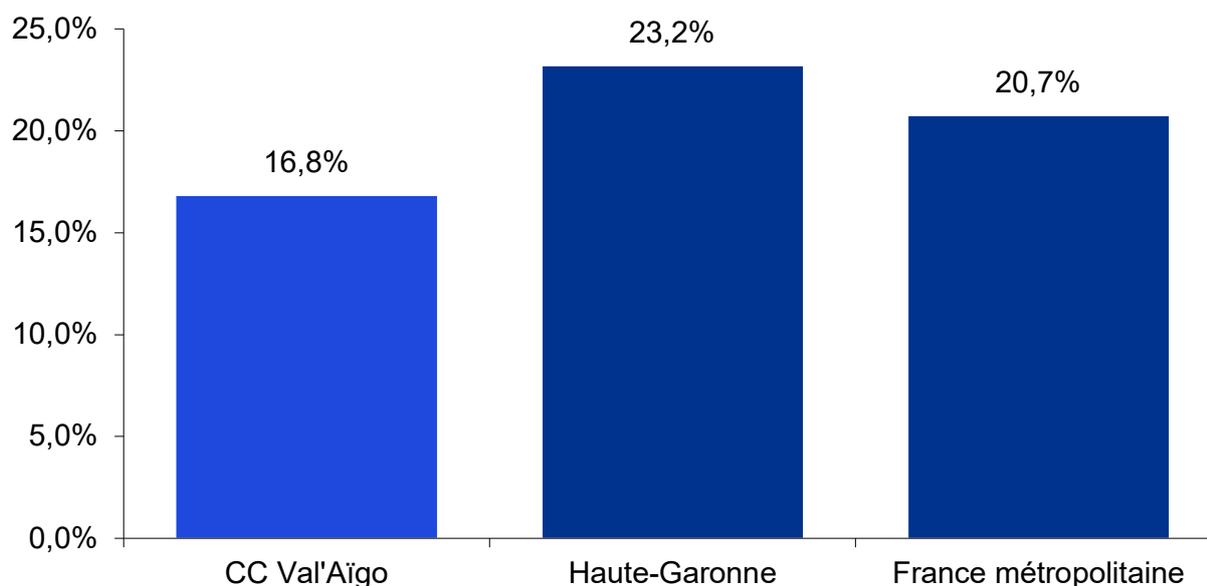
Diagnostic CTG CCVA

Des personnes isolées moins représentées mais une augmentation des ménages d'une personne

Au sein de la CC de Val'Aïgo, les **personnes âgées de 15 ou plus vivant seules** représentent **16,8% de la population** concernée, soit une **proportion nettement inférieure** aux moyennes départementale (**23,2%**) et nationale (**20,7%**).

Seule la commune de **Villemur-sur-Tarn** présente une **part de personnes vivant seules plus importante** que sur l'ensemble du territoire (**21,5%**). Cette proportion reste pour autant inférieure à la moyenne de France métropolitaine.

Part de la population âgée de 15 ans ou plus vivant seule en 2019



Source : Insee, RGP 2019

Cependant, le territoire observe, comme à l'échelle nationale une baisse de la composition des ménages et une augmentation de ménages d'une personne : 1 975 personnes en 2013 contre 2 343 en 2019 (soit +368 personnes), soit une augmentation proportionnelle dans l'ensemble des ménages de 2 points pour atteindre en 2019 31,3% des ménages. Un ménage d'une personne ne signifie pas qu'il est socialement isolé.

Une absence de structure agréée par la CAF d'animation de la vie sociale locale

Une arrivée de nouvelle population active sur un territoire qui affirme sa vocation résidentielle soulevant le besoin d'animation locale et d'ancrage des habitants sur leur territoire de vie

- L'arrivée de nouvelles populations sur le territoire de la CCVA, liée au desserrement toulousain, interroge la manière dont ces populations peuvent être accueillies et s'approprient leur territoire résidentiel comme un territoire de vie au sein duquel ils se trouvent ancrés.
- Dans des contextes comparables de forte mutation territoriale autant que dans des territoires connaissant des difficultés sociales, **les actions locales dites d'animation de la vie sociale, parfois portées par des structures agréées par les CAF (centres sociaux ou EVS) trouvent toute leur place en tant que structures de proximité** favorisant le développement social local, la participation des habitants, la cohésion sociale et intergénérationnelle sur leur territoire d'intervention.

Un territoire qui ne dispose pas de structures agréées par la CAF pour de l'animation de la vie sociale locale

- En l'état, malgré l'absence de structure telle qu'un centre social ou un espace de vie sociale, la « taille humaine » du territoire permettrait pourtant de pouvoir travailler en synergie différentes initiatives et projets en faveur de l'animation territoriale : ex. festivités, actions familiales collectives, temps de sorties permettant l'appropriation du territoire...

La démocratie participative et la concertation citoyenne, un axe de travail déjà envisagé et à investir de manière concrète

- Dès 2015, le schéma intercommunal d'aménagement et de développement (SIAD) a posé un certain nombre d'ambitions pour les quinze années qui allaient suivre, parmi lesquelles l'objectif « d'engager une démarche de démocratie participative ». Sans forcément instaurer des instances tels que les conseils municipaux de jeunes, des aînés... il pourrait être intéressant de creuser via les services actuels des outils locaux et coordonnés de consultation de publics (ex. balades exploratoires de diagnostic, mobilisation de jeunes pour consulter leurs pairs, lieux d'échanges en format café à la sortie des écoles...).

Animation de la vie sociale locale

En synthèse

Forces du territoire	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Moins de personnes vivant seules que pour les échelons de comparaison • Un axe dédié à la « démocratie participative » identifié dans le cadre du schéma intercommunal (SIAD de 2015) qu'il s'agit d'investir et de poursuivre • Un riche tissu associatif sur les communes du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation du nombre de ménages d'une personne sur le territoire : + 368 ménages entre 2013 et 2019 • Une absence de structures agréées par la CAF intervenant en matière d'animation de la vie sociale locale : centre social, espace de vie sociale • Un territoire attractif qui accueille une population nouvelle, soulevant le besoin de penser l'accueil de la population et les actions locales favorisant sa cohésion
Enjeux et pistes de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire : festivités et actions familiales collectives, temps de sorties de connaissance et d'appropriation des habitants... pour tout public mais en particulier pour les nouveaux habitants • Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire autour du jeu, de la découverte du territoire, du numérique, etc. • Développer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics (ex. balades exploratoires de diagnostic, mobilisation de jeunes pour consulter leurs pairs, lieux d'échanges en format café à la sortie des écoles...) et de concertation (ex. participation à la construction et l'animation de ces actions locales d'animation, mise en place d'instances dédiées dans les communes ou au niveau du territoire de vie communautaire...) 	

01

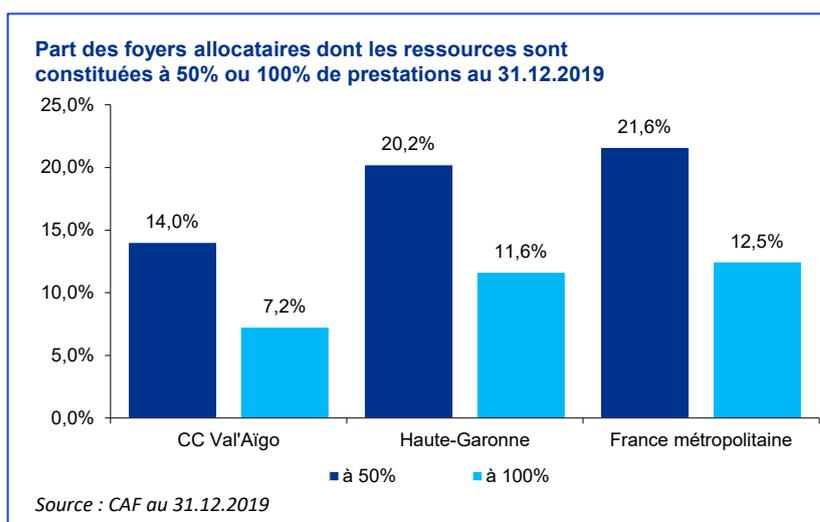
Accès aux droits

Diagnostic CTG CCVA

Une faible représentation des allocataires fortement dépendants aux prestations sociales

Si les ménages non imposés sont plus fréquents sur la CC de Val'Aïgo que sur les territoires de comparaison, la **grande précarité** économique apparaît **nettement plus faible sur l'intercommunalité**. En effet, **14,0% des allocataires CAF de la CC dépendent à 50% des prestations sociales (soit 478 allocataires), contre respectivement 20,2% et 21,6% sur les territoires de comparaison**. Par ailleurs, **7,2% des ménages dépendent entièrement des prestations sociales (247 allocataires), soit 4,4 et 5,3 points de moins que sur le Département et la France métropolitaine**.

Là encore, de fortes **disparités** sont observées à l'échelle communale entre les communes de **Bondigoux et Le Born, où moins de 8% des ménages dépendent des prestations sociales à hauteur de 50%**, et la commune de **Villemur-sur-Tarn, où 19,3% des ménages sont concernés, soit plus de 11 points d'écart**. Par ailleurs, les **ménages dépendant entièrement des prestations sociales sont trois fois plus représentés à Layrac-sur-Tarn qu'à La Magdeleine-sur-Tarn ou Mirepoix-sur-Tarn**.



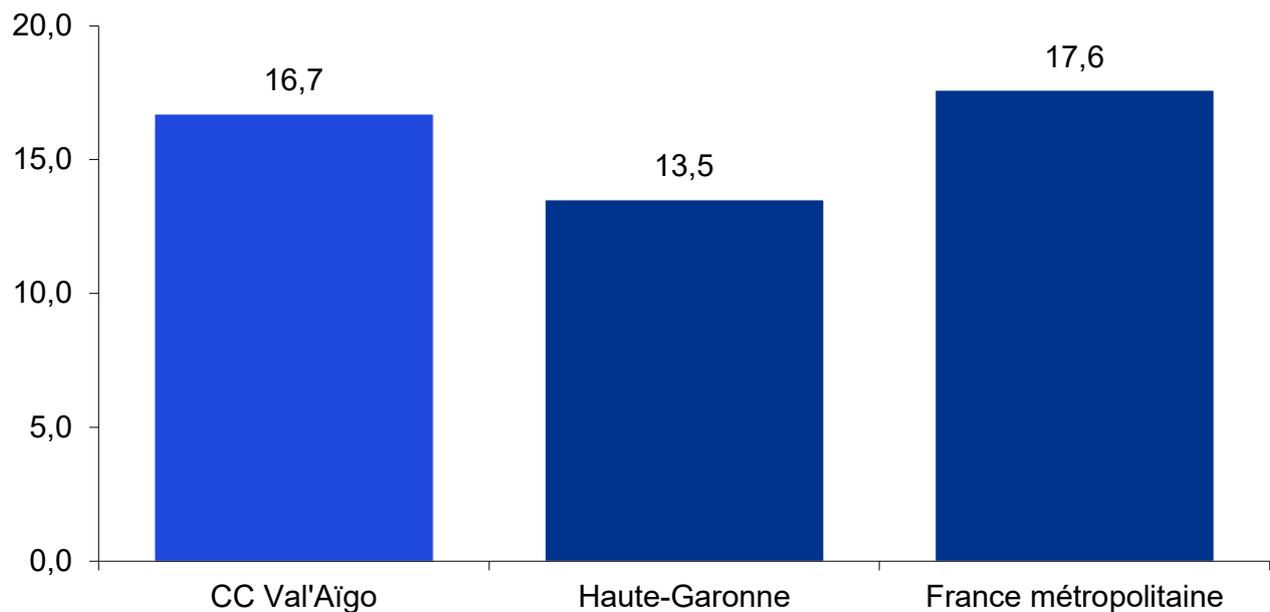
Les ménages dépendant des prestations sociales				
Communes	Revenus composés de 50% de prestations sociales		Revenus composés de 100% de prestations sociales	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Bessières	97	11,4%	50	5,9%
Bondigoux	6	7,4%	-	-
Le Born	7	7,9%	-	-
Buzet-sur-Tarn	53	10,2%	29	5,6%
Layrac-sur-Tarn	6	14,3%	6	14,3%
La Magdeleine-sur-Tarn	26	11,9%	10	4,6%
Mirepoix-sur-Tarn	21	10,1%	10	4,8%
Villematier	20	13,5%	11	7,4%
Villemur-sur-Tarn	242	19,3%	131	10,4%
CC Val'Aïgo	478	14,0%	247	7,2%

Un panier de services du « Service public » relativement dense au regard du Département

Le **taux d'équipement du panier de services du « Service public »** (dont les services concernés sont définis par l'Insee, à savoir France Services, Bureau de poste, Relais postal) s'élève à **16,7 pour 100 000 habitants**. Ce taux est compris entre la valeur départementale (13,5 pour 100 000 habs.) et la valeur nationale (17,6 pour 100 000 habs.).

Notons toutefois, que si le territoire intercommunal compte une Maison de services au public / Implantation France Services et deux bureaux de poste, il ne dispose **d'aucun relais postal**.

Nombre de services (Implantation France service, bureau de poste, relais de poste) pour 100 000 habitants en 2021



Source : Insee, BPE 2021

Différents acteurs intervenant en matière d'accès aux droits et aux aides

Différents acteurs intervenant pour différents besoins de manière parfois coordonnée ou concomitante :

Missions obligatoires :
domiciliation, aides
légales

Mutualisation des 3
agents (CESF)

Logements relais – hors
CIAS



Aides facultatives : aide au permis, aide à la cantine, coupon sport, repas des séniors, voyages séniors, jardins partagés



Aides facultatives : chèques services, vendredi des séniors, jardins partagés ; portage de repas (dizaine de bénéficiaires) ; EHPAD



Non rattaché au CIAS
Bons alimentaires
Portage de repas

Des contacts réguliers entre FS et les travailleurs sociaux départementaux et une orientation de publics pour des aides assurées par le CD (ex. FSL), des publics (ex. familles avec enfants, PAPH), des problématiques (ex. prévention ASE / PMI)

Orientations mutuelles de publics selon la complexité de la situation

Des orientations régulières vers France Services quand des situations d'accès aux droits et de dématérialisation sont en jeu

Une intervention des CCAS (délivrance d'aides financières) après intervention du CD ou en parallèle

CCVA dépend de la MDS de Bouloc : PMI, ASE, APA, PCH

Une intervention sur Villemur et Bessières des AS de polyvalence



Une implantation de France Services communautaire sur deux sites : au pôle sociale de Villemur et au CCIAS de Bessières, avec plus de 2 500 personnes accompagnées en 2021. Accompagne aussi l'accès au numérique (1 244 usagers en 2021)

Différents partenaires au sein des locaux France Services : CARSAT, conciliateur de justice, avocats, UCRM (RSA), Mission Locale, Cap Emploi, Impôts, CD31, ANAH...



Un partenaire de France Services

Des besoins d'accompagnement maintenus dans les démarches

Un bilan positif identifié autour de la dynamique France Services

- Plusieurs acteurs et services sont revenus sur le bilan positif dressé autour de France Services : un fort travail partenarial entre services et acteurs au sein de locaux partagés, une croissance d'usagers témoignant des besoins, des retours satisfaisants d'usagers...
- Le travail entre le pôle social (France Services, CIAS) et le Département (venue d'AS à Villemur et Bessières) est globalement bon (partage des publics, orientation autour d'aides spécifiques, interconnaissance...).
- L'animation d'une instance de coordination des acteurs de l'action sociale sur le territoire, portée initialement par un agent sur Villemur a toute sa pertinence sur le territoire pour favoriser l'interconnaissance, la communication partenarial... Relancé l'année dernière, il réunit aujourd'hui entre 20 et 30 acteurs (dont le CD, la CAF, le pôle social de la CCVA...).

Sur le territoire comme à l'échelle nationale, des besoins d'accompagnement des publics maintenus dans un contexte de dématérialisation des démarches

- **Les professionnels interrogés rendent compte d'un contexte observé au sein du pôle social à la fois d'augmentation des situations complexes et multifactoriels de vulnérabilités** (mal-logement, santé mentale, violences intra-familiales...) **et d'augmentation des besoins d'accompagnement dans les démarches et l'accès aux droits.**
- Malgré la demande d'un « accueil de premier niveau », France Services rend compte de besoins d'accompagnements plus complexes dépassant souvent le premier niveau. Ces accompagnements sont rendus souvent plus complexes du fait de difficultés de mobilité pour se rendre dans les accueils des partenaires et de difficultés d'accès à un interlocuteur auprès de partenaires institutionnels (CAF, CPAM...). En effet, le CIAS accompagne un certain nombre de publics de manière ponctuelle quand une interruption des droits et une difficulté à joindre les institutions entraînent une précarité des publics. **Les professionnels identifient que les difficultés dans les démarches CAF et les problèmes financiers sont les deux raisons principales de venues et d'accompagnement de publics par le CIAS.**

Un besoin de clarifier les perspectives et soutenir l'action sociale communautaire

Des enjeux de moyens humains identifiés pouvant compromettre réalisation des missions relatives à l'accès aux droits et l'accompagnement social sur le territoire dans un contexte d'augmentation des besoins

- **L'exercice des missions France Services / CIAS semble se réaliser dans un contexte organisationnel dégradé** : un poste d'agent d'accueil partagé entre France Services et l'ensemble des services du pôle social, manque de supérieur hiérarchique direct pour le service (après le départ de la responsable du pôle social), augmentation des missions sans augmentation du personnel (passage CCAS en CIAS et montée en puissance de France Services, missions annexes comme le service de repas et les logements relais), des CESF réalisant des missions d'accès aux droits au détriment de leurs missions premières de professionnels du travail social (accompagnement social et budgétaire)... **dont l'épuisement et le turnover en sont des symptômes**. La difficulté à définir des perspectives politiques claires, dans un contexte d'interrogations politiques autour des compétences communautaires sociales en matière d'action sociale, contribuent à dégrader la situation pour les professionnels, la visibilité des services et la qualité de l'accompagnement des publics, dans un contexte d'augmentation des besoins d'accompagnement.
- En l'état il pourrait être pertinent de pouvoir renforcer le temps agent permettant l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, permettant aux CESF de libérer davantage de temps pour de l'accompagnement des publics (second niveau). De ce fait, il pourrait être pertinent de mieux structurer les différents niveaux d'accueil entre le premier accueil, l'aide France Services et l'accompagnement CIAS.
- Au regard de l'intervention de plusieurs acteurs sur le territoire (CCAS, CIAS, France Services, MDS), chacun intervenant à différents moments et pour différents besoins et parfois de manière concomitante, les élus locaux recevant du public, les services autant que les familles peuvent être confrontés à un relatif manque de lisibilité.
- Un livret synthétique concernant les missions, interventions de chacun de ces acteurs pourrait faciliter leur visibilité auprès des habitants et lisibilité auprès des élus, services et acteurs du territoire pour favoriser les orientations. **Ce type de livret a été travaillé par un agent du CIAS et pourrait être diffusé auprès des élus du territoire.**

Accès aux droits

En synthèse

Forces du territoire	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une plus faible représentation des allocataires fortement dépendants aux prestations sociales • Un taux d'équipement en services du panier « Services publics » supérieur aux échelons de comparaison (périmètre de services défini par l'Insee : France Service, Postes) • Un bilan positif identifié autour de la dynamique France Services et un bon partenariat entre la CCVA et le CD au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation identifiée par le pôle social de situations complexes de vulnérabilités • Une augmentation de besoins d'accompagnement dans les démarches et l'accès aux droits, accrus par les difficultés d'accès aux opérateurs institutionnels • Des interrogations autour des moyens humains pour porter l'ensemble des missions France Services, CIAS, CCAS et connexes (logements relais, coordination...) • Des difficultés de mobilité qui limitent l'accès aux droits et aux emplois et constituent un frein dans l'insertion sociale et professionnelle
Enjeux et pistes de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire • Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et prendre en compte les enjeux organisationnels au sein du pôle social pour soutenir les professionnels et garantir la qualité de l'accompagnement rendu • Diffuser et faire connaître le travail de cartographie des acteurs permettant une lisibilité de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits, notamment aux élus et habitants 	

Postes de coordination finances par la CTG sur le territoire

- **Etat des postes financés :**

- CCVA : Petite enfance avec 1 ETP
- Ville de Villemur-sur-Tarn : Enfance avec 1 ETP
- Vile de Bessières : Enfance/ Jeunesse avec 1 ETP
- SIGEP : Enfance avec 1 ETP

- **Précision sur les missions du chargé de coopération**

- Chef d'orchestre des projets du territoire. Il fait vivre la CTG sur le territoire, via différentes missions :
 - Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale
 - Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »
 - Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles
 - Animer la mise en réseau des acteurs
 - Organiser et animer la relation avec la population
- Un réseau des chargés de coopération CTG est en cours de construction pour travailler ensemble notamment sur la définition plus précise de ce nouveau métier.

Partie 3

Synthèse des enjeux

Diagnostic CTG CCVA

Synthèse des enjeux prioritaires selon les participants

Les enjeux mentionnés ci-dessous ont été priorisés par les participants du séminaire partenarial de partage des enjeux mais ne sont en aucun cas priorisés par les élus.

L'accompagnement des familles et de la parentalité

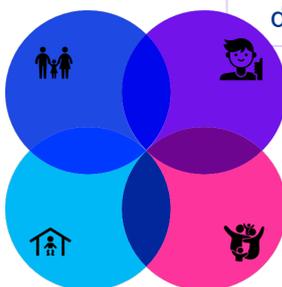
- Réfléchir à **créer** un LAEP pour accueillir et accompagner des familles isolées
- Mieux **informer** les communes sur les actions mises en place sur les différentes thématiques CTG et valoriser les actions d'accompagnement de la parentalité
- Créer des **partenariats** pour accompagner les familles spécifiques, actions communes

De l'enfance...

- Renforcer les temps de passerelle petite enfance-enfance-jeunesse

...à la jeunesse

- Favoriser les actions permettant d'aller vers les jeunes, avoir des médiateurs jeunesse sur le territoire
- Favoriser **l'accès** des jeunes à l'offre jeunesse : mobilité, visibilité, etc.
- Monter des **actions** communes entre différentes structures du territoire autour de thématiques communes



L'accueil et le développement du jeune enfant

- Développer les **passerelles** entre les structures petite enfance et enfance
- Répondre** aux besoins des familles dans l'accueil du jeune enfant et renforcer l'accueil occasionnel et d'urgence
- Adapter les **moyens humains** pour de l'accueil de qualité et poursuivre la formation
- Renforcer la venue **d'intervenants extérieurs** en soutien aux équipes (médicosociaux, éveil...)

La cohésion sociale et territoriale

- Renforcer la **mobilité** sur le territoire pour tout public, notamment les publics isolés et en insertion, faire connaître les dispositifs existants
- Maintenir et améliorer les **moyens humains** des services en particulier le CIAS et France Services
- Renforcer la **communication** entre professionnels des champs sociaux et professionnels et pour les usagers (avec internet)
- Hors CTG** : Renforcer l'offre de **logements** et accompagner **l'hébergement** d'urgence des SDF

Synthèse des enjeux prioritaires pour la Convention territoriale globale

A compléter après le COPIL de restitution des enjeux

Partie 4

Bilan de la consultation

Diagnostic CTG CCVA

Enquête Familles



01

Propos introductionnels

Modalités de diffusion

- **Enquête en ligne** accessible via un lien et un QR Code à travers l'outil Sphinx
- **Diffusion** entre le 16 février 2023 et le 11 mars 2023
- **Nombre de réponses** : 365 répondants et 10 trames papiers complétées et envoyées
- **Public cible** : familles avec enfants à charge
- **Territoire cible** : ensemble des communes de la CCVA

Questionnaire à destination des familles avec enfant(s)




La Communauté de communes Val'Aigo, en partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne, souhaite mieux connaître les besoins et pratiques des familles et leur point de vue sur l'offre de services disponible au sein des communes à destination des familles, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Durée de réponse estimée : 6 à 7 min

Ce questionnaire est entièrement anonyme et nous remercions les répondants, aussi la confidentialité de vos réponses est garantie.

Merci de ne répondre qu'à un seul questionnaire par famille.

Nous vous remercions par avance du temps que vous consacrez à compléter ce questionnaire avant le **10/03/2023** au plus tard.



Votre avis, c'est par ici !



SCAN ME

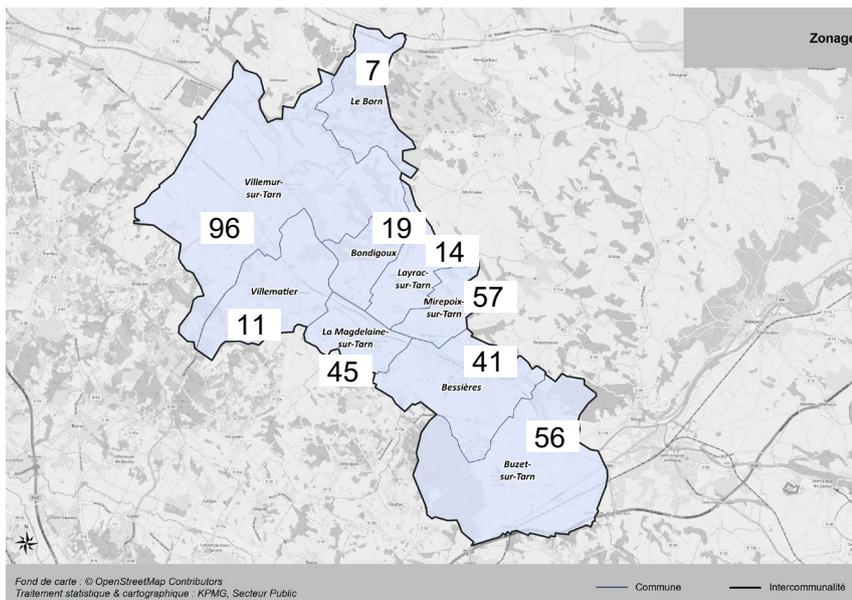



Enquête à destination des familles avec enfants du territoire !

Vous donner la parole

Prendre en compte vos besoins

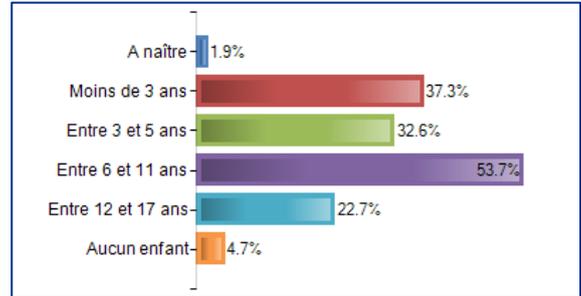
Améliorer l'offre de services



- **375** répondants à l'enquête
- **12%** de taux de réponse, au regard des 3 115 familles avec enfants du territoire (Insee, 2019), soit le seuil minimal garantissant un échantillon relativement représentatif.
- L'ensemble des communes compte au moins un répondant à l'enquête.

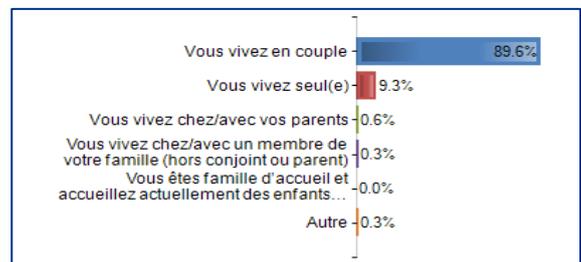
Profil des répondants

- **Une majorité de répondants ayant des enfants entre 6 et 11 ans** : 196 répondants ont au moins un enfant entre 6 et 11 ans, 136 répondants ont au moins un jeune enfant de moins de 3 ans, 7 répondants ont un enfant à naître.

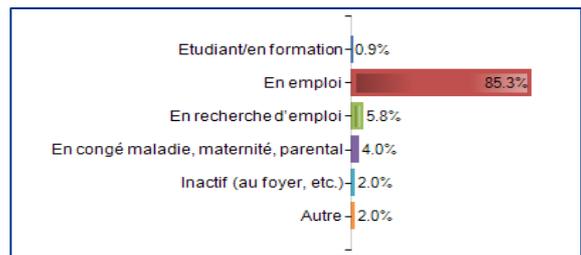


- **Une grande majorité de couples parmi les répondants** : 317 répondants, soit près de 90% des répondants, vivent en couple et 32 répondants vivent seuls avec leurs enfants.

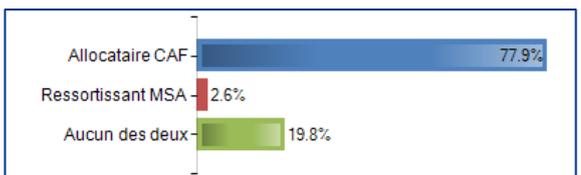
Biais de l'échantillon : Dans l'ensemble des familles avec enfants de la CCVA, les couples avec enfants forment 78% des familles, contre 89% ici.



- **Une grande majorité de familles en emploi** : 304 répondants disent être en emploi, contre 20 en recherche d'emploi et 14 en congés maladie ou parental. Parmi les répondants en recherche d'emploi 6 sont à Villemur et 4 à Mirepoix.

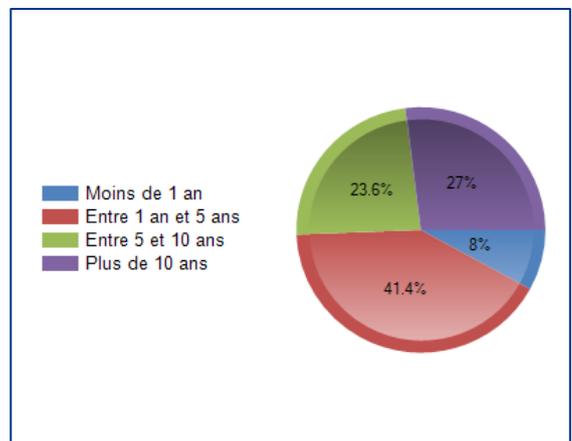


- **Une majorité d'allocataires de la CAF** : 272 sont allocataires de la CAF et 8 disent être ressortissants de la MSA.



- **Une proportion importante de répondants vivant sur leur commune entre 1 et 5 ans et une surreprésentation de ménages ayant emménagé sur la commune ces dernières années** : 147 répondants disent vivre sur le territoire entre 1 et 5 ans et 83 entre 5 et 10 ans, contre 29 vivant depuis moins de 1 an.

Biais de l'échantillon : A l'échelle de la CCVA, seuls 33% des ménages avaient emménagé il y a moins de 5 ans, contre 49% ici.



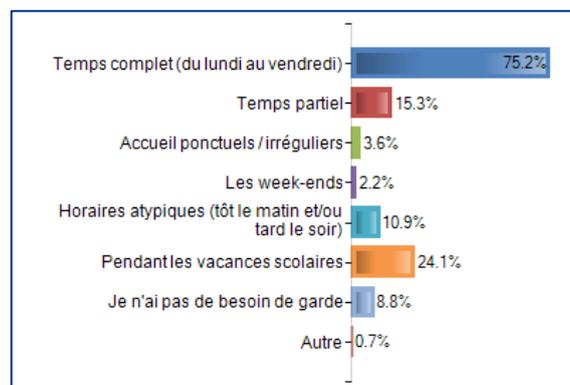
02

Petite enfance (moins de 3 ans)

Nombre de répondants à ce volet du questionnaire **141**

Petite enfance (moins de 3 ans)

- **Une majorité de répondants ayant des besoins d'accueil du jeune enfant à temps complet du lundi au vendredi** : sur 141 répondants à ce volet du questionnaire, il s'agit de 103 répondants, parmi lesquels 29 à Villemur, 17 à Bessières et 18 à Bondigoux. Les proportions de répondants par commune à cette question déclarant un besoin d'accueil atteint 44% à Bessières, 32% à Bondigoux, 30% à Buzet et 30% à Villemur.
- **Un quart des répondants disent avoir un besoin pendant les vacances scolaires** : 33 répondants
- **11% des répondants disent avoir des besoins en horaires atypiques ou élargis (tôt le matin ou tard le soir)** : 15 répondants, parmi lesquels 4 vivent à Buzet, 3 à La Magdelaine et 3 à Villemur;



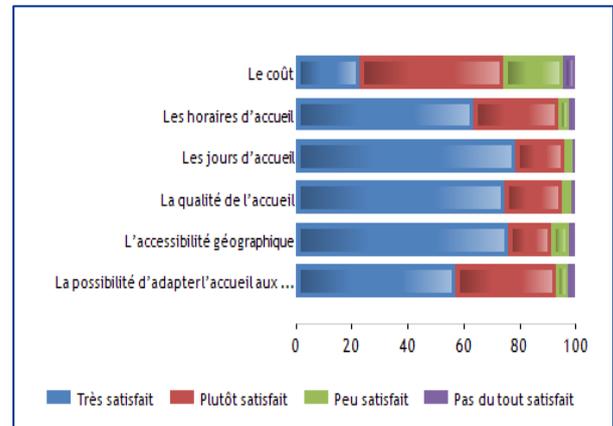
- **Une diversité de modes d'accueil représentée parmi les répondants** : pour un mode d'accueil principal, 63% des répondants utilisent un assistant familial (hors SAF), 22% la crèche familiale, 22% au domicile.
- **Focus sur la crèche de Layrac** : concernant la crèche de Layrac, 10 répondants disent la fréquenter. Ceux-ci résident sur : Mirepoix (4), Layrac (2), Buzet (2), Bondigoux (1), Villemur (1). Tous disent être globalement satisfaits de leur mode d'accueil. Deux répondants disent que l'accessibilité géographique ne les satisfait « peu » ou « pas du tout ».

Où est / sont actuellement accueillis votre ou vos enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans ? Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

	Oui (accueil de garde principal)		Oui, (accueil de garde complémentaire)	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Multi-accueil Kirikou à Bessières	3	3.9%	0	0%
Multi-accueil Prés en Bulles à Layrac	9	11.1%	1	1.2%
Multi-accueil Au Royaume des Petits à Villemur	14	16.1%	0	0%
Crèche familiale Au Royaume des Petits	19	22.1%	0	0%
Maison d'assistants maternels	14	16.7%	0	0%
Assistant maternel (hors crèche familia...	57	62.6%	2	2.2%
Ecole maternelle	14	17.9%	0	0%
Au domicile / par un proche	16	21.9%	7	9.6%
Total	146	22.2%	10	1.5%

Petite enfance (moins de 3 ans)

- **Des familles globalement satisfaites par leur mode d'accueil** : 93% des répondants disent être satisfaits de leur mode d'accueil. Parmi les 10 répondants non satisfaits, 5 résident à Villemur. Enfin, 6 auraient voulu une crèche.
- **Le coût, principale raison de moindre satisfaction des familles concernant leur mode d'accueil**, cela concerne en majorité les assistants maternels du particulier employeur dont MAM
- **Un RPE peu fréquenté par les répondants soulignant le besoin de renforcer la visibilité des missions du RPE** : 114 répondants disent ne pas avoir fréquenté le RPE, soit 84% des répondants. De fait, en raison des missions du RPE, les 57 répondants utilisant un assistant maternel hors SAF et 59 utilisant une structure du territoire (EAJE, SAF) ont dû passer par le RPE. **Cette réponse souligne le besoin de renforcer la lisibilité des missions du RPE auprès des familles.**



Des questions de l'enquête ne peuvent être analysées en raison d'un trop faible nombre de répondants (ex. mode d'accueil souhaité, raison du non recours à cette offre, information du motif de refus...).

Quelques verbatims :

- **Des besoins d'accueil ample soulevant des enjeux de réponse aux besoins autant que de respect du rythme de l'enfant**
- **Des besoins d'accueil en crèche non satisfaits**
- **Une inadéquation avec les contrats choisis par les assistants maternels du particulier employeur**

« Limitation à 45h par semaine alors que j'en ai besoin de 50 »

« Nous aurions préféré avoir une crèche, un mode de garde plus pédagogique »
(La Magdelaine)

« Je ne trouve pas d'assistante maternelle ... mon contrat étant trop petit pour elles ... pas assez rentable »

« Amplitude horaire journalière trop longue pour une assistante maternelle (7h30/18h30) »

Petite enfance (moins de 3 ans)

Des pistes d'amélioration ? Quelques verbatims :

- Des enjeux mentionnés de renforcement de l'offre d'accueil du jeune enfant
- Des enjeux autour du développement de l'enfant
- Des enjeux d'adéquation des contrats avec les besoins
- Des enjeux de réponse aux besoins d'accueil en horaires élargis

« Augmenter le nombre de places en crèche ! »
(Bessières, La Magdelaine)
« Davantage de crèches » (Mirepoix)
« Plus de crèches ou de MAM » (Buzet)
« Plus de places en crèche, plus d'assistantes maternelles » (Buzet)
« Plus de place disponible » (Villemur)

« Meilleure valorisation du métier pour plus d'accueil en crèche familiale »

« Une meilleure formation au développement et à la psychologie des enfants »

« Nous avons été obligés de demander un temps complet pour avoir une place alors que 4 jours par semaine nous convenait mieux »

« Proposer des mode de garde adaptés, des assistantes maternelles disponibles pour la réalisation de ces horaires qui sont les plus difficiles à couvrir en matière de garde »

03

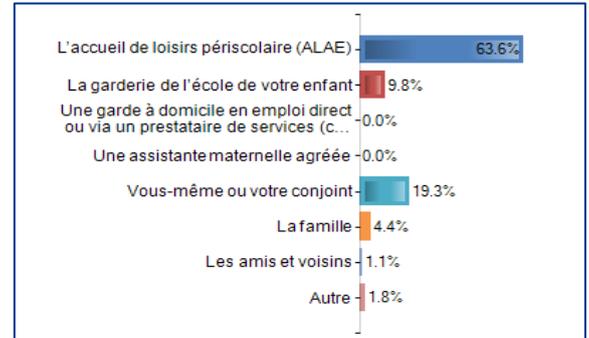
Enfance (3-11 ans)

Nombre de répondants à ce volet du questionnaire **281**

Enfance (3-11 ans)

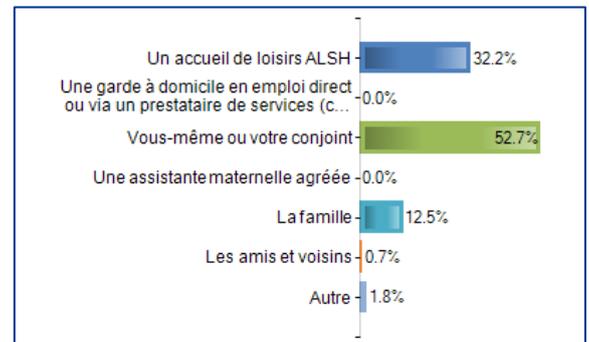
Périscolaire

- **Un fort recours à l'accueil périscolaire le soir ou le matin après l'école** : 175 répondants pour l'ALAE et 27 pour la garderie.
- **Les principales raisons de recours à cette offre sont pour les répondants :**
 1. La proximité avec l'école et avec le domicile
 2. Le coût
 3. La souplesse des horaires / jours d'accueil



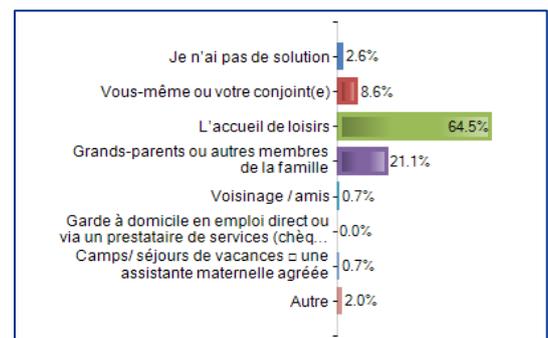
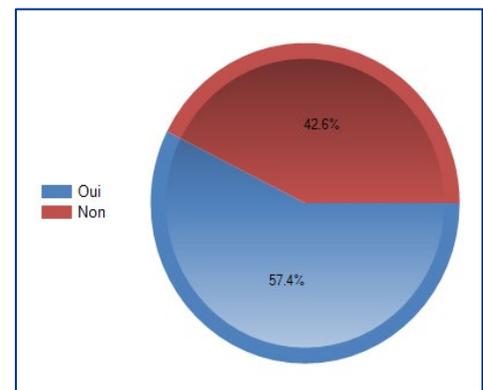
Mercredi

- **Une majorité de familles répondent garder par elles-mêmes leurs enfants le mercredi** : 144 répondants gardent eux-mêmes ou un proche leur enfant les mercredis et 88 ont recours à un accueil de loisirs. Parmi ces derniers, 27 résident à Villemur, 20 à Mirepoix et 13 à La Magdelaine.



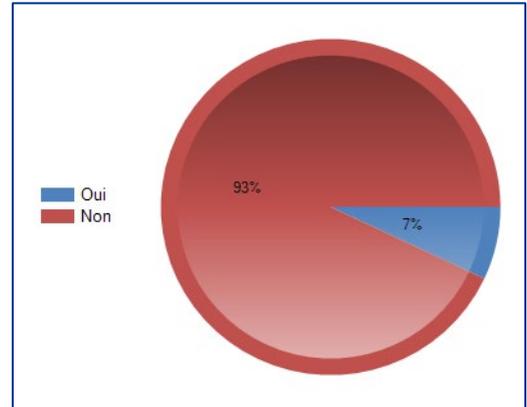
Vacances scolaires

- **Une majorité de répondants disent avoir un besoin d'accueil de l'enfant pendant les vacances scolaires** : 152 répondants, soit 57% d'entre eux disent avoir un besoin d'accueil pendant les vacances.
- **Une majorité des répondants ont recours à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires** : 98 répondants et 32 font garder leurs enfants par « les grands parents ou autres membres de la familles ».



Enfance (3-11 ans)

- Une grande majorité de répondants ne déplorant pas de difficultés dans l'accès aux services périscolaires et extrascolaires : parmi les 273 répondants à ce volet, seuls 19 répondants (soit 7%) disent avoir rencontré des difficultés pour accéder à l'offre périscolaire et extrascolaire. Parmi eux, 7 résident à Villemur, 4 à Bessières et 3 à Buzet.
- Parmi les répondants rencontrant des difficultés dans l'accès à l'offre, le coût du service ressort pour 8 d'entre eux dont 4 à Villemur.



Des pistes d'amélioration ? Quelques verbatims :

Des enjeux de coût

« Le prix pour les mercredis après midi est trop élevé, de même que pendant les vacances » (Villemur)

« Moins cher, surtout quand ils prennent le bus » (Villemur)

Des enjeux de recrutement

« Embaucher plus de personnel pour s'occuper de nos enfants »

« Un personnel qualifié »

Des enjeux de renforcement de place

« Plus de places sur les séjours » (La Magdelaine)

04

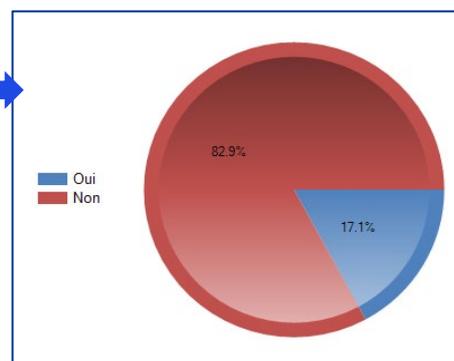
Jeunesse (11-17 ans)

Nombre de répondants à ce volet du questionnaire **82**

Jeunesse (11-17 ans)

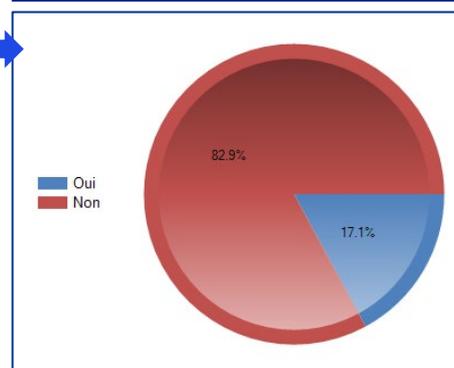
- **Une majorité de parents de collégiens ayant répondu au questionnaire** : parmi les 83 répondants à ce volet, 71 sont des parents de collégiens, soit 87% des répondants, contre 27 parents de lycéens.

- **Une minorité de jeunes bénéficiant d'un service de soutien scolaire** : parmi les 68 répondants dont les jeunes ne bénéficient pas du service, 34 n'en ont pas besoin mais 18 disent que ce service n'existe pas et 10 qu'ils ne savent pas où s'adresser.



- **Une majorité de jeunes pratiquant une activité extrascolaire régulière (culturelle, de loisirs, sportive...)** : 66 répondants déclarent que leurs jeunes pratiquent une activité extrascolaire régulière, contre 17 n'en pratiquant pas.

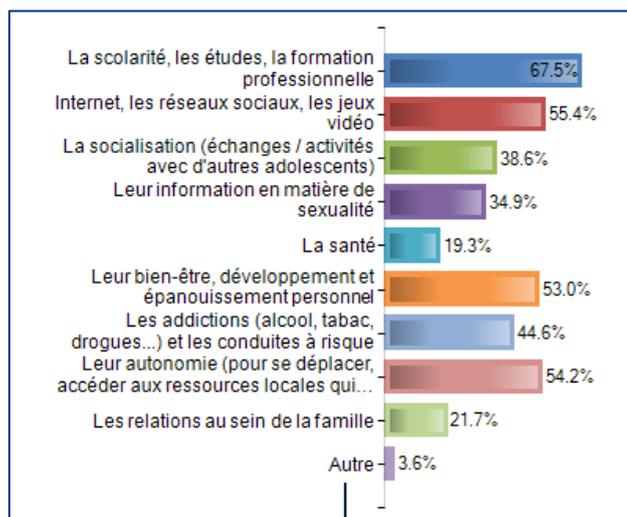
« Basket Villemur, Foot Villemur, Rugby Villemur, FCB Bessières, Club Aviron, écuries de Gragnague, danse à Bessières, piscine de Saint-Sulpice, art martial Bessières, etc. »



- **Les principales raisons de non-recours à l'offre** : le coût (8 répondants), les activités ne sont pas desservies (7 répondants), les horaires ne conviennent pas (6 répondants).

- **Parmi les sujets qui préoccupent le plus les jeunes selon les répondants :**

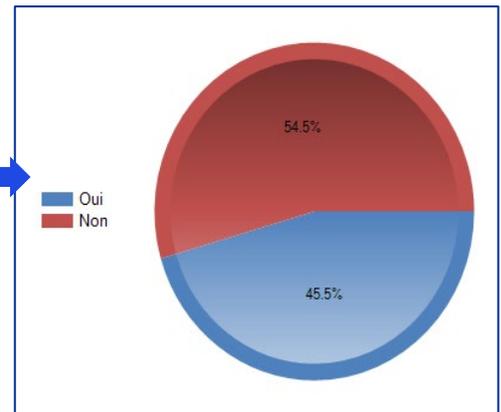
1. **La scolarité, les études, la formation professionnelle** : 56 répondants, 67,5% (des 83 répondants)
2. **Leur autonomie (pour se déplacer, accéder aux ressources locales qui peuvent les intéresser)** : 45 répondants, 54,2%
3. **Internet, les réseaux sociaux, les jeunes vidéos** : 46 répondants, 55,4%
4. **Leur bien-être, développement et épanouissement personnel** : 44 répondants, 53%



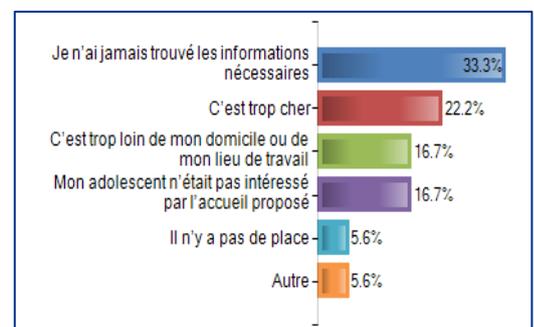
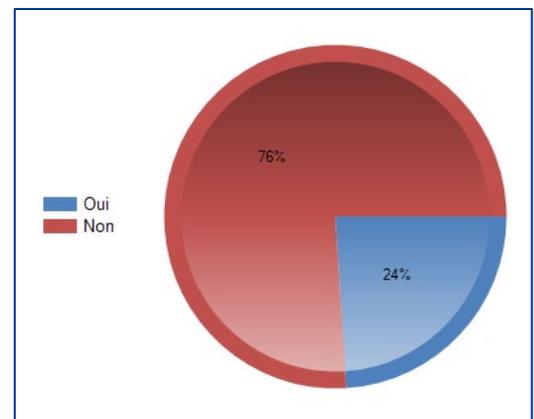
- « L'engagement des jeunes, des projets montés par eux »
- « Orientation projet professionnel »
- « Petits boulots »

Jeunesse (11-17 ans)

- **Des services jeunesse relativement identifiés par les répondants** : parmi 83 répondants au volet jeunesse de l'enquête, 59 ont répondu connaître les services jeunes présents sur la CCVA (Bessières, Villemur, La Magdelaine, Buzet), ce qui fait 71% des répondants au volet du questionnaire. **Attention : ce taux ne veut pas dire que 70% des familles identifient les services jeunesse présents sur le territoire.**
- **Une majorité de familles considérant que l'offre pour la jeunesse n'est pas suffisante sur le territoire** :
 - 54% des répondants disent que l'offre n'est pas suffisante
 - Parmi ces 43 répondants, 13 vivent à Villemur, 7 à Buzet, 6 à La Magdelaine, 5 à Bessières, 4 à Mirepoix.



- **Une majorité de répondants ne rencontrant pas de difficultés concernant l'accès à une offre pour les jeunes** : 57 répondants disent ne pas avoir de difficultés d'accès, contre 18 disant en avoir.
- L'ensemble des communes disposent d'un ou plusieurs répondants, rendant ce croisement peu porteur d'enseignement.
- **Néanmoins, parmi les quatre raisons principales de difficultés d'accès figurent** :
 1. **Le manque d'information** : 6 répondants, dont 3 à Bessières
 2. **Le coût** : 4 répondants
 3. **L'éloignement** : 3 répondants
 4. **Le manque d'intérêt** : 3 répondants



Jeunesse (11-17 ans)

Des pistes d'amélioration ? Quelques verbatims :

- **Des enjeux de renforcement de l'offre et de certaines actions**

« Des actions autour du gaming »

« Des sorties culturelles sportives le week-end »

- **Des enjeux de coordination et de mélange des jeunes**

« Le problème est que les jeunes collégiens voient toujours les mêmes personnes au collège et aux activités proposées. (...) Les jeunes aiment voir de nouvelles têtes, il faudrait alors réfléchir à apporter plus de mixité et de mélange entre communes »

- **Des enjeux de communication**

« On n'a pas d'informations sur les structures »

« Davantage de communication auprès des parents »

- **Des enjeux de mobilité et d'accès aux services**

« L'accès avec le transport »

« Mettre en place un système de navette »
(Villemur)

- **Des enjeux de modalité d'accès des jeunes**

« Un accueil ados où ils entrent et sortent quand ils le souhaitent plutôt que l'ALSH Ados » (Buzet)

05

Handicap

Handicap

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

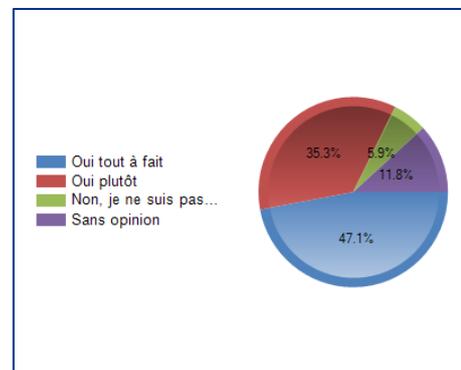
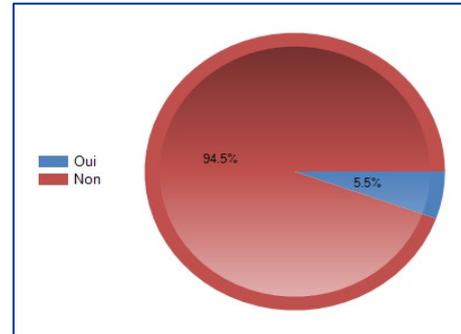
Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20231213-AXDL2023_110-AU



- 19 répondants disant avoir un ou des enfants en situation de handicap sur un total de 343 répondants. 18 bénéficient d'une reconnaissance MDPH.
- Parmi ces répondants, 5 résident à Villemur, 4 à Buzet et 3 à Mirepoix.
- Une majorité répondants ayant un ou des enfants en situation de handicap n'ayant pas rencontré de difficultés pour trouver un mode d'accueil adapté.
- Une bonne satisfaction de la prise en charge de leur enfant par les professionnels.





06

Familles et parentalité

Familles et parentalité

- Seul un tiers des répondants dit ne pas avoir de difficultés en tant que parents.
- Parmi les difficultés rencontrées, les répondants répondent par ordre de priorité :

Accès aux services

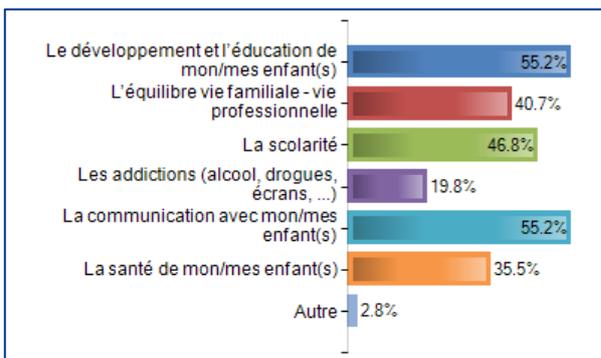
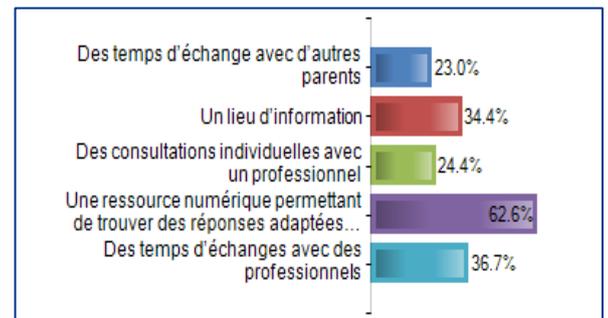
1. Le coût des services et des activités (93 répondants)
2. Trouver une solution d'accueil ou des activités à proximité du domicile (92 répondants)
4. Les horaires des services peu adaptés (42 répondants)



Parentalité

3. Des questionnements sur le développement et sur l'éducation des enfants (64 répondants)

- Des répondants principalement intéressés par une ressource numérique permettant de trouver des réponses adaptées aux besoins de l'enfant
- De fait, 88% des répondants disent s'informer par internet des activités et ressources disponibles.
- Les temps d'échanges et consultation avec des professionnels sont également plébiscités par les répondants.



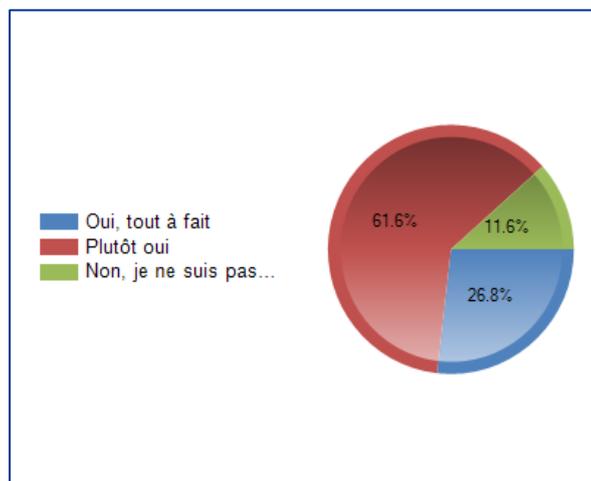
- Les principaux sujets d'intérêt exprimés par les parents pour des temps d'échanges :
 - La communication avec l'enfant
 - Le développement et l'éducation de l'enfant
 - La scolarité

07

Information et communication

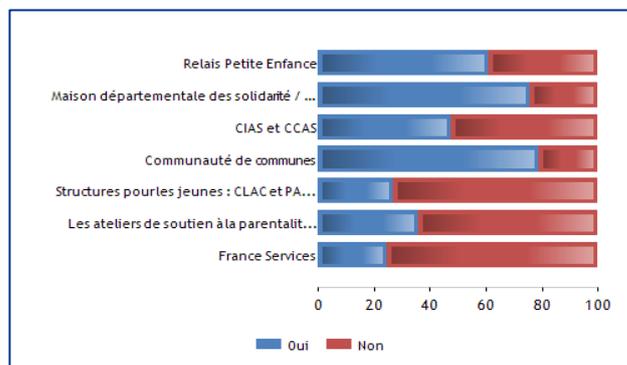
Information et communication

- **Des répondants globalement satisfaits de l'information reçue concernant les services proposés** : parmi les 336 répondants, 90 sont « tout à fait satisfaits » et 207 sont « plutôt satisfaits » de l'information proposée.
- **12% des répondants, soit 39 répondants, disent ne pas être satisfaits** : parmi eux, 9 vivent à Villemur, 7 à Buzet, 6 à Mirepoix, 6 à Bessières.



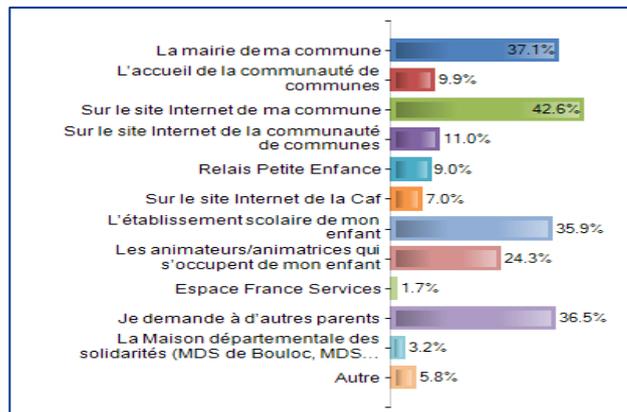
« Je ne reçois aucune info » (Bondigoux)
 « Je ne suis pas particulièrement au courant, je suis informée uniquement si je recherche une information et que je tombe sur quelque chose au hasard. » (Buzet)
 « Il est très compliqué d'avoir les informations » (Bessières)
 « Manque d'information claire pour les nouveaux arrivants » (Mirepoix)
 « Je ne sais pas où trouver l'offre des communes alentours à la miennne sur un seul et même espace d'information » (La Magdelaine)

- Une bonne visibilité de la Communauté de communes
- Une bonne visibilité de la Maison départementale des solidarités
- Une visibilité correcte pour le Relais Petite Enfance
- Un manque de visibilité qui interroge pour France Services



- Parmi les supports ressources pour trouver de l'information davantage sollicités :

1. Le site internet de ma commune
2. La mairie de ma commune
3. L'établissement scolaire de mon enfant
4. Bouche à oreille / demande à d'autres parents





08

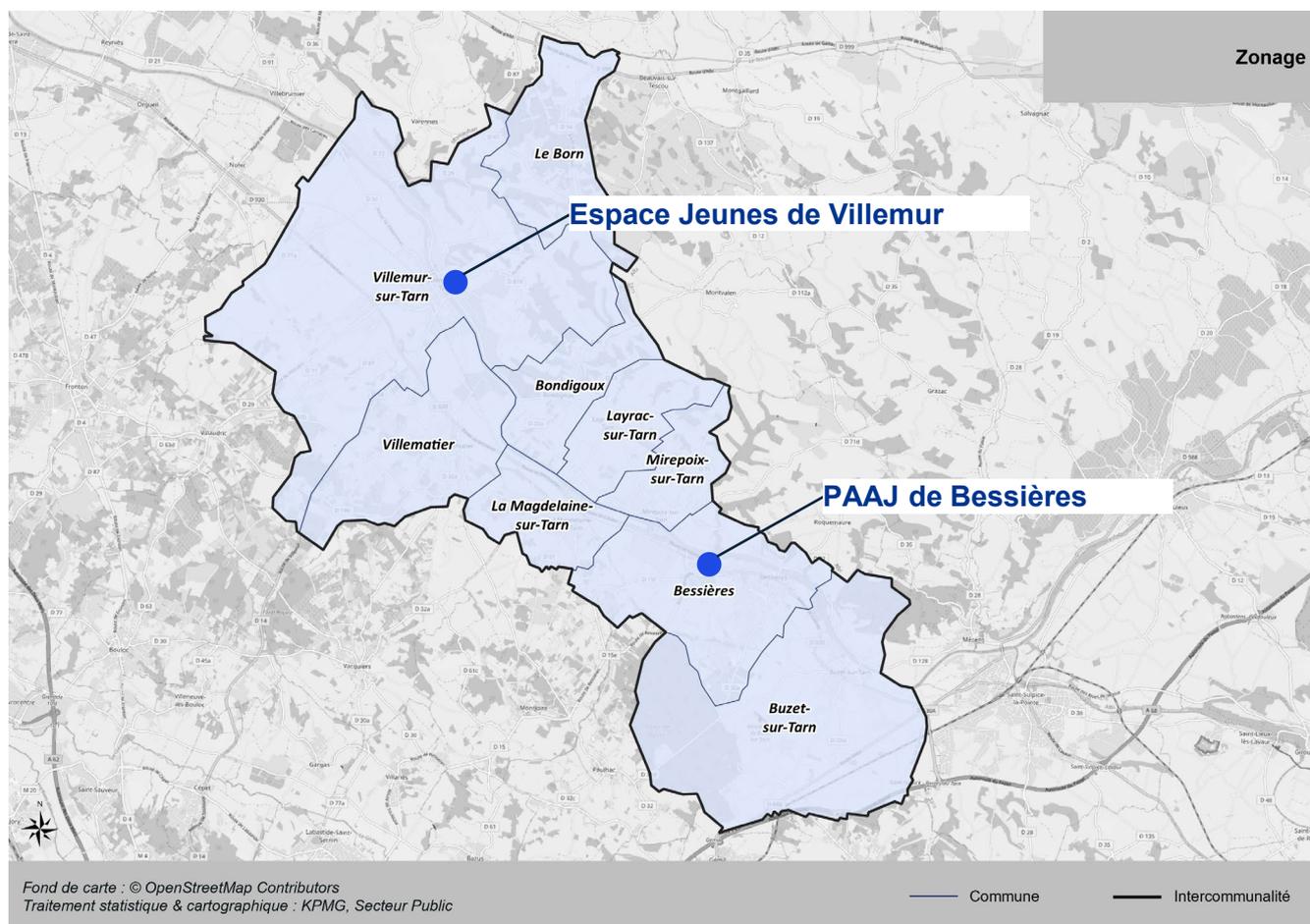
En synthèse

Synthèse des enseignements de l'enquête

Enfance (moins de 3 ans)	Enfance (3-11 ans)	Jeunesse (11-25 ans)	Familles et parentalité	Information
<ul style="list-style-type: none"> • Des besoins d'accueil à temps complet • Une satisfaction de l'offre d'accueil (93% des répondants) • Le coût, principale raison de moindre satisfaction • Des enjeux de renforcement de l'offre mentionnés par les répondants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un fort recours au périscolaire ainsi qu'à l'extrascolaire pendant les vacances scolaires • Une majorité des familles gardent leurs enfants le mercredi • Une satisfaction et peu de difficultés d'accès à l'offre (19 répondants sur 273) • Des enjeux de coût mentionnés par les répondants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de jeunes pratiquant une activité extrascolaire régulière • Une offre qui n'est pas suffisante pour 54% des répondants • Peu de difficultés pour accéder à l'offre mais un enjeu de communication sur l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Premières préoccupations en tant que parents : le coût du service et la présence d'activités à proximité • Des questionnements exprimés sur : la communication avec l'enfant, le développement, la scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> • Des parents globalement satisfaits de la communication • Un recours massif à internet pour accéder à de l'information et au site de la commune

Echanges Jeunes

Modalités d'échanges avec les jeunes



- **Public cible : jeunes au sein de structures jeunesse**
- **Date : 8 mars 2023**
- **Lieux : Espace Ados de Villemur et PAAJ de Bessières**
- **Nombre de jeunes rencontrées : une vingtaine de 11 à 16 ans**

Synthèse des échanges avec les jeunes

Forces	Points de vigilance
<p>Espace Ados Villemur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des actions de passerelle pertinentes : jeunes qui étaient à l'ALSH soulignant un travail de passerelle à poursuivre Des sorties appréciées par les jeunes : escape game... Un cadre de vie apprécié par les jeunes : forêts, équipements (skatepark)... et un cadre de l'Espace Ados également apprécié (parc, piscine l'été...) Différents dispositifs de soutien scolaire mentionnés au sein du collège : aide aux devoirs avec un AED, devoirs faits, accompagnement par un AESH <p>PAAJ de Bessières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des actions de passerelle pertinentes : journée portes ouvertes pour les CM2 Un cadre de vie appréciée : « <i>On a tout à proximité</i> » (commerces, skate-park, collège, forêt) Différents dispositifs de soutien scolaire mentionnés au sein du collège : études dirigées, aide au travail personnalisé Des sorties appréciées par les jeunes : nature, patinoire... <p>Points partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des collèges mettant en place un grand nombre d'actions de loisirs (chorale, handball, volleyball, athlétisme) et qui sont appréciées par les jeunes Quelques jeunes de communes limitrophes bénéficiant du service (Le Born pour Villemur, Mirepoix pour Bessières) Une bonne présence d'équipements sportifs sur les communes du territoire Un système de navette entre le collège et les structures jeunesse Des actions menées sur des sujets de société qui intéressent : ex. écologie et rapport à la nature Des structures jeunesse appréciées par les jeunes interrogés, mentionnées comme une des forces du territoire 	<p>Espace Ados Villemur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des jeunes relativement sédentaires pour qui l'Espace Ados constitue le moment de sortie et de socialisation extrascolaire : « <i>On ne sort pas vraiment de chez nous</i> », « <i>Je ne sors jamais de chez moi, il n'y a qu'ici que je sors</i> » Des jeunes soulignant des besoins d'accompagnement dans la gestion de leurs émotions et parfois accompagnés par des professionnels dédiés (AESH, CMP...) <p>PAAJ de Bessières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des jeunes qui mentionnent un cadre de vie parfois dégradé en centre-ville du fait de la circulation importante <p>Points partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des jeunes qui ne se fréquentent pas et ne connaissent par le territoire (Villemur pour Bessières et inversement) Des jeunes différentes entre commune et fréquentant les structures à prendre en compte (biais d'échantillon) Un usage précoce de certains réseaux sociaux (Tik Tok) mais une vigilance soulignée par les jeunes concernant son usage (ex. ne pas poster, ne pas afficher son visage...)
Pistes de travail	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les temps de sortie en nature pour les collégiens et les actions en lien avec la nature Réfléchir à des actions partagées entre structures jeunesse permettant la rencontre entre jeunes et ceci au plus tôt, éventuellement dès les ALSH (actions inter-centres) 	



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 
ID : 031-213100662-20231213-AXDL2023_110-AU

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.